

UNIVERSITÉ TOULOUSE III – PAUL SABATIER
FACULTÉ DE SANTÉ

ANNÉE 2024

2024 TOU3 1683

THÈSE

POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE
MÉDECINE SPÉCIALISÉE CLINIQUE

Présentée et soutenue publiquement

par

Matthias NOCENTI

le 24 octobre 2024

IDENTIFICATION DES FREINS À L'ÉVALUATION DU
RISQUE CHIMIQUE DANS LES PETITES ENTREPRISES
DU SECTEUR INDUSTRIEL AÉRONAUTIQUE EN OCCITANIE

Directeurs de thèse :

Dr Véronique ESTIENNY-BOUSQUET
Dr Michel NIEZBORALA

JURY

Monsieur le Professeur Jean-Marc SOULAT

Madame le Docteur Yolande ESQUIROL

Madame le Docteur Véronique ESTIENNY-BOUSQUET

Monsieur le Docteur Michel NIEZBORALA

Président

Assesseur

Assesseur

Suppléant

FACULTÉ DE SANTÉ

Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

Doyen - Directeur: Pr Thomas GEERAERTS

Tableau du personnel Hospitalo-Universitaire de médecine

2023-2024

Professeurs Honoraires

Doyen Honoraire	M. CHAP Hugues	Professeur Honoraire	M. GERAUD Gilles
Doyen Honoraire	M. GUIRAUD-CHAUMEIL Bernard	Professeur Honoraire	M. GHISOLFI Jacques
Doyen Honoraire	M. PUEL Pierre	Professeur Honoraire	M. GLOCK Yves
Doyen Honoraire	M. ROUGE Daniel	Professeur Honoraire	M. GOUZI Jean-Louis
Doyen Honoraire	M. SERRANO Elie	Professeur Honoraire	M. GRAND Alain
Doyen Honoraire	M. VINEL Jean-Pierre	Professeur Honoraire	M. HOFF Jean
Professeur Honoraire	M. ABBAL Michel	Professeur Honoraire	M. JOFFRE Francis
Professeur Honoraire	M. ADER Jean-Louis	Professeur Honoraire	M. LAGARRIGUE Jacques
Professeur Honoraire	M. ADOUE Daniel	Professeur Honoraire	M. LANG Thierry
Professeur Honoraire	M. ARBUS Louis	Professeur Honoraire	Mme LARENG Marie-Blanche
Professeur Honoraire	M. ARLET Philippe	Professeur Honoraire	M. LAROCHE Michel
Professeur Honoraire	M. ARLET-SUAU Elisabeth	Professeur Honoraire	M. LAUQUE Dominique
Professeur Honoraire	M. ARNE Jean-Louis	Professeur Honoraire	M. LAURENT Guy
Professeur Honoraire	M. ATTAL Michel	Professeur Honoraire	M. LAZORTHES Franck
Professeur Honoraire	M. BARRET André	Professeur Honoraire	M. LEOPHONTE Paul
Professeur Honoraire	M. BARTHE Philippe	Professeur Honoraire	M. MAGNAVAL Jean-François
Professeur Honoraire	M. BAYARD Francis	Professeur Honoraire	M. MALECAZE François
Professeur Honoraire	M. BLANCHER Antoine	Professeur Honoraire	M. MANELFE Claude
Professeur Honoraire	M. BOCCALON Henri	Professeur Honoraire	M. MANSAT Michel
Professeur Honoraire	M. BONAFÉ Jean-Louis	Professeur Honoraire	M. MARCHOU Bruno
Professeur Honoraire	M. BONEU Bernard	Professeur Honoraire	M. MASSIP Patrice
Professeur Honoraire	M. BONNEVIALLE Paul	Professeur Honoraire	Mme MARTY Nicole
Professeur Honoraire	M. BOSSAVY Jean-Pierre	Professeur Honoraire	M. MAZIERES Bernard
Professeur Honoraire	M. BOUNHOURE Jean-Paul	Professeur Honoraire	M. MONROZIES Xavier
Professeur Honoraire	M. BOUTAULT Franck	Professeur Honoraire	M. MONTASTRUC Jean-Louis
Professeur Honoraire Associé	M. BROS Bernard	Professeur Honoraire	M. MOSCOVICI Jacques
Professeur Honoraire	M. BUGAT Roland	Professeur Honoraire	M. MURAT
Professeur Honoraire	M. BUJAN Louis	Professeur Honoraire associé	M. NICODEME Robert
Professeur Honoraire	M. CAHUZAC Jean-Philippe	Professeur Honoraire	M. OLIVES Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. CALVAS Patrick	Professeur Honoraire	M. PARINAUD Jean
Professeur Honoraire	M. CARATERO Claude	Professeur Honoraire	M. PASCAL Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. CARLES Pierre	Professeur Honoraire	M. PERRET Bertrand
Professeur Honoraire	M. CARON Philippe	Professeur Honoraire	M. PESSEY Jean-Jacques
Professeur Honoraire	M. CARRIERE Jean-Paul	Professeur Honoraire	M. PLANTE Pierre
Professeur Honoraire	M. CARTON Michel	Professeur Honoraire	M. PONTONNIER Georges
Professeur Honoraire	M. CATHALA Bernard	Professeur Honoraire	M. POURRAT Jacques
Professeur Honoraire	M. CHABANON Gérard	Professeur Honoraire	M. PRADERE Bernard
Professeur Honoraire	M. CHAMONTIN Bernard	Professeur Honoraire	M. PRIS Jacques
Professeur Honoraire	M. CHAVOIN Jean-Pierre	Professeur Honoraire	Mme PUEL Jacqueline
Professeur Honoraire	M. CHIRON Philippe	Professeur Honoraire	M. PUJOL Michel
Professeur Honoraire	M. CLANET Michel	Professeur Honoraire	M. QUERLEU Denis
Professeur Honoraire	M. CONTE Jean	Professeur Honoraire	M. RAILHAC Jean-Jacques
Professeur Honoraire	M. COSTAGLIOLA Michel	Professeur Honoraire	M. REGNIER Claude
Professeur Honoraire	M. COTONAT Jean	Professeur Honoraire	M. REME Jean-Michel
Professeur Honoraire	M. DABERNAT Henri	Professeur Honoraire	M. RISCHMANN Pascal
Professeur Honoraire	M. DAHAN Marcel	Professeur Honoraire	M. RIVIERE Daniel
Professeur Honoraire	M. DALOUS Antoine	Professeur Honoraire	M. ROCHE Henri
Professeur Honoraire	M. DALY-SCHVEITZER Nicolas	Professeur Honoraire	M. ROCHICCIOLI Pierre
Professeur Honoraire	M. DAVID Jean-Frédéric	Professeur Honoraire	M. ROLLAND Michel
Professeur Honoraire	Mme DELISLE Marie-Bernadette	Professeur Honoraire	M. ROQUES-LATRILLE Christian
Professeur Honoraire	M. DELSOL Georges	Professeur Honoraire	M. ROUGE Daniel
Professeur Honoraire	Mme DIDIER Jacqueline	Professeur Honoraire	M. RUMEAU Jean-Louis
Professeur Honoraire	M. DUCOS Jean	Professeur Honoraire	M. SALVADOR Michel
Professeur Honoraire	M. DUFFAUT Michel	Professeur Honoraire	M. SALVAYRE Robert
Professeur Honoraire	M. DUPRE M.	Professeur Honoraire	M. SARRAMON Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. DURAND Dominique	Professeur Honoraire	M. SCHMITT Laurent
Professeur Honoraire associé	M. DUTAU Guy	Professeur Honoraire	M. SERRE Guy
Professeur Honoraire	M. ESCOURROU Jean	Professeur Honoraire	M. SIZUN Jacques
Professeur Honoraire	M. ESQUERRE Jean-Paul	Professeur Honoraire	M. SIMON Jacques
Professeur Honoraire	M. FABIÉ Michel	Professeur Honoraire	M. SUC Jean-Michel
Professeur Honoraire	M. FABRE Jean	Professeur Honoraire	M. THOUVENOT Jean-Paul
Professeur Honoraire	M. FOURNIAL Gérard	Professeur Honoraire	M. TREMOULET Michel
Professeur Honoraire	M. FOURNIE Bernard	Professeur Honoraire	M. VALDIGUIE Pierre
Professeur Honoraire	M. FOURTANIER Gilles	Professeur Honoraire	M. VAYSSE Philippe
Professeur Honoraire	M. FRAYSSE Bernard	Professeur Honoraire	M. VIRENQUE Christian
Professeur Honoraire	M. FREXINOS Jacques	Professeur Honoraire	M. VOIGT Jean-Jacques
Professeur Honoraire	Mme GENESTAL Michèle		

Professeurs Émérites

Professeur BUJAN Louis	Professeur LAROCHE Michel	Professeur MONTASTRUC Jean-Louis	Professeur SIZUN Jacques
Professeur CARON Philippe	Professeur LAUQUE Dominique	Professeur PARINI Angelo	Professeur VIRENQUE Christian
Professeur CHAP Hugues	Professeur MAGNAVAL Jean-François	Professeur PERRET Bertrand	Professeur VINEL Jean-Pierre
Professeur FRAYSSE Bernard	Professeur MARCHOU Bruno	Professeur ROQUES LATRILLE Christian	
Professeur LANG Thierry	Professeur MESTHE Pierre	Professeur SERRE Guy	

FACULTÉ DE SANTÉ
Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

P.U. - P.H.
Classe Exceptionnelle et 1ère classe

M. ACAR Philippe	Pédiatrie	Mme LAPRIE Anne	Radiothérapie
M. ACCADBLE Franck (C.E)	Chirurgie Infantile	M. LARRUE Vincent	Neurologie
M. ALRIC Laurent (C.E)	Médecine Interne	M. LAUQUE Dominique (C.E)	Médecine d'Urgence
M. AMAR Jacques (C.E)	Thérapeutique	Mme LAURENT Camille	Anatomie Pathologique
Mme ANDRIEU Sandrine	Epidémiologie, Santé publique	M. LAUWERS Frédéric	Chirurgie maxillo-faciale
M. ARBUS Christophe	Psychiatrie	M. LE CAIGNEC Cédric	Génétique
M. ARNAL Jean-François (C.E)	Physiologie	M. LEVADE Thierry (C.E)	Biochimie
M. AUSSEIL Jérôme	Biochimie et biologie moléculaire	M. LIBLAU Roland (C.E)	Immunologie
M. AVET-LOISEAU Hervé (C.E)	Hématologie, transfusion	M. MALAVAUD Bernard (C.E)	Urologie
M. BERRY Antoine (C.E.)	Parasitologie	M. MANSAT Pierre (C.E)	Chirurgie Orthopédique
Mme BERRY Isabelle (C.E)	Biophysique	M. MARCHEIX Bertrand	Chirurgie thoracique cardiovascul
M. BIRMES Philippe	Psychiatrie	M. MARQUE Philippe (C.E)	Médecine Physique et Réadaptation
M. BONNEVILLE Nicolas	Chirurgie orthopédique et traumatologique	M. MARTIN-BLONDEL Guillaume	Maladies infectieuses, maladies tropicales
M. BONNEVILLE Fabrice	Radiologie	M. MAS Emmanuel	Pédiatrie
M. BROUCHET Laurent	Chirurgie thoracique et cardio-vascul	M. MAURY Jean-Philippe (C.E)	Cardiologie
M. BROUSSET Pierre (C.E)	Anatomie pathologique	Mme MAZEREEUW Juliette	Dermatologie
Mme BURA-RIVIERE Alessandra (C.E)	Médecine Vasculaire	M. MAZIERES Julien (C.E)	Pneumologie
M. BUREAU Christophe (C.E.)	Hépto-Gastro-Entérologie	M. MINVILLE Vincent (C.E.)	Anesthésiologie Réanimation
M. BUSCAIL Louis (C.E)	Hépto-Gastro-Entérologie	M. MOLINIER Laurent (C.E)	Epidémiologie, Santé Publique
M. CANTAGREL Alain (C.E)	Rhumatologie	Mme MOYAL Elisabeth (C.E)	Cancérologie
M. CARRERE Nicolas	Chirurgie Générale	M. MUSCARI Fabrice	Chirurgie Digestive
M. CARRIE Didier (C.E)	Cardiologie	Mme NOURHASHEMI Fatemeh (C.E)	Gériatrie
M. CHAIX Yves	Pédiatrie	M. OLIVOT Jean-Marc	Neurologie
Mme CHANTALAT Elodie	Anatomie	M. OSWALD Eric (C.E)	Bactériologie-Virologie
M. CHAPUT Benoit	Chirurgie plastique	M. PAGES Jean-Christophe	Biologie cellulaire
Mme CHARPENTIER Sandrine (C.E)	Médecine d'urgence	M. PARIENTE Jérémie	Neurologie
M. CHAUFOUR Xavier (C.E.)	Chirurgie Vasculaire	M. PAUL Carle (C.E)	Dermatologie
M. CHAUVEAU Dominique	Néphrologie	M. PAYOUX Pierre (C.E)	Biophysique
M. CHAYNES Patrick	Anatomie	M. PAYRASTRE Bernard (C.E)	Hématologie
M. CHOLLET François (C.E)	Neurologie	M. PERON Jean-Marie (C.E)	Hépto-Gastro-Entérologie
M. CONSTANTIN Arnaud	Rhumatologie	Mme PERROT Aurore	Physiologie
M. COURBON Frédéric (C.E)	Biophysique	M. RASCOL Olivier (C.E)	Pharmacologie
Mme COURTADE SAIDI Monique (C.E)	Histologie Embryologie	Mme RAUZY Odile (C.E.)	Médecine Interne
M. DAMBRIN Camille	Chir. Thoracique et Cardiovasculaire	M. RAYNAUD Jean-Philippe (C.E)	Psychiatrie Infantile
M. DE BOISSEZON Xavier	Médecine Physique et Réadapt Fonct.	M. RECHER Christian(C.E)	Hématologie
M. DEGUINE Olivier (C.E)	Oto-rhino-laryngologie	M. RITZ Patrick (C.E)	Nutrition
M. DELABESSE Eric	Hématologie	M. ROLLAND Yves (C.E)	Gériatrie
M. DELOBEL Pierre	Maladies Infectieuses	M. RONCALLI Jérôme	Cardiologie
M. DELORD Jean-Pierre (C.E)	Cancérologie	M. ROUSSEAU Hervé (C.E)	Radiologie
M. DIDIER Alain (C.E)	Pneumologie	M. ROUX Franck-Emmanuel (C.E.)	Neurochirurgie
M. DUCOMMUN Bernard	Cancérologie	M. SAILLER Laurent (C.E)	Médecine Interne
Mme DULY-BOUHANICK Béatrice (C.E)	Thérapeutique	M. SALES DE GAUZY Jérôme (C.E)	Chirurgie Infantile
M. ELBAZ Meyer	Cardiologie	M. SALLES Jean-Pierre (C.E)	Pédiatrie
Mme EVRARD Solène	Histologie, embryologie et cytologie	M. SANS Nicolas	Radiologie
M. FERRIERES Jean (C.E)	Epidémiologie, Santé Publique	Mme SAVAGNER Frédérique	Biochimie et biologie moléculaire
M. FOURCADE Olivier (C.E)	Anesthésiologie	Mme SELVES Janick (C.E)	Anatomie et cytologie pathologiques
M. FOURNIÉ Pierre	Ophtalmologie	M. SENARD Jean-Michel (C.E)	Pharmacologie
M. GALINIER Michel (C.E)	Cardiologie	M. SERRANO Elie (C.E)	Oto-rhino-laryngologie
M. GAME Xavier (C.E)	Urologie	M. SOL Jean-Christophe	Neurochirurgie
Mme GARDETTE Virginie	Epidémiologie, Santé publique	M. SOLER Vincent	Ophtalmologie
Mme GASCOIN Géraldine	Pédiatrie	Mme SOMMET Agnès	Pharmacologie
M. GEERAERTS Thomas	Anesthésiologie et réanimation	Mme SOTO-MARTIN Maria-Eugénia	Gériatrie et biologie du vieillissement
Mme GOMEZ-BROUCHET Anne-Muriel (C.E)	Anatomie Pathologique	M. SOULAT Jean-Marc (C.E)	Médecine du Travail
M. GOURDY Pierre (C.E)	Endocrinologie	M. SOULIE Michel (C.E)	Urologie
M. GROLLEAU RAOUX Jean-Louis (C.E)	Chirurgie plastique	M. SUC Bertrand	Chirurgie Digestive
Mme GUIMBAUD Rosine	Cancérologie	Mme TAUBER Marie-Thérèse (C.E)	Pédiatrie
Mme HANAIRE Hélène (C.E)	Endocrinologie	M. TELMON Norbert (C.E)	Médecine Légale
M. HUYGHE Eric	Urologie	Mme TREMOLLIÈRES Florence (C.E.)	Biologie du développement
M. IZOPET Jacques (C.E)	Bactériologie-Virologie	Mme URO-COSTE Emmanuelle (C.E)	Anatomie Pathologique
M. KAMAR Nassim (C.E)	Néphrologie	M. VAYSSIERE Christophe (C.E)	Gynécologie Obstétrique
Mme LAMANT Laurence (C.E)	Anatomie Pathologique	M. VELLAS Bruno (C.E)	Gériatrie
M. LANGIN Dominique (C.E)	Nutrition	M. VERGEZ Sébastien	Oto-rhino-laryngologie

P.U. Médecine générale

Mme DUPOUY Julie
M. OUSTRIC Stéphane (C.E)
Mme ROUGE-BUGAT Marie-Eve

FACULTÉ DE SANTÉ
Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

P.U. - P.H.
2ème classe

Professeurs Associés

M. ABBO Olivier	Chirurgie infantile
Mme BONGARD Vanina	Epidémiologie, Santé publique
M. BOUNES Vincent	Médecine d'urgence
Mme BOURNET Barbara	Gastro-entérologie
Mme CASPER Charlotte	Pédiatrie
M. CAVAINAC Etienne	Chirurgie orthopédique et traumatologie
M. COGNARD Christophe	Radiologie
Mme CORRE Jill	Hématologie
Mme DALENC Florence	Cancérologie
M. DE BONNECAZE Guillaume	Anatomie
M. DECRAMER Stéphane	Pédiatrie
Mme DUPRET-BORIES Agnès	Oto-rhino-laryngologie
M. EDOUARD Thomas	Pédiatrie
M. FAGUER Stanislas	Néphrologie
Mme FARUCH BILFELD Marie	Radiologie et imagerie médicale
M. FRANCHITTO Nicolas	Addictologie
M. GARRIDO-STÓWHAS Ignacio	Chirurgie Plastique
M. GUERBY Paul	Gynécologie-Obstétrique
M. GUIBERT Nicolas	Pneumologie
M. GUILLEMINAULT Laurent	Pneumologie
M. HOUZE-CERFON	Médecine d'urgence
M. HERIN Fabrice	Médecine et santé au travail
M. LAIREZ Olivier	Biophysique et médecine nucléaire
M. LEANDRI Roger	Biologie du dével. et de la reproduction
M. LHERMUSIER Thibaut	Cardiologie
M. LOPEZ Raphael	Anatomie
Mme MARTINEZ Alejandra	Gynécologie
M. MARX Mathieu	Oto-rhino-laryngologie
M. MEYER Nicolas	Dermatologie
Mme MOKRANE Fatima	Radiologie et imagerie médicale
Mme MONTASTIER Emilie	Nutrition
Mme PASQUET Marlène	Pédiatrie
M. PIAU Antoine	Médecine interne
M. PORTIER Guillaume	Chirurgie Digestive
M. PUGNET Grégory	Médecine interne
M. REINA Nicolas	Chirurgie orthopédique et traumatologique
M. RENAUDINEAU Yves	Immunologie
M. REVET Alexis	Pédo-psychiatrie
M. ROUMIGUIE Mathieu	Urologie
Mme RUYSSSEN-WITRAND Adeline	Rhumatologie
M. SAVALL Frédéric	Médecine légale
M. SILVA SIFONTES Stein	Réanimation
M. TACK Ivan	Physiologie
Mme VAYSSE Charlotte	Cancérologie
Mme VEZZOSI Delphine	Endocrinologie
M. YRONDI Antoine	Psychiatrie
M. YSEBAERT Loic	Hématologie

Professeurs Associés de Médecine Générale

M. ABITTEBOUL Yves
M. BIREBENT Jordan
M. BOYER Pierre
Mme FREYENS Anne
Mme IRI-DELAHAYE Motoko
Mme LATROUS Leila
M. POUTRAIN Jean-Christophe
M. STILLMUNKES André

Professeurs Associés Honoraires

Mme MALAUDA Sandra
Mme PAVY LE TRACON Anne
M. SIBAUD Vincent
Mme WOISARD Virginie

FACULTÉ DE SANTÉ

Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

MCU - PH

Mme ABRAVANEL Florence	Bactériologie Virologie Hygiène	M. GASQ David	Physiologie
M. APOIL Pol Andre	Immunologie	M. GATIMEL Nicolas	Médecine de la reproduction
Mme ARNAUD Catherine	Epidémiologie	Mme GENNERO Isabelle	Biochimie
Mme AUSSEIL-TRUDEL Stéphanie	Biochimie	Mme GENOUX Annelise	Biochimie et biologie moléculaire
Mme BASSET Céline	Cytologie et histologie	Mme GRARE Marion	Bactériologie Virologie Hygiène
Mme BELLIERES-FABRE Julie	Néphrologie	Mme GUILBEAU-FRUGIER Céline	Médecine légale et droit de la santé
Mme BENEVENT Justine	Pharmacologie fondamentale	Mme GUYONNET Sophie	Nutrition
Mme BERTOLI Sarah	Hématologie, transfusion	M. HAMDJ Safouane	Biochimie
M. BIETH Eric	Génétique	Mme HITZEL Anne	Biophysique
Mme BOST Chloé	Immunologie	M. HOSTALRICH Aurélien	Chirurgie vasculaire
Mme BOUNES Fanny	Anesthésie-Réanimation	M. IRIART Xavier	Parasitologie et mycologie
Mme BREHIN Camille	Pneumologie	Mme JONCA Nathalie	Biologie cellulaire
M. BUSCAIL Etienne	Chirurgie viscérale et digestive	M. KARSENTY Clément	Cardiologie
Mme CAMARE Caroline	Biochimie et biologie moléculaire	M. LAPEBIE François-Xavier	Médecine vasculaire
Mme CANTERO Anne-Valérie	Biochimie	Mme LAPEYRE-MESTRE Maryse	Pharmacologie
Mme CARFAGNA Luana	Pédiatrie	M. LEPAGE Benoit	Biostatistiques et Informatique médicale
Mme CASPAR BAUGUIL Sylvie	Nutrition	M. LHOMME Sébastien	Bactériologie-virologie
Mme CASSAGNE Myriam	Ophtalmologie	Mme MASSIP Clémence	Bactériologie-virologie
Mme CASSAING Sophie	Parasitologie	Mme MAULAT Charlotte	Chirurgie digestive
Mme CASSOL Emmanuelle	Biophysique	Mme MAUPAS SCHWALM Française	Biochimie
M. CHASSAING Nicolas	Génétique	M. MONTASTRUC François	Pharmacologie
M. CLAVEL Cyril	Biologie Cellulaire	Mme MOREAU Jessika	Biologie du dév. Et de la reproduction
Mme COLOMBAT Magali	Anatomie et cytologie pathologiques	Mme MOREAU Marion	Physiologie
M. COMONT Thibault	Médecine interne	M. MOULIS Guillaume	Médecine interne
M. CONGY Nicolas	Immunologie	Mme NOGUEIRA Maria Léonor	Biologie Cellulaire
Mme COURBON Christine	Pharmacologie	Mme PERICART Sarah	Anatomie et cytologie pathologiques
M. CUROT Jonathan	Neurologie	M. PILLARD Fabien	Physiologie
Mme DAMASE Christine	Pharmacologie	Mme PLAISANCIE Julie	Génétique
Mme DE GLISEZINSKY Isabelle	Physiologie	Mme PUISSANT Bénédicte	Immunologie
M. DEDOUIT Fabrice	Médecine Légale	Mme QUELVEN Isabelle	Biophysique et médecine nucléaire
M. DEGBOE Yannick	Rhumatologie	Mme RAYMOND Stéphanie	Bactériologie Virologie Hygiène
M. DELMAS Clément	Cardiologie	Mme RIBES-MAUREL Agnès	Hématologie
M. DELPLA Pierre-André	Médecine Légale	Mme SABOURDY Frédérique	Biochimie
M. DESPAS Fabien	Pharmacologie	Mme SALLES Juliette	Psychiatrie adultes/Addictologie
M. DUBOIS Damien	Bactériologie Virologie Hygiène	Mme SAUNE Karine	Bactériologie Virologie
Mme ESQUIROL Yolande	Médecine du travail	Mme SIEGFRIED Aurore	Anatomie et cytologie pathologiques
Mme FABBRI Margherita	Neurologie	Mme TRAMUNT Blandine	Endocrinologie, diabète
Mme FILLAUX Judith	Parasitologie	M. TREINER Emmanuel	Immunologie
Mme FLOCH Pauline	Bactériologie-Virologie	Mme VALLET Marion	Physiologie
Mme GALINIER Anne	Nutrition	M. VERGEZ François	Hématologie
M. GANTET Pierre	Biophysique	Mme VIJA Lavinia	Biophysique et médecine nucléaire

M.C.U. Médecine générale

M. BRILLAC Thierry
M. CHICOULAA Bruno
M. ESCOURROU Emile
Mme GIMENEZ Laetitia

Maîtres de Conférence Associés

M.C.A. Médecine Générale

Mme BOURGEOIS Odile
Mme BOUSSIER Nathalie
Mme DURRIEU Florence
Mme FRANZIN Emilie
M. GACHIES Hervé
M. PEREZ Denis
M. PIPONNIER David
Mme PUECH Marielle
M. SAVIGNAC Florian

Remerciements aux membres du jury

À Monsieur le Professeur Jean-Marc SOULAT, Président du jury,

Je vous remercie de me faire l'honneur de présider ce jury de thèse.

Merci Monsieur Soulat pour l'encadrement que vous m'avez fourni lors de mon passage dans le service de santé au travail du CHU et pour les échanges formateurs que nous avons pu avoir à cette occasion. Merci également pour l'attention que vous portez à notre formation et pour votre participation à la convivialité présente parmi les internes.

À Madame le Docteur Yolande ESQUIROL, Membre du jury,

Je te remercie d'avoir accepté d'être présente dans ce jury, mais aussi pour l'aide que tu as accepté de m'apporter à chaque fois que je t'ai sollicitée. Merci Yolande pour les connaissances que tu m'as transmises lors de mon passage au CHU et pour celles que tu continues de m'apporter en m'aidant dans la réalisation des conférences associatives pour les étudiants en médecine.

À Madame le Docteur Véronique ESTIENNY-BOUSQUET, Directrice de thèse,

Merci Véronique pour ton accueil bienveillant dès mon arrivée dans cette spécialité, et de m'avoir partagé tes connaissances et surtout l'enthousiasme que tu mets dans l'exercice de ce métier. Je te remercie également de m'avoir orienté vers ce travail et de t'être rendue disponible chaque fois qu'il le fallait pour m'accompagner dans sa réalisation.

À Monsieur le Docteur Michel NIEZBORALA, Directeur de thèse,

Je te remercie pour ta sympathie et tes conseils et qui m'ont été précieux dans la réalisation de ce travail et qui ont permis de composer avec les difficultés rencontrées lors de sa réalisation. Merci Michel pour ta disponibilité et ton engagement auprès des internes de la spécialité.

Remerciements

À Anne, Thomas, Nicolas et à l'ensemble des équipes de Prevaly qui m'ont accueilli, pour la bonne humeur avec laquelle vous m'avez fait découvrir cette spécialité et la liberté que vous m'avez accordé pour en apercevoir sa diversité.

Au Dr Nathalie JAMOT, à Camille et aux équipes paramédicales du pavillon Artaud de l'Hôpital Marchant, pour votre accueil et vos enseignements. Merci Monsieur L. pour vos leçons quotidiennes et découvertes musicales durant ces six mois.

Aux Dr Philippe MOLE, LUDOT, ROUHIER, AUGAREILS et à Margaux pour les connaissances que vous m'avez transmises lors de mon passage à la clinique Pasteur. Merci également à l'ensemble des équipes paramédicales et à Myriam, Natacha et Guilhem pour votre bonne humeur quotidienne.

Au Pr SOULAT, à Jérémie, Sophie, Lydie et aux équipes paramédicales de Turiaf, merci pour ces moments d'échange malheureusement parfois trop courts. À Yolande, merci pour ta disponibilité et ta sympathie lors de ce semestre dans le service de pathologies professionnelles. À Fabrice et à Caroline, merci pour vos enseignements.

À Laurent, Mathilde, Magalie, Cécile, à Manon et Jérôme, et à toute l'équipe paramédicale d'allergologie de l'hôpital Larrey que je ne peux pas énumérer dans son intégralité mais que je m'assurerai de remercier à mon retour, merci beaucoup pour ce semestre et de m'avoir fait découvrir et aimer votre spécialité. À dans 6 mois et dites bonjour à Gégé de ma part !

À toute l'équipe de l'ASTI, je vous remercie pour votre accueil. Merci Julie de m'avoir d'emblée associé à tes interventions et pour ces moments d'échange et de rire dans notre bureau. Merci Murielle pour ta gentillesse, ton humour et pour les connaissances que tu m'as transmises. Merci Nicolas pour tes formations et ta disponibilité pour répondre à mes questions. Et bien sûr, merci à Anne-Lise, Alexandra, Claire, Coralie et Josy pour leurs éclairages sur l'Olympisme cet été.

À Angélique, Stéphanie et Geoffrey, merci beaucoup pour votre aide et votre bonne humeur tout au long de ces deux dernières années.

Je remercie l'ensemble des personnes ayant accepté mon invitation à participer à ce travail, sans lesquelles cette thèse n'aurait pas pu aboutir.

Remerciements

À Pauline, merci pour la gentillesse et la bienveillance avec laquelle tu nous accueilles dès notre arrivée dans cet internat et avec laquelle tu nous accompagnes sur toute sa durée. Merci pour ce que tu apportes à notre formation, pour ta disponibilité et pour ton écoute.

À mes cointernes de médecine du travail, merci pour ces moments de convivialité qui viennent rythmer cet internat. Merci Jeanne, Vincent et Noémie de m'accompagner dans la découverte des restaurants et cocktails que la ville rose a à nous offrir. Merci Philippine pour tes conseils depuis le début de cet internat et merci à toi, Caroline et Pierre pour la convivialité en stage et en dehors sans laquelle ce semestre aurait été bien différent.

À Clémence, merci d'avoir transformé ce semestre en psychiatrie avec ces moments d'échanges et de rires qui je l'espère perdureront encore longtemps.

À Géraldine, merci pour les rires partagés et pour tes références culturelles (Ce n'est pas un hasard si tu es la 9^{ème} citée sur cette page).

À mes coexternes devenus amies, Jade, Océane et Coralie pour les bons moments partagés en stage puis en dehors.

À Bastien, Crystal, Laurianne, Solène, Dorian, Élodie et Noémie pour notre amitié depuis déjà huit ans en espérant qu'elle soit encore pleine de voyages, de sorties, de rires et d'entraide comme vous m'y avez habitué depuis notre rencontre.

– • –

À mes parents, pour votre soutien permanent tout au long de ces études et bien avant, pour ces bons moments que vous m'offrez depuis le début. Merci de m'avoir accompagné dans tous mes projets et pour les efforts que vous avez sans cesse faits pour me les rendre accessibles, tout en me laissant la liberté de les choisir.

À Julia, pour ton soutien et pour les expériences que tu m'as poussé à vivre à travers nos voyages, nos excursions et les bons souvenirs que tu nous as permis de créer.

À ma grand-mère, pour toutes tes attentions et le soutien que tu m'apportes, pour les rires et les bons moments que nous avons partagés et que nous vivons encore.

Merci d'être à mes côtés depuis le début et de continuer de l'être même si je n'ai pas pris l'habitude de vous le dire.

À mes grands-pères Carmine et Italo, et à ma grand-mère Ambrogina, qui ne sont plus là mais qui m'ont eux-aussi soutenu, appris, et ont participé à mon parcours.

Serment d'Hippocrate

“ Au moment d’être admis à exercer la médecine, je promets et je jure d’être fidèle aux lois de l’honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J’interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l’humanité.

J’informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n’exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l’indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis dans l’intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu à l’intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l’indépendance nécessaire à l’accomplissement de ma mission. Je n’entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J’apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu’à leurs familles dans l’adversité.

Que les hommes et mes confrères m’accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré et méprisé si j’y manque.”

Table des matières

<i>Abréviations</i>	15
<i>Introduction</i>	17
<i>Contexte</i>	20
<i>Éléments de littérature impliqués dans la construction de l'étude</i>	22
<i>Matériels et méthodes</i>	24
Inclusion des entreprises	24
Inclusion des professionnels de santé au travail	25
Recueil des données	26
Observations	26
Accompagnement à l'évaluation du risque chimique	27
Entretien semi-directif	27
Analyse des données	28
<i>Résultats</i>	30
Description des entreprises participantes	30
Description des professionnels de prévention participant	31
Analyse des données	33
I. Impact de l'organisation des petites entreprises sur la gestion du risque chimique	33
A. Organisation de l'entreprise face au risque chimique	33
1. Hétérogénéité de structure des entreprises.	33
2. Risque perçu comme complexe à prendre en charge.	35
3. Centralisation et hiérarchisation des tâches de gestion.....	36
B. Mode de gestion du risque chimique par les petites entreprises	44
1. Faible formalisation de la gestion du risque chimique.	44
2. Part prépondérante de la protection individuelle et de la notion de responsabilité individuelle.....	50
3. Externalisation de la gestion des protections collectives.....	56
4. Faible recours à la substitution.....	59
5. Essai de formalisation de la démarche d'évaluation du risque chimique.	64
II. Difficultés rencontrées lors des tentatives d'évaluation formalisée du risque chimique .	68
1. Tâche perçue comme chronophage et fastidieuse.	68
2. Rôle de la coopération intra-entreprise.	74

3.	Place centrale du logiciel d'évaluation du risque chimique.	80
III.	Coopération entre l'entreprise et les acteurs régionaux de prévention.	86
A.	Organisation des acteurs régionaux face au risque chimique.	86
1.	Acteurs régionaux identifiés.	86
2.	Hétérogénéité de fonctionnement et ressources des équipes pluridisciplinaires de santé au travail.	95
B.	Accompagnement à l'évaluation du risque chimique.	102
1.	Faire émerger la demande d'accompagnement.	102
2.	Difficultés de maintien de l'adhésion de l'entreprise à la démarche.	109
3.	Stratégies mises en œuvre par les professionnels de prévention.	113
4.	Stratégies alternatives à l'évaluation formalisée du risque chimique.	121
5.	Équilibre entre les postures de conseil et de contrôle.	124
IV.	Évolutions proposées par les répondants.	129
	<i>Discussion</i>	135
	Aspects méthodologiques	135
	Discussion des résultats	137
	<i>Conclusion</i>	147
	<i>Bibliographie</i>	148
	<i>Annexes</i>	152
	Annexe 1. Grille d'entretien semi-directif – Entreprises	152
	Annexe 2. Grille d'entretien semi-directif – Professionnels de prévention.	153
	Annexe 3. Carte heuristique – Impact de l'organisation des petites entreprises sur leur gestion du risque chimique.	154
	Annexe 4. Carte heuristique – Tentative de formalisation de l'évaluation du risque chimique dans les petites entreprises.	155

Abréviations

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CLP : Classification, Labelling, Packaging

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

CSE : Comité social et économique

CSSCT : Commission santé, sécurité et conditions de travail

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

EASA : European Union Aviation Safety Agency

ECHA : European Chemicals Agency

EPC : Équipement de protection collective

EPI : Équipement de protection individuelle

EvRC : Évaluation du Risque Chimique

HSE : Hygiène, Sécurité, Environnement

IDEST : Infirmier diplômé d'État en santé au travail

INRS : Institut national de recherche et de sécurité

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IPRP : Intervenant en prévention des risques professionnels

ISO : International Organisation for Standardization

NDR : Note du rédacteur

PE : Perturbateur endocrinien

PME : Petites et moyennes entreprises

PRICA : Prévention du risque chimique aéronautique

PST4 : 4^{ème} Plan Santé au Travail

QHSE : Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

RH : Ressources humaines

SPST : Service de prévention et de santé au travail

STOT : Specific Target Organ Toxicity

SUMER : Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels

TPE : Très petites entreprises

TPRP : Technicien en prévention des risques professionnels

VLEP : Valeur limite d'exposition professionnelle

Introduction

Le risque chimique représente un sujet large. Celui-ci s'étend des toxicités aiguës et chroniques sur l'être humain et l'environnement aux risques de catastrophes par incendie ou explosion de sites industriels. Nous nous concentrerons ici sur la prévention d'une seule composante : la toxicité humaine.

Au niveau légal, le code du travail instaure pour l'employeur une obligation de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des travailleurs (1), associée à une obligation de moyens renforcée issue de la jurisprudence du 25 novembre 2015 (2). Le code du travail complète cette obligation de prévention des risques professionnels par une obligation d'évaluation de ces risques, et précise la prise en compte des agents chimiques dangereux et notamment des cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) dans cette obligation d'évaluation régulière (3–5).

Si la solution la plus efficace pour satisfaire à ces obligations serait la suppression des agents chimiques dangereux des lieux de travail, elle ne serait pas toujours techniquement possible et qualitativement acceptable. L'utilisation de ces substances est large et les contraintes justifiant leur utilisation persistent. En 2017, la 4^{ème} édition de l'enquête SUMER émet un état des lieux des expositions aux risques professionnels en France. Au cours de la semaine précédant le recueil des données, 31,9% des salariés de la région Occitanie déclaraient avoir été exposés à au moins un agent chimique dangereux, et 12% déclaraient une exposition à au moins un agent CMR (6).

Avant d'être une obligation légale, la prévention du risque chimique est avant tout une question sanitaire et sociale. Dans une publication de 2018, Santé Publique France estimait à 12 000 le nombre de nouveaux cas de cancers attribuables aux expositions professionnelles pendant l'année 2015 en France métropolitaine (7). Cette même année, 1804 cancers étaient reconnus comme maladies professionnelles, seulement 335 l'étaient pour une exposition autre que l'amiante (8). La question d'une sous-déclaration des pathologies professionnelles néoplasiques, notamment associées à des expositions moins largement connues que l'amiante est donc posée.

La publication du rapport du Professeur Paul Frimat constitue en 2018 une orientation sur les évolutions possibles en matière de prévention et de prise en compte des expositions aux agents chimiques dangereux. Les propositions émises portent notamment sur la nécessité d'un partenariat entre les entreprises et les services de prévention et santé au travail et d'une collaboration au niveau territorial, pour permettre l'échange des données

disponibles. L'accent est mis sur la nécessité d'une traçabilité des expositions au risque chimique par la conservation dans le temps des versions successives du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), d'une meilleure évaluation des risques par un accompagnement des entreprises, et d'un suivi post-professionnel plus élargi avec également le rajout de suivis post-expositions (9). Ces dernières propositions sont plus tard reprises dans la loi du 2 août 2021 (10).

L'importance de la prévention du risque chimique est remise en avant lors de la publication du 4^{ème} Plan Santé au Travail en 2021 (11). Ce document définissant la stratégie de développement de la santé au travail sur la période 2021-2025 fixe comme objectif la mise en place d'une culture de prévention dans les entreprises, au moyen d'un « renforcement des démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels par l'ensemble des acteurs, à travers la diffusion et l'appropriation par les entreprises des outils d'aide » dans cette démarche. Ce PST4 appelle également à prioriser la prévention du risque chimique représentant un « sujet souvent identifié comme complexe, notamment par les TPE-PME ».

Ainsi, les évolutions réglementaires et stratégiques récentes dans le domaine de la santé au travail dessinent un objectif : Favoriser la mise en place d'une culture de prévention du risque chimique dans les entreprises en renforçant l'évaluation, la traçabilité des expositions et le suivi médical des salariés concernés. Le tout au moyen d'un partage d'information et d'une coopération des acteurs de la santé au travail au niveau territorial, avec un soutien nécessaire pour les plus petites entreprises dans cette démarche.

Cet objectif correspond à celui du groupe PRICA, Prévention du Risque Chimique en Aéronautique, créé en 2017 en Occitanie, par le rapprochement régional des services de prévention et santé au travail interentreprises, de la DREETS, de la Carsat et des donneurs d'ordre locaux de l'industrie aéronautique. Cette association d'acteurs se fixe comme objectif la mutualisation des informations dans le respect du secret industriel et la création d'outils communs pour harmoniser les pratiques en matière de prévention du risque chimique dans l'industrie aéronautique au niveau régional, notamment entre grandes et petites entreprises.

Ces micro-entreprises et PME représentaient 292 des 391 entreprises du secteur industriel aéronautique présentes en Occitanie et rassemblaient 4 363 salariés dédiés à leurs activités aéronautique au 31 décembre 2020 (12). Les expositions aux substances CMR les concernent particulièrement : Une analyse des données issues de l'enquête SUMER 2010 mettait en évidence une prévalence des expositions à au moins un agent CMR

significativement plus élevée dans les micro-entreprises par rapport aux entreprises de plus de 500 salariés (13). Cette différence s'était accentuée par rapport à l'année 2003 ; une diminution plus prononcée de la prévalence des exposition était observée dans les entreprises de plus de 500 salariés, creusant l'écart avec les microentreprises et PME sur les sept années espaçant les deux recueils de données (14). Ces expositions étaient les plus longues et les plus intenses dans les PME. En 2017, cette disparité d'exposition semble persister avec une prévalence d'exposition à 13,4% et 12,7% respectivement pour les entreprises de 1-9 salariés et 10-49 salariés par rapport à des prévalences à 8,1%, 8,6% et 10,5% respectivement pour les entreprises de 50-199, 200-499 et plus de 500 salariés (15). En 2019 seulement 41% des entreprises privées de moins de 10 salariés et 69% de celles de 11 à 49 salariés possédaient un document unique d'évaluation des risques professionnels, contre 83 et 91% respectivement pour les entreprises privées de 50 à 249 salariés et celles de plus de 250 salariés (16). Des inégalités étaient aussi présentes au niveau des protections mises à disposition des travailleurs ; la mise en place des protections collectives et individuelles n'était pas statistiquement associée à la taille de la société mais elle était plus faible dans les entreprises sous-traitantes (17). Les petites entreprises semblent donc bien représenter une cible prioritaire pour une démarche d'accompagnement à la prévention du risque chimique en partenariat avec les acteurs locaux de la santé au travail, du fait d'une prévalence d'exposition aux agents CMR plus élevée associée à plus faible présence des protections collectives et individuelles dans les entreprises sous-traitantes.

Elles sont notre cible, s'inscrivant dans la démarche du groupe PRICA : Identifier les freins à la réalisation de l'évaluation du risque chimique dans les petites entreprises du secteur aéronautique, grâce à une démarche partenariale territoriale.

Contexte

Dans le cadre du groupe régional PRICA, un premier travail a été initié, se fixant pour objectif l'accompagnement des petites entreprises dans leur évaluation du risque chimique. La perspective est de mutualiser les informations extraites de ces évaluations pour créer des supports spécifiques au risque chimique en secteur industriel aéronautique, destinés à appuyer l'accompagnement des petites entreprises dans la mise en place d'une culture de prévention vis-à-vis de ce risque. Les démarches entreprises pour débiter ce travail ont rapidement mis évidence des difficultés.

Dans un premier temps, seules 3 entreprises ont pu être rencontrées parmi les 41 entreprises suivies par le service de prévention et santé au travail et identifiées parmi la cible des entreprises aéronautiques de moins de 50 salariés avec une activité susceptible de présenter un risque chimique significatif. Ces trois entreprises ont été rencontrées en 2022.

Concernant la première entreprise, une évaluation du risque chimique n'a pas été réalisée. L'initiation de la démarche était motivée par la demande d'une aide à la substitution des produits chromatés, liée à l'échéance de l'autorisation REACH concernant ces composés, prévue en 2024. Le logiciel utilisé est SEIRICH. Cependant, la réalisation de cette évaluation est conditionnée par la présence d'un étudiant alternant HSE. Ceci a mené à une interruption d'une année de cette démarche d'accompagnement, suite au départ de l'étudiant chargé de l'inventaire des substances chimiques. En 2024, l'évaluation est toujours au stade de l'inventaire.

Le motif d'accompagnement pour la deuxième entreprise est une demande du médecin du travail en raison d'une situation individuelle d'exposition d'une salariée considérée comme à risque. La visite de cette entreprise a été marquée par une importante discordance entre la perception de la maîtrise du risque chimique exprimée par l'entreprise d'une part, et l'absence de réelle évaluation du risque chimique d'autre part, associée aux situations d'exposition observées lors de la visite d'atelier. L'évaluation évoquée par l'entreprise était intégrée au DUERP au format Excel, sans réalisation associée d'une évaluation sur un logiciel dédié. Le motif exprimé par l'entreprise pour ne pas s'engager dans cette démarche est une volonté de prioriser les actions du responsable HSE sur l'aspect environnemental de son activité. En 2024, l'évaluation n'a toujours pas été réalisée.

La troisième entreprise a été rencontrée à la demande de la personne responsable des ressources humaines, également chargée de l'évaluation du risque chimique. La demande d'accompagnement est liée au souhait de recommencer la démarche d'évaluation du

risque chimique sur le logiciel SEIRICH, suite à un incident informatique menant à l'effacement du fichier précédent sur les serveurs de l'entreprise. La rencontre a été marquée par la superposition d'une perception d'un risque lié à l'utilisation de produits chimiques dans l'entreprise, de l'expression d'un intérêt de l'interlocuteur pour cette démarche, et d'une importante appréhension du fait de la connaissance de la complexité de cette tâche déjà réalisée par cette même personne auparavant. L'initiation de l'évaluation du risque chimique est à nouveau conditionnée par le recrutement d'un étudiant alternant HSE. Ceci n'a pas été réalisé et cette démarche a été interrompue suite à l'arrêt de travail cette responsable des ressources humaines. En 2024, l'évaluation n'a toujours pas été réalisée.

Le constat du faible nombre d'entreprise initiant cette démarche et des difficultés exprimées, associées à l'interruption des processus d'évaluation du risque chimique dans chacune de ces entreprises a mené à réorienter ces travaux.

L'objectif a été redéfini et se focalise sur l'identification des obstacles rencontrés par ces établissements au cours de l'évaluation du risque chimique. La perspective est d'orienter les réflexions sur les accompagnements à proposer à ces établissements pour leur permettre de réaliser cette évaluation, socle nécessaire pour le développement ultérieur d'une culture de prévention du risque chimique intégrée au fonctionnement de l'entreprise.

Éléments de littérature impliqués dans la construction de l'étude

La littérature scientifique offre un aperçu des relations entre les petites entreprises et le domaine de la prévention en santé au travail.

Des revues de la littérature déjà réalisées évoquent, en plus du manque de ressource financière et humaine, une tendance des petites entreprises à sous-estimer les risques professionnels auxquels sont exposés leurs salariés, en lien notamment avec la faible incidence des accidents du travail et maladie professionnelle au sein d'un établissement lorsque l'effectif salarié est restreint (18–20).

Ces mêmes études soulignent le caractère informel des échanges entre employeur et salariés dans ces établissements, souvent accompagné de l'absence d'organisation structurée de la prévention de risques professionnels.

La centralisation de la gestion de l'établissement sur une seule personne, le gérant-employeur dont le temps et les ressources sont limités, peut être responsable d'une faible priorisation des questions de santé au travail par rapport à la gestion des aspects impliquant la survie économique de la société à court terme. Cette centralisation peut donc provoquer l'apparition d'un effet « gardien » : L'information parvient à une unique personne chargée de la catégoriser, de la prioriser et décidant de la transmettre ou non aux salariés de l'établissement (21,22). Les petites entreprises semblent donc avoir une structure intrinsèque influant sur la mise en place d'une culture de prévention en leur sein.

Les recherches se sont également intéressées aux méthodes utilisées pour délivrer de l'information de prévention à ces établissements. Ces études sont principalement généralistes et ne traitent pas d'un risque ou d'un secteur d'activité particulier. Elles rapportent une inefficacité des informations délivrées pour l'entreprise ciblée lorsque celles-ci sont trop générales ou techniques et plaident pour un modèle d'intervention construit à partir des spécificités de l'entreprise, et identifiant les motivateurs spécifiques au secteur, aussi bien au niveau de l'entreprise qu'au niveau de son environnement économique et légal, pour initier une démarche de prévention (19,22–24).

On retrouve dans les critères à privilégier pour les interventions dans les petites entreprises une diminution la plus stricte possible du temps demandé au gérant-employeur, un contact direct plutôt qu'une documentation seule, idéalement par un intervenant avec lequel une confiance est déjà établie, et la formalisation la plus restreinte possible de l'intervention avec une intégration du modèle de prévention dans le fonctionnement habituel de l'entreprise (19). Il est également évoqué la nécessité de construire les modèles d'intervention

orientés vers l'action de prévention en partenariat avec les petites entreprises elles-mêmes (25).

Plusieurs études évoquent la nécessité d'avoir recours à un intermédiaire entre les institutions déterminant les politiques de prévention en santé au travail et les petites entreprises. Ces études proposent par exemple la formation de comptables à la prévention, ou des dispositifs portés par les organisations locales de commerce (22,25,26). Cependant, la majorité de ces études proviennent de pays anglo-saxons, avec un contexte différent par rapport aux entreprises françaises, déjà adhérentes à des services de prévention et santé au travail de proximité.

Parmi les facteurs associés à une plus faible intensité des expositions aux agents CMR, la présence d'un CHSCT¹ dans l'entreprise était citée, ainsi que l'intervention dans la société de personnes compétentes en santé et sécurité au travail (17).

La littérature disponible fait donc le constat des difficultés rencontrées par les petites entreprises dans la mise en place d'une culture de prévention et émettent plusieurs recommandations : La nécessité d'un partenariat avec les petites entreprises pour mieux les accompagner, une évaluation des actions menées et une attention plus marquée au manque de ressources des petites entreprises pour mieux comprendre ses origines et identifier les moyens de les augmenter (21).

On note cependant que la plupart des études retrouvées dans la littérature internationale s'inscrivent dans un contexte légal différent par rapport aux entreprises françaises. Il reste nécessaire de confirmer leur transposition dans le contexte local.

¹ Les CHSCT ont été remplacés dans le secteur privé depuis le 1^{er} janvier 2020 par les CSE (Comité Social et Économique) pouvant comprendre un CSSCT (Commission Santé, Sécurité, Conditions de Travail) dans certaines entreprises.

Matériels et méthodes

Inclusion des entreprises

Dans le cadre de cette étude qualitative, l'échantillonnage est intentionnel.

Les critères d'inclusion pour ce travail ciblent les établissements acceptant de réaliser un entretien, pour lesquelles nous identifions une activité avec un risque chimique prévisible significatif, déjà identifiés dans le cadre du groupe PRICA. Afin de cibler les sociétés les moins dotées en ressources, les entreprises visées en priorité sont celles dont l'effectif salarié identifié sur le logiciel-métier du service de prévention et santé au travail est inférieur à 70. Leur inclusion s'est faite d'avril 2022 à juillet 2024.

Nous avons souhaité obtenir un groupe d'entreprise contrasté afin de pouvoir identifier les caractéristiques qui relèvent de la taille des petites entreprises et celles qui sont partagées avec les entreprises de plus grande taille. Nous avons donc inclus en plus faible quantité des entreprises dont l'effectif salarié est supérieur à 100.

En amont de l'inclusion, une information était réalisée à destination de l'entreprise et de son médecin du travail référent concernant l'objectif de cette étude et ses modalités de mise en œuvre. Il est rappelé l'anonymat de l'entreprise lors du traitement des données, de la rédaction, et de présentation des résultats.

Les services de prévention et santé au travail de l'ancienne région Midi-Pyrénées ont été contactés par le biais des membres du groupe de travail PRICA issus de ces services pour les informer d'une recherche d'entreprises à inclure dans le cadre de cette étude. Les membres du groupe PRICA ont été informés de ce travail à la fois par mail et en présentiel lors des réunions périodiques de ce groupe.

Pour repérer les entreprises du secteur ayant une activité à risque chimique prévisible significatif, nous avons consulté l'annuaire des entreprises aéronautique d'Occitanie et retenu les entreprises pour lesquelles le descriptif d'activité suggérait la présence des postes suivants, identifiés comme à risque par le groupe de travail PRICA :

- Ajusteur-Monteur
- Câbleur
- Mécanicien de piste
- Mécanicien structure
- Mécanicien système
- Nettoyeur avion
- Peintre cabine
- Technicien traitement de surface
- Usineur
- Chaudronnier

La prise de contact était réalisée directement via l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail sur une action en milieu de travail dès que cela était possible.

Une tentative de contact direct des entreprises par email a été réalisée via un questionnaire court recueillant les éléments suivants : Poste du répondant, effectif de l'entreprise, descriptif court de l'activité de l'entreprise, métiers à risque présents, réalisation d'une évaluation du risque chimique, existence d'un plan d'action de prévention du risque chimique, type de moyens de prévention déjà mis en place et l'accord ou non pour un entretien. Ce mode de contact n'a pas permis d'inclure d'entreprise dans l'étude : Sur les vingt entreprises contactées par ce biais, seule l'une d'entre elle a rempli le questionnaire de façon anonyme et n'a pas souhaité être recontactée. Nous avons donc poursuivi l'inclusion d'entreprises uniquement via leurs équipes pluridisciplinaires de santé au travail.

Il n'est pas nécessaire de définir un effectif minimum d'entreprises à inclure, en raison de l'absence d'analyse quantitative des données récoltées. L'inclusion s'interrompt lorsque la saturation théorique des données est atteinte.

Inclusion des professionnels de santé au travail

L'inclusion des professionnels impliqués dans l'accompagnement des petites entreprises du secteur aéronautique sur le sujet du risque chimique s'est faite après le recueil des données auprès des entreprises.

Afin de cibler les professionnels ayant une expérience sur l'accompagnement des entreprises de ce secteur sur le risque chimique, l'échantillonnage était dirigé. Nous avons contacté les professionnels de santé au travail par deux portes d'entrées : La première ciblait les membres du groupe de travail PRICA auxquels un mail a été envoyé afin de leur rappeler le contexte et les objectifs de cette étude et leur proposer un entretien ; La seconde ciblait les professionnels ne participant pas au groupe de travail PRICA mais dont l'implication sur ce sujet était ressortie des entretiens auprès des entreprises ou était identifiée dans la littérature. La proposition d'entretien était réalisée soit directement en face-à-face au cours d'une intervention en entreprise lorsque cela était possible, soit par mail.

Recueil des données

Ce travail prend la forme d'une étude qualitative pour laquelle les données des entreprises ont été récupérées selon trois modes :

- Les observations recueillies dans les entreprises rencontrées lors des entretiens ou visites d'entreprise.
- Dès que cela était possible, par l'accompagnement d'une démarche d'évaluation du risque chimique, en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail chargée de suivre l'établissement inclus.
- Les données ont également été recueillies par un entretien semi-directif avec la personne théoriquement chargée de l'évaluation du risque chimique au sein de l'établissement.

Les données concernant les professionnels de prévention ont été recueillies selon deux modes :

- Lors des accompagnements à l'évaluation du risque chimique en binôme avec un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, les informations concernant le mode d'accompagnement et les informations délivrées ou stratégies employées étaient recueillies.
- Un entretien semi-directif a été réalisé avec chacun des professionnels de prévention inclus dans cette étude.

Observations

Lorsqu'une entreprise était rencontrée pour la première fois dans le cadre de ce travail sans donner suite à la proposition d'accompagnement, une synthèse des données recueillies lors de l'entrevue était réalisée. Nous consignons les informations concernant l'activité de l'entreprise, la perception du risque chimique exprimée par notre interlocuteur lors de notre entrevue et les éventuels contrastes par rapport aux observations faites lors des éventuelles visites d'atelier. Nous retenons également les informations recueillies concernant la gestion actuelle de ce risque et les motifs exprimés pour justifier l'absence de suite donnée à notre proposition d'accompagnement.

Les observations réalisées lors des éventuelles visites des entreprises ayant accepté l'accompagnement étaient également recueillies. Ces observations concernaient notamment la disponibilité effective des protections et leur utilisation, la répartition physique des zones de travail de l'entreprise et les éventuelles coactivités observées.

Accompagnement à l'évaluation du risque chimique

Dès que cela a été possible, nous nous sommes joints à l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail pour les actions en milieu de travail liées à une évaluation du risque chimique. Cette démarche d'accompagnement se divisait en plusieurs venues dans l'entreprise.

Après l'initiation de la démarche, une première rencontre était l'occasion de déterminer les éléments déjà existants dans l'entreprise concernant la prévention du risque chimique, à savoir : L'existence d'un DUERP, la pratique de la substitution d'agents chimiques dangereux, l'existence de protections collectives et individuelles et la pratique de métrologies ou biométrologies liées aux expositions chimiques connues par l'entreprise. Une présentation était réalisée sur le déroulement et l'objectif d'une démarche d'évaluation du risque chimique. Le logiciel SEIRICH était recommandé mais le libre choix du logiciel était laissé à l'établissement.

Les rencontres suivantes étaient programmées à l'issue de chaque visite si l'entreprise donnait son accord. Leurs objectifs étaient de répondre aux interrogations de l'entreprise au cours de la démarche d'évaluation, sur le maniement du logiciel SEIRICH ou sur la pertinence des données entrées.

A chaque étape, nous consignions les difficultés présentées par l'entreprise et les ressources mobilisées par celle-ci lorsque cela était possible pour permettre la poursuite de la démarche d'évaluation et de prévention du risque chimique. Nous notions également les stratégies utilisées par les différents accompagnants pour guider l'entreprise sur cette démarche d'évaluation du risque chimique.

Entretien semi-directif

Concernant les entreprises, un entretien semi-directif a été proposé à la personne chargée de la prévention du risque chimique dans toutes les entreprises incluses. Celui-ci était réalisé à l'aide d'un guide d'entretien (ANNEXE 1) rédigé d'une part à partir des difficultés observées lors des visites des trois premières entreprises, et d'autre part sur les données issues de la revue de la littérature. La construction du guide d'entretien semi-directif pour les entreprises visait d'une part à explorer la transposabilité des éléments décrits dans la littérature aux entreprises ciblées par l'étude, et d'autre part à les détailler et enrichir par l'expérience des entreprises de ce secteur.

La question de départ de l'entretien était la suivante : « Comment percevez-vous le risque chimique dans votre établissement et comment votre entreprise parvient-elle à le gérer ? ». Les questions suivantes étaient prédéfinies pour aborder les thèmes de la perception du

risque par l'interlocuteur, l'état des lieux de la prévention du risque chimique dans l'entreprise, la réalisation d'une évaluation et ses modalités, la rédaction d'un plan d'action pour la prévention du risque chimique et ses modalités, ainsi que deux questions ouvertes visant à aborder les difficultés rencontrées et les moyens utilisés ou envisagés pour y faire face.

Concernant les professionnels de prévention extérieurs à l'entreprise, le guide d'entretien a été construit à partir des accompagnements effectués. La littérature n'a pas été prise en compte pour ce guide du fait d'une rareté des informations sur la collaboration entre les acteurs de santé au travail et petites entreprises, et de l'hétérogénéité des acteurs prévention des risques professionnels au niveau international rendant une transposition locale inapplicable. Le guide d'entretien semi-directif destiné aux professionnels de prévention (ANNEXE 2) visait à étudier la perception de la relation entre les petites entreprises et la prévention du risque chimique par les intervenants extérieurs aux entreprises, à explorer la collaboration entre les différents acteurs de cet accompagnement et la conception du rôle de chacun dans cette démarche, et enfin interrogeait les évolutions futures attendues sur les modalités d'accompagnements de ces entreprises sur la prévention du risque chimique.

Les entretiens étaient tous réalisés sur le lieu de travail du répondant et enregistrés à l'aide d'un téléphone portable après en avoir informé l'interlocuteur et obtenu un accord oral pour débiter l'enregistrement. Les entretiens étaient ensuite retranscrits avec une anonymisation des retranscriptions concernant l'entreprise et l'identité du répondant.

Analyse des données

La méthodologie choisie pour cette étude était l'analyse thématique. L'approche est mixte, déductive et inductive avec d'une part l'étude de la transposabilité des données de la littérature localement sur les petites entreprises du secteur industriel aéronautique, et d'autre part la compréhension du déroulement de la démarche d'évaluation du risque chimique dans ces structures en y associant l'exploration des collaborations entre ces entreprises et leurs partenaires régionaux en matière de prévention en santé au travail.

La première familiarisation avec les données avait lieu au cours de l'entretien. Une deuxième étape de familiarisation avec les données était faite au cours de leur transcription avec une lecture visant à comprendre le texte dans le but de l'anonymiser. Effectivement, la modification ou suppression des éléments susceptibles d'identifier l'entreprise ou le répondant nécessitait une familiarisation avec le propos pour ne pas en altérer le sens. Les

données anonymisées ont été importées sur le logiciel d'analyse de données qualitatives assistée par ordinateur ATLAS.

La phase de codage a débuté par l'analyse des données issues des entreprises et visait à identifier dans le texte les éléments de l'organisation des petites entreprises ou au secteur industriel aéronautique susceptibles d'influer sur le déroulement de cette démarche de prévention, l'approche du risque chimique par ces entreprises, les points de difficulté identifiés et les éventuelles stratégies mises en place ainsi que les éléments précisant les phases où intervient une collaboration avec un acteur extérieur à l'entreprise.

Cette phase s'est poursuivie avec l'analyse des données issues des professionnels de prévention extérieurs aux entreprises lors de laquelle étaient particulièrement ciblées les éléments décrivant le déroulement des accompagnements proposés par ces professionnels de prévention, l'organisation de ces professionnels face au risque chimique et leur perception des difficultés rencontrées par les entreprises.

L'analyse thématique a permis d'obtenir 4 thèmes principaux comprenant au total 19 sous-thèmes.

Nous n'avons pas été en mesure de réaliser une analyse croisée des données

Résultats

Seize entretiens semi-directif ont été réalisés. Une entrevue était réalisée avec une à trois personnes, rassemblant donc au total 9 personnes en charge de l'évaluation des risques chimique au sein de leur entreprise et 11 professionnels de prévention : 9 heures et 23 minutes d'enregistrement ont été analysées après retranscription. La durée minimale des enregistrements était de 21 minutes et la durée maximale de 1 heure 8 minutes. Les accompagnements ont rassemblé 14 rendez-vous ayant eu lieu dans 4 entreprises différentes. Deux entreprises supplémentaires ont été rencontrées dans un contexte de mise à jour de fiche d'entreprise mais n'ont donné de suite ni à la proposition d'accompagnement à l'évaluation du risque chimique, ni à la proposition d'entretien semi-directif. Pour ces deux entreprises, un échange a pu être réalisé sur les raisons motivant ce refus d'accompagnement dans la démarche et l'une d'entre elle a pu être visitée. Le DUERP et la fiche d'entreprise de l'une de ces sociétés nous ont été transmis.

Un délégué syndical et responsable HSE d'une entreprise sous-traitante du secteur aéronautique ayant reçu le guide d'entretien semi-directif lui ayant été transmis par un membre du groupe PRICA et nous l'ayant retourné rempli à l'écrit, nous l'avons compté comme questionnaire.

Ainsi, nous comptons 12 entreprises participantes.

Description des entreprises participantes.

Parmi les six services de prévention et santé au travail interentreprise présents dans le groupe PRICA, deux ont finalement pris part à l'étude par la participation de leurs équipes pluridisciplinaires à l'inclusion des entreprises. Au total, 11 équipes pluridisciplinaires nous ont informé avoir sollicité des adhérents pour participer à l'étude. Six d'entre elles en ont inclus dans l'étude avec un maximum de 5 entreprises incluses par un même professionnel de prévention.

Concernant les entreprises, nous avons pu en rencontrer douze dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau 1. L'échantillon comprenait des activités variées : Maintenance, peinture, chaudronnerie, assemblage, traitement de surfaces, plasturgie et usinage de métaux.

Parmi ces entreprises, dix sont sous-traitantes pour une ou plusieurs entreprises du secteur industriel aéronautique. Parmi ces sous-traitants, ce secteur représente la totalité ou majorité des clients pour sept d'entre elles. Pour les trois autres, l'une est une

multinationale qui opère sur plusieurs sites avec des clients principaux différents sur chacun des établissements, les deux dernières sont des entreprises de moins de 70 salariés avec un établissement unique et dont le secteur aéronautique est un client minoritaire en termes d'activité et de chiffre d'affaires.

L'inclusion des entreprises à partir des effectifs salariés déclarés au service de prévention et santé au travail abouti à un échantillonnage hétérogène concernant la taille et l'organisation de ces entreprises. Effectivement, les informations sur les entreprises potentiellement concernées par cette étude provenaient des équipes pluridisciplinaires de santé au travail et des informations dont elles disposaient. En ciblant les entreprises déclarant un effectif salarié inférieur à 70, nous constatons une fois dans l'entreprise une importante variabilité. L'échantillon regroupait à la fois des entreprises composées d'un établissement unique concentrant l'ensemble des effectifs, et des entreprises multisites dont seul l'effectif d'un établissement était déclaré au service de prévention et santé au travail.

Cette hétérogénéité d'organisation des entreprises incluses sera abordée dans l'analyse des données relative à l'impact de l'organisation des petites entreprises sur leur démarche de prévention du risque chimique.

Tableau 1. Caractéristiques des entreprises.

	Interlocuteur(s)	Mode de recueil	Effectif entreprise	État d'avancée de l'évaluation
E1	Alternante QHSE	Entretien semi-directif Accompagnement	50-99	En cours - Inventaire
E2	Responsable site	Entretien semi-directif Accompagnement	50-99	En cours - Inventaire
E3	Responsable RH	Observations	11-49	Non initiée
E4	Responsable RH	Observations	11-49	Non initiée
E5	Employeur ; Responsable HSE ; Stagiaire	Accompagnement	50-99	Interrompue - Évaluation
E6	Responsable RH ; Responsable QHSE	Accompagnement	50-99	En cours - Perdue de vue
E7	Responsable QHSE	Entretien semi-directif	11-49	En cours - Inventaire
E8	Responsable QHSE	Entretien semi-directif	11-49	En cours - Évaluation
E9	Responsable HSE	Questionnaire	100-499	Finalisée - Non mise à jour depuis 7 ans
E10	Responsable QHSE	Entretien semi-directif	>1000	Finalisée - Non mise à jour depuis 2 ans
E11	Responsables HSE	Entretien semi-directif (x2)	>1000	Finalisée - Mise à jour régulière
E12	Responsable HSE ; Alternante HSE	Entretien semi-directif	100-499	Finalisée - Mise à jour régulière

Description des professionnels de prévention participant.

Les professionnels de prévention étaient salariés de deux services de prévention et santé au travail interentreprises de la région Occitanie, de la CARSAT et d'une union industrielle. Les métiers rencontrés dans le cadre de cette étude étaient les suivants : Médecins du travail, infirmier de santé au travail, technicien de prévention des risques professionnel, ergonomiste, toxicologue, ingénieur conseil, contrôleurs de sécurité, coordinateur RSE.

Deux entretiens ont été réalisés en groupe. Le premier a regroupé un ingénieur conseil et des contrôleurs de sécurité. Le second regroupait un médecin et un technicien de prévention des risques professionnels intervenant au sein d'une même équipe pluridisciplinaire de santé au travail et habitués à collaborer sur les mêmes entreprises.

L'ancienneté des professionnels de prévention sur leur poste était variable, allant de 2 à 25 ans. L'échantillon regroupe des professionnels membres du groupe de travail PRICA ainsi que des professionnels extérieurs à celui-ci. L'appétence exprimée pour le risque chimique était hétérogène avec une présence de répondants se décrivant comme non qualifiés sur ce risque, et un répondant dont il s'agit de l'activité exclusive.

Plusieurs participants ont fait part d'une activité antérieure en service de santé au travail autonome ou en entreprise.

Parmi les entretiens réalisés, cinq ont permis des échanges avec les professionnels chargés du suivi des entreprises ayant participé à l'étude.

Analyse des données

I. Impact de l'organisation des petites entreprises sur la gestion du risque chimique.

A. Organisation de l'entreprise face au risque chimique.

1. Hétérogénéité de structure des entreprises.

Lors de la construction de cette étude, le principal facteur ciblé susceptible d'influencer la prévention était la taille des effectifs salariés de l'entreprise. En pratique, pour des effectifs similaires, la structuration de ces entreprises est hétérogène.

On note notamment une différence sur l'implantation des établissements. Si certaines sont constituées d'un unique établissement, d'autres voient leurs effectifs et leurs activités réparties sur plusieurs sites. Parmi les entreprises opérant sur plusieurs établissements, une nouvelle distinction intervient sur l'activité de ces établissements : Elle peut être identique sur les différents sites avec un objectif d'élargissement du territoire couvert par l'entreprise, ou distinctes avec l'ouverture d'établissements séparés dans un contexte de diversification des activités de l'entreprise. Cette seconde catégorie ne concernait pas les entreprises de moins de 70 salariés dans le cadre de cette étude. Nous notons cependant des similarités de fonctionnement dans la gestion du risque chimique entre l'une des entreprises de taille intermédiaire et les plus petites entreprises fonctionnant sur un seul site. L'entreprise de taille intermédiaire malgré ses importants effectifs sépare le fonctionnement de ses établissements dont les activités sont variables entre les différents sites. Les établissements sont chacun en charge de leur propre évaluation du risque chimique de façon autonome, on ne note pas de service centralisé de prévention des risques professionnels.

E	« On fait partie d'un groupe qui a des sites un peu partout en métropole, au Portugal, en Tunisie, au Canada. [...] Chacun des sites a certaines spécificités, nous sur Toulouse on fait que de l'aéronautique. Le groupe fait aussi du spatial et de l'automobile aussi. On travaille les métaux durs ici contrairement à certains sites. » « Je suis toute seule pour le risque chimique »
----------	---

Inversement, certaines petites entreprises dont les effectifs salariés sont plus faibles mais dont l'activité sur les différents sites est identique optent pour la centralisation de l'évaluation du risque chimique sur un unique établissement. Les ressources humaines disponibles dans ces établissements centraux sont elles-mêmes variables. Dans l'une des petites

entreprises, l'évaluation était initialement à la charge de chaque établissement mais celle-ci a été centralisée dès le début d'accompagnement suite à un échange entre les responsables de sites et le siège.

E	« Honnêtement, aujourd'hui, je ne me suis pas consacré dedans pour dire qu'il faut qu'on améliore ça ou ça. Vu qu'il y a des personnes au siège qui sont vraiment sur ce projet-là, je leur laisse toute ma confiance. Je sais qu'il y a des personnes qui sont très câblées et qui vont dire que ça ne va pas, qu'il faut qu'on améliore et qu'il y aura des solutions à trouver. »
----------	--

En plus de l'hétérogénéité de l'organisation interne de ces entreprises, le contexte dans lequel elles interviennent aura un impact sur leur prévention du risque chimique. La gestion du risque chimique sera différente entre une entreprise sous-traitante dont les activités sont effectuées au sein des établissements du donneur d'ordre et celle n'opérant que dans ses propres locaux. Sa présence dans les locaux du donneur d'ordre impliquera effectivement le recours aux plans de prévention et commission d'autorisation d'emploi des produits qui seront détaillées dans les sections suivantes.

De la même façon, l'influence des contraintes liées à l'aéronautique sur l'ensemble des expositions des salariés aux agents chimiques dangereux n'est pas la même pour toutes les entreprises rencontrées. Si pour la plupart, l'activité aéronautique est prédominante ou exclusive avec une dépendance économique vis-à-vis de ce secteur, elle représente un client minoritaire pour deux des entreprises rencontrées.

E	« Il représente une grosse part de notre chiffre d'affaires aujourd'hui et notre objectif est de se détacher petit à petit de ce client-là, [...] au moins de faire réduire sa part chez nous en augmentant d'autres clients » « On travaille un peu pour l'aéronautique, c'est pas forcément une grosse partie de notre chiffre d'affaires, ni de notre activité, à peu près à 10%.»
----------	--

Par ailleurs, la structure, le contexte économique et les ressources de ces entreprises sont dynamiques. Parmi les entreprises accompagnées, le contexte dans lequel l'accompagnement se déroulait variait dans le temps. Le rachat de l'une des entreprises par une multinationale s'est manifesté par une suspension de l'accompagnement dans l'attente des consignes du groupe acheteur. Une transition s'est effectuée en l'espace de 6 mois sur la structure et les ressources accessibles à l'établissement. Un préventeur spécialisé en toxicologie est intervenu à temps plein à la demande du groupe pour prendre en charge l'évaluation, initialement à la charge d'une responsable QHSE en temps partiel thérapeutique et d'une responsable RH. L'impact de ces modifications de structure des entreprises sur

le déroulement de l'évaluation du risque chimique a également été décrit par certains professionnels de prévention.

SPST	<p>« Là ils fusionnent avec une autre entreprise américaine donc apparemment ils prendraient le logiciel qu'ils ont, qui ne sera pas SEIRICH. Ils ont un truc des États-Unis mais je ne sais plus comment il s'appelle. »</p> <p>« Ils ont des directives des États-Unis qui leur demandent d'utiliser telle ou telle méthode donc ils sont obligés de suivre les directives et après ils ont pas le temps de faire autre chose à côté. »</p>
-------------	---

Résumé

Les ressources dans la gestion des risques professionnels sont souvent mises en relation avec la taille de l'entreprise en termes d'effectifs salariés. Les ressources de sociétés aux effectifs similaires sont cependant hétérogènes et variable dans le temps, notamment en lien avec leur structure et leur organisation.

2. Risque perçue comme complexe à prendre en charge.

La notion même de risque chimique pouvait être mal comprise par certaines entreprises et associée à la représentation d'une industrie chimique à laquelle ne s'identifiait pas l'entreprise. La perception du danger semblait conditionnée à l'utilisation ou non de produits étiquetés, aidée par les pictogrammes issus du CLP. Il y avait une difficulté à percevoir les risques liés aux agents chimiques émis par les procédés. Pour l'une des entreprises, une partie de l'activité consiste à chauffer ou brûler des fils et toiles en matières plastiques, la perception du risque était initialement difficile.

E	« La tête de mort, par exemple. Le petit poisson qui a la tête à l'envers. On va dire que c'est ceux-là. Le bonhomme avec l'étoile à l'intérieur, on fait très attention à ça. »
E	<p>« A première vue, on pourrait se dire, « on est textile, on n'est pas concerné, on n'est pas dans une entreprise où on fait de la chimie, on fait juste de la transformation de matière »</p> <p>« A première vue, on ne se sent pas forcément concerné parce qu'on est dans du textile, des matières donc c'est vrai que si on ne se pose pas de faire une analyse de ce qu'on utilise et de prendre du recul sur tout ce qu'on fait réellement... »</p>

Même quand l'exposition aux agents chimique est perçue, il persiste des difficultés sur la perception des atteintes sur la santé. Effectivement, le caractère différé des pathologies liées aux expositions impacte le jugement sur l'importance du risque et de sa prévention.

E	« Je pense que la probabilité d'être malade est quand même faible. Déjà, on n'a pas eu de cas avérés, donc voilà. »
E	« Et sur le risque chimique, c'est la même chose, sauf que comme on est malade sur le long terme...bon si les gens vont s'évanouir parce qu'il y a des vapeurs, là ils vont réagir en disant « qu'est-ce qu'il faut faire »...Mais comme ça se voit pas, c'est comme le bruit : Ça se voit pas, donc du coup c'est pas grave. »
E	« C'est pas comme une machine dangereuse où ça va être vraiment visible comme risque, tout le monde est conscient que c'est dangereux. Utiliser un produit chimique, ils ne se rendent pas forcément compte de la dangerosité entre le liquide vaisselle qu'ils utilisent à la maison et le produit qu'ils vont appliquer sur avion. »

La démarche d'évaluation spécifique nécessaire à la prévention du risque chimique est citée comme composante de la complexité de ce risque chimique par rapport aux autres risques professionnels. Cette démarche d'évaluation est décrite comme un deuxième document unique du fait de l'investissement représenté par celle-ci. La difficulté à appréhender cette évaluation sans formation préalable a également été pointée.

E	« La charge de travail est trop importante pour qu'un suivi régulier soit efficace. »
UNION	« Les entreprises, TPE et PME, elles ont déjà du mal à avoir un document unique pour les risques plus faciles, qui tiennent déjà la route, qui soit à jour. [...] Le risque chimique, c'en est une partie mais finalement, le risque chimique c'est presque un document unique à lui tout seul. Elles ne font pas... »
CARSAT	« L'évaluation, ça reste un exercice complexe. Je pense que la difficulté pour les petites entreprises, c'est effectivement de pouvoir rentrer dans cette démarche qui demande quand même d'avoir préalablement été formé, sensibilisé, parce que c'est quand même assez ardu. »

Résumé

Le risque chimique est perçu comme plus complexe que les autres risques professionnels, du fait d'une part de la difficulté à percevoir les expositions et les atteintes sur la santé et d'autre part en raison de la démarche d'évaluation de ce risque. Celle-ci semble différenciée du reste de l'évaluation des risques professionnels par sa complexité.

3. Centralisation et hiérarchisation des tâches de gestion.

Nous avons observé dans les entreprises un niveau de stratification des fonctions QHSE augmentant avec la taille de l'entreprise. Pour l'illustrer, nous prendrons l'exemple de l'entreprise E2 pour laquelle l'évaluation du risque chimique était initialement prise en charge localement par l'établissement de 4 salariés. L'évaluation du risque chimique était alors à

la charge du responsable de site qui assure de façon simultanée l'ensemble des tâches de gestion et prend également part à la production. Concernant l'une des entreprises, qui emploie entre 30 et 60 salariés rassemblés sur un unique établissement, le poste de QSE a récemment été créé et la prévention des risques professionnels est donc gérée par une personne également chargée de la gestion de la qualité et de l'environnement. Cette centralisation des tâches contraste avec une structuration beaucoup plus marquée des services de prévention d'une entreprise de taille intermédiaire que nous avons rencontrée. Dans cette société, les services qualité, prévention des risques professionnels et environnement sont non seulement distincts mais comportent des personnes dédiées à la gestion du risque chimique ou à la conformité par rapport au règlement REACH de façon spécifique. On note donc dans les plus petites entreprises la centralisation des tâches de gestion sur une personne considérée comme polyvalente et en charge d'un site local, et une transition progressive vers une répartition des tâches sur des salariés spécialisés et en charge de plusieurs sites à mesure que les entreprises augmentent en effectif.

E	« Mes tâches c'est la gestion de la base, gestion du magasin, réception, envoi des colis, sortie des pièces pour l'atelier, mécanique, je mets le bleu de travail, je vais faire la méca avec les gars. C'est déjà pas mal, c'est pour les grandes lignes. »
E	« Avant mon arrivée, QSE, ça existait pas, c'était qualité. Donc du coup, d'un point de vue organisationnel, c'est très compliqué de réussir à diviser la casquette en trois. Très compliqué. »
E	« On vient en support par rapport à l'environnement puisqu'on est deux secteurs distincts » « Toute la partie exposition du personnel dans le cadre de REACH, notamment nous on est soumis à ce qu'on appelle autorisation chromate puisqu'on a des anticorrosifs, et ça c'est un poste à proprement parler qui chez nous est rattaché à l'environnement, donc je n'ai que la partie risque professionnel dessus. » « Alors moi, l'évaluation du risque professionnel, l'avantage c'est que j'y touche quasiment pas à proprement parler, je fais vraiment que l'évaluation du risque chimique, mais j'ai tous nos sites. »

Sur ces postes centralisant des tâches de gestion ou les tâches QHSE, le niveau de formation sur la gestion des risques professionnels est variable et cette hétérogénéité se majore lorsque nous interrogeons la formation de ces personnes à la gestion du risque chimique. Par exemple, la gestion du risque chimique était à la charge du responsable de site issu d'une formation de mécanicien dans l'entreprise E2, et à la charge de la responsable RH dans l'entreprise E4. Dans une autre entreprise, la personne postée sur le poste de responsable QHSE faisait part de ses difficultés à appréhender le risque chimique.

E	« C'est vrai qu'en tant que responsable qualité, les fiches de données de sécurité, j'en ai eu connaissance assez tardivement en fait. Après, il faut se documenter sur internet [...]. C'est une auto-formation qu'on doit faire. »
----------	--

SPST	« Si t'es sur une entreprise petite ou moyenne avec quelque chose qui est fait de façon ancestrale presque, et ce que tu te retrouves à avoir le comptable qui gère le DUERP, etc. et qui n'a pas la connaissance. Je pense que le frein il vient de là. »
-------------	--

La transition entre une centralisation sur une personne polyvalente localement et un service structuré comprenant des préventeurs spécialisés ne semble pas systématique. Cette notion est illustrée par le cas d'une entreprise de taille intermédiaire rencontrée : Nous retrouvons un unique responsable QHSE au sein de l'établissement local de cette multinationale de plus de 1000 salariés dont les activités se sont diversifiées. L'évolution ne s'est pas faite vers une stratification et une spécialisation des salariés en charge de la prévention mais vers la présence dans chacun des établissements d'un salarié centralisant la gestion QHSE. Notre interlocuteur comparait hors-micro sa situation localement et celle des petites entreprises en évoquant des similitudes du fait d'une augmentation du nombre de postes de production dans l'entreprise, sans augmentation en parallèle des effectifs dédiés à la prévention malgré la grande dimension de cette entreprise.

Cette croissance différenciée entre les effectifs de production et de prévention était également observée dans l'une des petites entreprises, dans laquelle l'alternante QHSE en charge de l'évaluation du risque chimique nous informait d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment et d'une extension sur de nouveaux sites qu'elle prendrait à sa charge, sans projet associé d'augmentation des effectifs dédiés à la prévention.

Cette tendance à la centralisation des tâches de gestion dans les entreprises de plus faible effectif s'associe ensuite à une nécessité de les hiérarchiser du fait de l'impossibilité exprimée de toute les effectuer. Cette priorisation ne semble pas favorable à la réalisation d'une évaluation du risque chimique. Effectivement, les tâches priorisées sont celles influant sur la survie économique de l'entreprise : La production et la réponse aux sollicitations des entreprises clientes. Les personnes centralisant la gestion de la Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement sont donc amenées à prioriser les tâches relatives à la qualité, suivie de l'environnement puis de la sécurité avec une priorisation des actions ciblant les accidents et pathologies immédiates. Le risque chimique ne semble pas priorisé.

E	« Actuellement, ils ont pas envie de... Je cite « perdre du temps avec ça », puisqu'il n'y avait pas de ressources. Et que là...bon... je suis là maintenant. »
E	« Aujourd'hui, ce n'est pas ma priorité. Ma priorité, c'est que mes avions sortent. C'est sur la production. Et quand il y a des creux, on en profite, on essaye d'avancer sur ces sujets-là. » « Ça fait un an que je suis là, il n'y a pas eu de creux. »

E	La prod est très prenante d'un point de vue qualité et très sincèrement, toute seule, c'est pas possible. [...] Je passe mon temps en bas en fait et donc du coup, la partie sécurité environnement qui part de très loin, très très loin. »
----------	--

Cette absence de priorisation impacte le temps dédié à la démarche d'évaluation du risque chimique.

E	« Alors, sur le mois d'avril qui vient de passer, en sachant que j'ai une semaine de congé, [...] sur la partie SEIRICH, quasiment rien. Je veux dire, je ne sais même pas si je l'ai ouvert ce mois-ci. Je pense que je ne l'ai pas ouvert ce mois-ci. »
E	« Sincèrement...Une heure par mois. Après, il faudrait arriver à trouver un créneau. L'idéal pour moi, ce serait de dire, « je me fixe cet objectif » et de le traiter sur un mois. Mais vraiment, d'avoir un rythme par semaine plus important. »

La complexité identifiée du risque chimique et l'absence de temps dédié à son évaluation du fait de la centralisation des tâches font émerger le souhait d'un accès un une personne dédiée à cette gestion du risque chimique.

E	« Il faudrait une personne qui, vraiment, puisse avoir du temps à consacrer à ça et que ça fasse partie d'une mission à part entière, la gestion du risque chimique. Et c'est pas « Mets à jour le DUERP ou occupe-toi de faire la refonte du DUERP et ajoute une partie risque chimique. Parce que moi, grosso modo, c'est comme ça qu'on me l'avait présenté de base. »
----------	---

Dans ce cadre, plusieurs entreprises ont recours à un stagiaire auquel est attribué la tâche de saisie de données dans le logiciel d'évaluation du risque chimique voire l'intégralité de l'évaluation. Les entreprises E1, E3, E4, E5, E6, E7, E10 et E12 ont eu recours à un stagiaire ou ont conditionné la réalisation de l'évaluation du risque chimique au recrutement d'un stagiaire ou d'un intérimaire.

E	On avait discuté au fait d'une possibilité, et je vais en reparler, que je sois par exemple aidée au moins pour la rentrée des produits. Parce qu'une fois que moi, j'ai fait grosso modo ma schématisation de mon entreprise avec cette tâche-là exposée à ça, est-ce que je peux pas me faire aider d'un stagiaire par exemple ou d'un apprenti ? Voilà.
E	« Actuellement, je suis apprentie chargée de mission HSE et je me suis occupée, notamment sur la sécurité, de toute la mise en place des actions en production et la mise à jour régulière du logiciel SEIRICH pour être conforme à ce qu'il y a en production. »

Cependant, le contexte de déficit en temps dédié à ces tâches d'évaluation du risque chimique dans lequel les stagiaires interviennent peut-être cause d'un défaut d'encadrement et d'une mise en difficulté de ces étudiants. La responsable HSE de l'une des entreprises

accompagnées avait évoqué lors de l'une de nos rencontres l'expression d'une insatisfaction par le stagiaire qui s'était vu attribuer un rôle de saisie de données sur l'inventaire.

E	« En l'état, ma nouvelle responsable, je la briefe sur la HSE alors que c'est moi qui suis chargée de ça. Voilà...Ça devrait plutôt être l'inverse mais ça marche comme ça du coup. »
E	« J'ai pris une alternante pour ça mais elle n'arrive pas à prendre en main les choses du coup je ne suis pas plus avancé. Le rôle serait plutôt la rentrée de données. »

Cette situation contraste avec celle de l'entreprise E12 qui a recours à une apprentie HSE au sein d'un service de prévention structuré qui ne prend pas en charge la gestion de la qualité. Au cours de l'entretien avec l'ingénieure HSE et l'apprentie HSE, nous notons une connaissance par l'encadrante de la démarche d'évaluation du risque chimique, du logiciel et du travail effectué par l'apprentie. Nous observons une connaissance partagée du déroulement de la démarche et une coopération entre les deux personnes sur les réflexions concernant les résultats de cette évaluation. Ainsi, la démarche d'évaluation et gestion du risque chimique ne semble pas intégralement déléguée à l'apprentie dans cette entreprise. Nous notons par ailleurs que l'apprentie avait déjà une expérience en évaluation du risque chimique avant son arrivée dans l'entreprise.

E	<p>« Juste la sécurité et l'environnement. On travaille concordamment avec la qualité, ils sont dans notre équipe. »</p> <p>« Je suis ingénieure hygiène sécurité et environnement. Et entre d'autres thématiques sécurité, je travaille aussi sur le risque chimique notamment pour accompagner l'apprentie qui a fait une très grande partie de l'évaluation ici »</p> <p>« À l'école, j'avais suivi deux formations en externe et après dans une autre entreprise aussi, j'en avais fait. »</p>
----------	--

Par ailleurs, la présence temporaire de ces stagiaires dans l'entreprise pose la question de la pérennisation de la démarche. Nous prendrons l'exemple de l'entreprise E1 dans laquelle l'évaluation a été interrompue pendant 1 an suite au départ d'une première alternante QHSE en l'absence de relai du fait de l'absence de préventeur permanent dans cette entreprise. Cette question s'est également posée lors de l'accompagnement de l'une des entreprises, où la compétence acquise par le stagiaire n'avait pas été partagée avec le préventeur permanent du fait d'une délégation totale de la gestion de l'inventaire sur SEIRICH sans temps dédié à l'encadrement. L'absence de pérennisation des compétences acquises sur le logiciel dans l'entreprise a nécessité une formation de la responsable HSE à l'évaluation du risque chimique suite au départ de l'étudiant. Cette stratégie de

recrutement de stagiaire semble avoir une autre limite faisant écho à la complexité du risque chimique décrite précédemment et aux stratégies de spécialisation des préventeurs des grandes entreprises : Le temps dédié à la formation de ces stagiaires sur le risque chimique est soumis aux mêmes contraintes que le temps dédié à l'évaluation des risques, avec une mise en difficulté de ces étudiants sur les aspects de l'évaluation requérant un encadrement et donc à nouveau un blocage de cette évaluation.

E	« Avoir du monde en plus ! (Rire) Je veux bien une personne en plus qui s'occupe du risque chimique dédié. En fait il me faudrait une personne compétente et pas une personne à former, sur ce sujet-là. »
----------	--

La question du risque de non pérennisation de la démarche suite au départ de la personne en charge de l'évaluation ne se limite pas aux stagiaires. Elle touche également les salariés permanent postés sur ces postes de gestion QHSE ou HSE, avec un turn-over important rapporté lors des entretiens. Lors des tentatives d'accompagnement à l'évaluation du risque chimique, ces démarches ont été interrompues une fois suite au départ du stagiaire de l'entreprise et à deux reprises par un arrêt de travail de notre interlocuteur, parfois suivi d'un départ définitif de l'entreprise. Un troisième départ en arrêt de travail d'une responsable QHSE n'a lui pas été associé à une interruption de l'évaluation du fait du contexte de rachat de l'entreprise avec intervention d'un préventeur spécialisé issu du groupe acheteur.

E	« Sachant que pour la petite blague, là, ils en sont à 4 préventeurs depuis que je suis là donc ça fait même pas 3 ans. » « Parce qu'en vrai, en ce moment, la valse des préventeurs ils passent partout. Sauf une fois qu'ils sont rentrés chez cette autre entreprise. »
SPST	« Par exemple pour cette entreprise, ils n'ont qu'une alternante et ils ont changé 3 ou 4 fois. Ça a été initié, je leur avais demandé depuis un moment. L'alternante se mettait au boulot, après elle avait fini son stage, son alternat, c'est reparti... »
CARSAT	« Il y a quand même du turnover, je trouve. Et ça bouge, ça s'est un peu accéléré je trouve sur les fonctions QSE, il y a beaucoup de... Alors mais de façon globale, pas que secteur aéronautique. Après, effectivement, quand on va dans des boîtes plus structurées ou dans des groupes, etc., là, c'est plus stable. »

Au cours des démarches d'accompagnement, certains interlocuteurs ont exprimé une mise en difficulté personnelle. Dans l'une des entreprises de taille intermédiaire rencontrées, suite à l'arrêt du micro, la responsable QHSE fait part d'une anxiété en évoquant une crainte de voir son travail remis en question par le contrôle d'un organisme extérieur sans prendre en compte le manque local de ressources avec lequel elle doit composer du

fait de l'organisation de son entreprise. Elle évoque au-delà d'une centralisation des tâches, une centralisation des injonctions. Cette centralisation des injonctions a pu être observée dans l'une des entreprises où l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique s'est fait dans un contexte d'injonction de la CARSAT, de mise en demeure de la DREETS et d'audit par le donneur d'ordre répondant lui-même à une mise en demeure vis-à-vis de la situation. La personne en charge de l'évaluation des risques chimique dans cette entreprise s'est vu confier comme tâches simultanées la réalisation des métrologies atmosphériques, la mise en conformité par rapport au règlement REACH, la mise en conformité d'équipement de protection collective et la démarche d'évaluation du risque chimique avec sur certaines injonctions la consigne d'agir rapidement. Ainsi, bien qu'adressées à l'employeur, la réponse aux injonctions était déléguée à la responsable HSE sans adaptation associée des ressources humaines initialement. Nous avons pu noter lors de certains accompagnements l'expression d'une anxiété, d'un vécu d'isolement lors de cette démarche ou l'impression d'une tâche sans fin, sans aboutissement chez certaines personnes chargées de l'évaluation du risque chimique. Il s'agissait de façon générale des salariés ayant une formation initiale HSE ou QHSE et percevant le risque chimique de l'entreprise. Cette difficulté était également perçue par les préventeurs d'une entreprise cliente qui évoquaient un conflit de valeur de leurs collègues postés dans certaines petites entreprises, le mettant en lien avec le turn-over sur ces postes.

E	« Là, la petite entreprise, ils changent de préventeur tous les 6 mois parce qu'en fait les préventeurs...parce que mes équipes parlent avec eux, ne s'y retrouvent pas. On a une déontologie en tant que préventeur. »
SPST	« L'employeur, je pense qu'il n'a pas... Même s'il savait que c'était long, il n'a pas conscience de ce que ça représente quand il y a un nombre important de produits, en fait. Actuellement, la responsable HSE est en arrêt, un arrêt long quand même. Mais notre évaluation du risque chimique, elle n'y est peut-être pas pour rien, quoi. » « En termes de charge de travail, c'est quand même assez conséquent quand tu le fais dans son ensemble, et en plus là, pressé par les injonctions. Enfin là, c'était la totale. »

Résumé

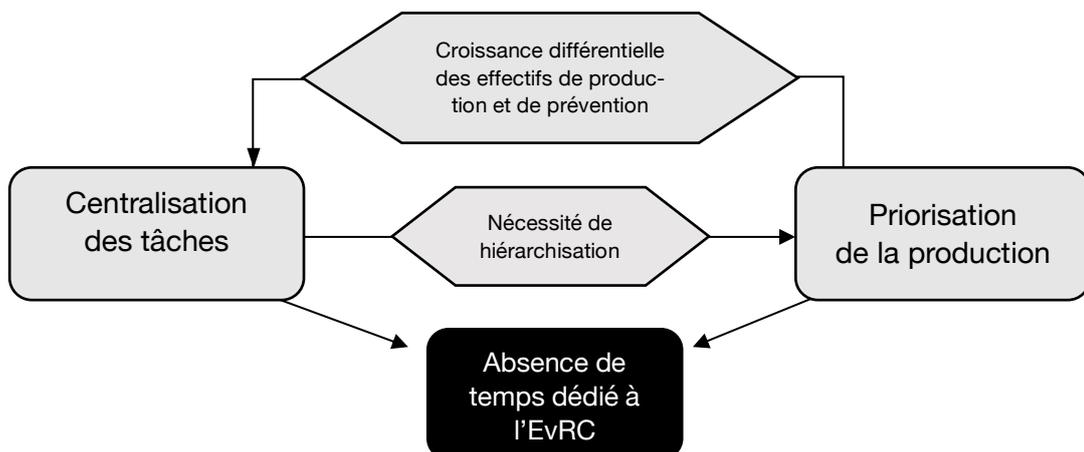
Contrairement aux entreprises possédant des services de prévention structurés se dotant de préventeurs spécialisés lorsqu'un sujet est identifié comme complexe, nous observons dans les entreprises de plus petite taille une centralisation des tâches de gestion ou de prévention sur une personne. Ceci aboutit à une nécessité de hiérarchisation des tâches. Par ailleurs, les personnes centralisant ces tâches de gestion ne sont pas systématiquement formées à la gestion du risque chimique voire à la gestion des risques professionnels.

La priorisation se porte d'abord sur les tâches impactant la production. La gestion de risque chimique n'est pas perçue comme prioritaire. Cette priorisation de la production se manifeste notamment dans la croissance retardée des effectifs dédiés à la prévention par rapport aux projets d'extension en production. La centralisation des tâches et la faible priorisation de la gestion du risque chimique aboutissent à un manque ou à une absence de temps dédiée à l'évaluation de ce risque (Figure 1).

Pour pallier ce manque de temps dédié à l'évaluation du risque chimique, les petites entreprises ont tendance à recourir à un stagiaire prenant en charge les tâches de saisie de données voire l'intégralité de la démarche d'évaluation. Les stagiaires intervenant dans ce contexte pâtissent parfois d'un déficit d'encadrement lié au manque de temps disponible ou à l'absence de préventeur permanent dans l'entreprise. De plus, le recours au stagiaire associé à un déficit d'encadrement n'est pas propice à son embauche en fin de stage et s'associe à une perte des compétences au sein de l'entreprise et à une absence de pérennisation de la démarche lors de son départ.

Ces difficultés de pérennisation des démarches d'évaluation du risque chimique entreprises semblent également liées à un turn-over significatif des salariés postés sur les postes de préventeurs dans les petites entreprises. Ceux-ci ont parfois évoqué une mise en difficulté personnelle sur ces évaluations, parfois dans un contexte de centralisation des injonctions et de conflit de valeur. Le rapprochement a parfois été fait entre cette situation et le turn-over important sur ces postes.

Figure 1. Impact de la centralisation des tâches sur le temps dédié à l'évaluation du risque chimique.



B. Mode de gestion du risque chimique par les petites entreprises.

1. Faible formalisation de la gestion du risque chimique.

Il ressort des entretiens et des observations en entreprise une gestion non formalisée des risques chimiques dans les entreprises concernées par la centralisation des tâches de gestion QHSE. Cette faible formalisation semble ancrée dans le fonctionnement même de ces établissements où les échanges entre les différents services et salariés se fait de vive voix et ne passe pas par des circuits organisés de transmission de l'information. Par exemple, dans l'une des petites entreprises, les commandes produits pouvaient être passées sur demande orale des salariés auprès d'un responsable méthode à proximité, sans transmission des informations à la responsable QHSE.

E	« Donc toutes les personnes qui sont dans les bureaux peuvent avoir accès à l'ERP et accès aux commandes. Le problème c'est que quand ils vont voir leur responsable méthode qui, en l'occurrence passait des commandes, lui avait pas du tout la notion du risque chimique et lui commandait ce qu'on lui avait dit. »
----------	---

La non formalisation de la gestion du risque chimique se manifeste dans ces entreprises par l'absence d'évaluation du risque chimique, son caractère incomplet et par son absence de mise à jour ou d'utilisation à des fins de construction de plan d'action.

E	« Il y a la théorie et la pratique : On a dans notre base PRP toutes les FDS qui sont relatives à l'utilisation des produits chimiques dans la société. De ces FDS je les enregistre sur SEIRICH, ce qui permet d'avoir une base de gestion des produits chimique sur SEIRICH, et donc une extraction du risque chimique depuis SEIRICH...ça c'est la théorie. Dans la pratique ça fait 1 an que je n'ai pas réussi à prendre 5 minutes pour le mettre à jour. » « Ça doit faire 2 ou 3 ans, parce que j'ai déjà un an de retard, donc ça doit faire 2 ans » <i>NDR : Date de la dernière mise à jour, QHSE arrivée il y a un an dans l'entreprise.</i>
SPST	« Sur les quelques entreprises PRICA, l'évaluation du risque avance. Il y en a une qui l'a terminée là, c'est la première qui l'a terminée »

À l'extrême, il est parfois ressorti des entretiens une absence de prise en compte du risque chimique. Nous avons parfois noté une position expectative de l'entreprise, évoquant simplement une diminution de la dangerosité des produits chimiques disponibles sur le marché au fil du temps.

E	« Aujourd'hui, il y a quand même beaucoup moins de produits avec ce type de pictogramme. C'est vrai que c'est vachement réduit, je le constate bien par rapport à il y a 15 ans. Aujourd'hui, les
----------	---

	ingrédients qu'on utilise ne sont plus les mêmes. On ne peut pas dire qu'il y a moins de risques, parce qu'il y en a toujours. On ne sait pas ce que ça donnera dans 20 ans. Aujourd'hui, il y en a quand même moins. »
E	« Surtout que le risque chimique n'a pas du tout été traité, ça fait des années, c'est franchement pas du tout traité, même pas un petit peu, pas du tout, je vais même pas vous dire un petit peu non, on part de zéro clairement. C'est-à-dire que c'est fonctionnement des années 80, c'est production, production, j'ai besoin d'un truc, je l'achète, pas de FDS, rien »

Ainsi, lorsque nous interrogeons ces entreprises n'ayant pas d'évaluation du risque chimique sur la façon dont il est pris en charge, la notion de prévention par l'habitude est centrale : La prévention semble reposer sur des règles de métier, sur la transmission des règles de prévention des salariés plus expérimentés vers les nouveaux arrivants et sur la connaissance de l'activité.

E	<p>« L'analyse, elle est pas formalisée. Mais en soi, c'est fait de manière... Je dirais c'est plus du bon sens qu'une analyse pure et dure. »</p> <p>« Parce que c'est une activité qu'on fait déjà chez nous depuis plus de 10 ans et qu'on sait combien de temps le technicien passera pour réaliser telle tâche. Voilà. » <i>NDR : Quand interrogée sur la façon dont est évalué le niveau d'exposition d'un salarié sur un poste.</i></p> <p>« C'est les responsables d'entretien et responsables d'atelier, chefs d'équipe, qui sont là depuis très longtemps et qui savent, lorsqu'il y a des nouvelles personnes, prévenir et vérifier. Et moi, on me le transmet comme ça aussi, de manière verbale. » <i>NDR : Quand interrogée sur la prise en compte des agents émis, non étiquetés.</i></p>
E	<p>« On a nos habitudes, on le sait, on manipule du kérosène, on sait très bien qu'il faut mettre des gants, des lunettes, il faut se protéger parce qu'il n'y a rien de bon là-dedans. Maintenant, c'est de l'auto-apprentissage, je dirais plus ça comme ça. Mais il n'y a pas de formation en interne par rapport à ça, à aujourd'hui. »</p> <p>« C'est un peu par la loi de l'ancien qui nous passe et qui dit, fais gaffe, quand tu utilises ce produit-là, il n'est pas bon pour la santé. »</p>

Cependant, la majorité des entreprises expriment le souhait de prendre en compte ce risque et de mettre à disposition des protections vis-à-vis de celui-ci. Dans ces entreprises où la gestion du risque chimique n'est pas formalisée mais où il existe une volonté de s'en protéger, la démarche repose sur la récupération des fiches de données de sécurité et la lecture des informations contenues dans les rubriques 2 et 8 relatives aux protections individuelles préconisées par le fournisseur. Dans les entreprises bénéficiant de la présence d'une personne qualifiée QHSE, le choix des équipements de protection individuelle lui revient généralement avec une éventuelle consultation de sources d'information

spécialisées comme le site internet de l'INRS. En revanche, les entreprises où la gestion des risques professionnels est prise en charge par une personne n'étant pas issue d'une formation HSE prennent conseil auprès du fournisseur des équipements de protection individuelle pour réaliser leur choix sur le type d'équipement à commander. Le responsable de site de l'entreprise E2 évoquait la prise de renseignement sur internet via un moteur de recherche généraliste. Ce mode de prévention repose essentiellement sur les dangers étiquetés en présupposant que l'utilisation du produit par l'entreprise corresponde aux scénarii d'exposition envisagés par le fournisseur du produit.

E	<p>« En fonction des FDS principalement. On va regarder la FDS, on va dire, attention, celui-là il a des pictogrammes pas sympas. On regarde sur Internet et en fonction, on sait. »</p> <p>« Aujourd'hui pas encore, c'est surtout de la prévention qui est faite par habitude et sur les étiquettes, mais pas formalisée. »</p> <p>« Les fournisseurs X ou Y qu'on peut avoir, ils savent qu'on doit se doter de tout ça, donc c'est très facile d'avoir du matériel. Exemple bête, j'ai commandé des gants en nitrile la semaine dernière, je les ai reçus trois jours plus tard. Ce n'est pas compliqué d'avoir des équipements de protection. »</p>
E	<p>« Et ça, moi, je m'occupe en l'occurrence et je regarde aussi au niveau, essentiellement au niveau des pictos et même des mesures de sécurité à prendre. »</p>
E	<p>« Le lien est fait aussi avec la fiche de données de sécurité, il y a des préconisations sur le type de masque et donc en fonction aussi du type de masque et du niveau, il y a le filtre qu'il faut associer au masque. »</p>
E	<p>« Les EPI décrits dans la partie 8 des FDS »</p>

Cette gestion du risque chimique par l'étiquetage, également impliqué dans la perception même de ce risque comme évoqué précédemment, semble occulter une portion des expositions présentes dans ces entreprises : Celles qui n'impliquent pas l'utilisation d'un produit étiqueté. Nous avons pu observer lors des visites de ces entreprises des sources potentielles d'exposition comme l'entreposage dans les hangars de bacs de récupération d'huiles moteur usagées sans que ceux-ci n'aient été vidés ou encore le contact entre une blouse utilisée pour réaliser des prélèvements dans des bains de traitement de surface chromaté et les vêtements de ville du fait de l'absence de porte manteau dédié à la blouse au sein du laboratoire. L'absence de prise en compte de ces expositions a pu mener à la mise en place de mesures de prévention contre-productives : Nous pouvons prendre l'exemple de l'entreprise E3. L'évaluation du risque chimique de cet établissement repose sur la saisie des mentions danger des produits étiquetés sur un tableur et la transposition des mesures de prévention associée sur le DUERP. Celui-ci mentionne pour la prévention des risques incendie liés aux poussières métalliques, la nécessité de limiter leur accumulation dans la zone de ponçage des pièces en aluminium et acier inoxydable situé dans la

même salle que le poste de soudure. La consigne suivante est alors proposée : « Aspirer le poste de travail régulièrement, balayer le sol en fin de journée », sans que ce procédé n'implique une humidification préalable du sol. Ainsi, l'absence de prise en compte des agents émis par les procédés, lors de la mise en place d'une mesure de protection contre les incendies, résulte en une consigne susceptible de majorer le risque d'atteinte respiratoire lié à l'inhalation de particules métalliques pour le salarié chargé de cette tâche. Le DUERP de cette entreprise indiquait un niveau de risque maîtrisé pour l'ensemble des risques chimiques. En l'absence d'évaluation formalisée sur les niveaux d'exposition, sur la gravité des dommages potentiels et sur l'adéquation entre les protections en place et les risques estimés, il existe un risque de définition arbitraire du niveau de maîtrise des risques chimiques.

Une autre conséquence de la gestion non formalisée du risque chimique est le manque de traçabilité des actions de prévention menée par l'entreprise et des évaluations menées en amont. Les éventuelles études de poste réalisées, les éventuelles réunions et concertations concernant les décisions relatives aux protections ne sont pas tracées. Cette faible traçabilité, associée au turn-over évoqué précédemment sur les postes en charge de la prévention du risque chimique aboutit à une difficulté d'appropriation du travail antérieurement mené pour le préventeur arrivant dans l'entreprise. Ceci résulte en une reprise à zéro de la démarche et d'une impression de stagnation de la démarche.

E	« Par contre, ouais, au niveau de l'évaluation pure et simple, finalement c'est ça le plus dur à mettre en place ici, dans une boîte comme celle-ci. Parce que les gens qui commencent ne terminent pas, les gens s'en vont, n'archivent pas. On reprend à zéro. Et en fait, ça avance jamais. »
SPST	« Quand on y a travaillé soi-même, ça devient un peu son projet donc on a à cœur à bien le faire et le finir. Alors que c'est vrai que c'est quelque chose qu'on découvre si on le reprend sans le produire, d'une base, on sait pas d'où ça vient, quels sont les produits. Normalement, avec des postes qu'on connaît pas, ça demande vraiment un travail énorme d'immersion. »

Cette absence de formalisme et de traçabilité contraste avec la gestion de la production et de la qualité dans le secteur industriel aéronautique, régit par des normes et certifications que ces entreprises ont l'habitude de mettre en œuvre mais qui par leur priorisation participent à limiter le temps dédié à la prévention des risques professionnels et a fortiori du risque chimique.

E	« La priorité c'était le plan de prévention. C'était la prévention, les certifications, conserver les certifications, les audits. »
----------	---

	« Certifications EN 9100, management de la qualité. Parce qu'il y a des audits. Et donc il fallait être prêt. Et la clôture des non-conformités aussi pour maintenir, maintenir des agréments en général. »
E	« On travaille un peu pour l'aéronautique, c'est pas forcément une grosse partie de notre chiffre d'affaires [...]. On aimerait augmenter et on a fait un audit pour l'EN 9100, pour voir un peu où est-ce qu'on se positionnerait. On est certifié ISO 9001, ça nous aide quand même pas mal parce que la 9100 est quand même en rapport avec la 9001, mais on a quand même beaucoup de travail, c'est au niveau de la traçabilité, parce qu'un gros problème des petites entreprises c'est qu'il y a pas de traça. »

Les entretiens et accompagnements mettent également en évidence l'influence de la réglementation sur la gestion du risque chimique dans ces entreprises. Lors des échanges, nous avons pu noter une focalisation des discussions et des réflexions sur les procédés impliquant l'utilisation des substances chromatées visées par une procédure d'autorisation REACH. Cette notion s'exprimait également par des demandes, parfois répétées, de la part de certaines entreprises sollicitant l'organisation d'une campagne d'analyse de biométries (chromuries). Il y avait parfois un souhait de prioriser ces campagnes par rapport à la réalisation de l'évaluation du risque chimique. Ainsi, l'une des entreprises accompagnées a renouvelé cette demande sur les trois rendez-vous d'accompagnement à l'évaluation, sans avancée notable sur l'évaluation du risque. L'approche de la gestion du risque était parfois limitée à ces substances réglementées, soumises à une obligation de réalisation de métriques atmosphériques. Cette limitation aux exigences réglementaires peut également se manifester sur la mise en place des équipements de protection, comme l'illustre la citation suivante.

E	« Si l'aspect réglementaire dit... Je dis une bêtise, mais tel type de gant, même si on pouvait aller plus loin, ce qui rassurerait aussi les salariés, c'est pas écrit. D'un point de vue réglementaire, on n'a pas besoin d'aller au-delà donc on se contente du minimum. Voilà. » <i>NDR : Parle de la posture de sa hiérarchie.</i>
----------	---

Cette place de la réglementation dans la gestion du risque chimique par les petites entreprises nous amène à aborder un autre axe d'approche retrouvé : la coopération avec l'entreprise cliente dans le cas d'une sous-traitance au sein de l'établissement de l'entreprise utilisatrice. Il peut s'agir d'une occasion, restreinte, de faire entrer la prévention du risque chimique dans le champ d'une activité priorisée par les directions de ces petites entreprises : la réponse aux sollicitations des entreprises clientes. Cette collaboration se matérialise par la rédaction d'un plan de prévention conjoint entre les deux sociétés. Les échanges semblent s'organiser autour du respect des exigences réglementaires pour les

deux entreprises mais peut également être l'opportunité pour le sous-traitant d'accéder aux ressources humaines et techniques de prévention d'une entreprise possédant un service de prévention plus structuré et disposant de préventeurs spécialisés. Cette collaboration a parfois permis la transposition des mesures de prévention proposées par l'entreprise utilisatrice sur les activités similaires réalisées cette fois dans les locaux de l'entreprise sous-traitante, hors du cadre des activités soumises à ce plan de prévention (La mesure de prévention citée dans l'entretien ne concernait cependant pas le risque chimique). Cette transposition des mesures de protection ne semble cependant pas systématique, avec parfois une limitation de la mise à disposition de ces mesures de protection uniquement sur les activités se déroulant sur le site de l'entreprise utilisatrice.

E	<p>« C'est le hasard qui fait bien les choses parce que dans le cadre du plan de prévention, j'ai eu une partie gestion du risque chimique. Donc grâce à l'obligation qu'on a vis-à-vis du donneur d'ordre de rédiger le plan de prévention, j'ai travaillé à peu près... Allez, une heure sur le risque chimique. Sinon, ça aurait été zéro. J'aurais pas eu le temps. »</p> <p>« En termes de sécurité, ils nous challengent [...] C'est fait exprès. C'est ce que j'utilise chez l'entreprise cliente, d'ailleurs que nous n'avait pas chez nous. Cette discussion m'amène à trouver des solutions. »</p>
SPST	<p>« Aujourd'hui, il n'y a rien de fait. Après, l'avantage pour cette entreprise c'est qu'ils ont aussi la partie chez l'entreprise cliente. Là par contre, tout est fait parce qu'ils sont dans les locaux de cette entreprise [...], c'est parce que l'entreprise cliente a tout mis à disposition dans le plan de prévention donc là, tu as tous les produits, toutes les FDS, les méthodes de travail, mais c'est une exigence du client. »</p>
E	<p>« De la même manière, quand on leur demande, et ça, c'est contrôlé par l'environnement sur la partie REACH, ils doivent faire leurs mesures d'exposition aux chromates et les reporter dans le cadre de l'autorisation pour la Commission européenne. »</p> <p>« On les revoit chaque année pour le plan de prévention, où pour chaque activité on leur rappelle ces règlements. »</p> <p>« En règle générale notre objectif est de préserver la santé des gens. Moi, c'est mon objectif, ce n'est pas de protéger l'entreprise. Mais pourquoi je fais ce métier-là ? Pour que les gens ne soient pas malades. Donc derrière, ça c'est mon prérequis...Évidemment, il y a des moments où j'impose la responsabilité, je suis obligée de changer de casquette ce qui est compliqué pour mes équipes parfois, de se dire mais « c'est pas toi », non, mais j'ai aussi cette casquette, je me le dois. »</p>

Résumé

Les petites entreprises reposent peu sur le formalisme dans leur fonctionnement interne et en prévention des risques professionnels, contrastant avec l'approche normée de la qualité dans le secteur industriel aéronautique. A l'intérieur de ces entreprises, les salariés et responsables privilégient la communication orale de proximité plutôt que les circuits organisés de transmissions des informations. Cette faible formalisation est retrouvée dans la gestion du risque chimique et illustrée par l'absence d'évaluation du risque chimique ou son absence de mise à jour lorsqu'elle existe, associée à un manque de traçabilité des actions de prévention et des processus de concertation menant à leur mise en place.

Ce manque de traçabilité de la gestion du risque chimique combiné au turn-over décrit précédemment parmi les préventeurs internes aux petites entreprises aboutit à une stagnation des démarches d'évaluation des risques chimiques. Le préventeur nouvellement arrivé dans l'entreprise peine à s'approprier les éléments existants de l'évaluation et tend à réinitialiser la démarche, avec une répétition de ce cycle dans le temps.

En l'absence de démarche formalisée d'évaluation du risque chimique, sa prévention semble reposer sur les règles de métiers et la transmissions des pratiques entre les salariés expérimentés et les nouveaux arrivants. A cette transmission entre salariés s'ajoute la récupération d'informations sur les protections conseillées dans les fiches de données de sécurité et auprès des fournisseurs d'équipements de protections individuelles afin de déterminer les protections qui seront mises à disposition des salariés.

Cette approche du risque par le danger étiqueté, sans prise en compte systématisée des situations réelles d'exposition occulte le risque représenté par les expositions aux agents chimiques dangereux non concernés par l'étiquetage, comme les émissions issues des procédés mis en œuvre. Cette non prise en compte peut mener à l'absence de protection des salariés vis-à-vis de ces expositions voire à la mise en place d'actions délétères sur ces situations d'exposition.

Les éléments d'évaluation et de prévention du risque chimique présents au sein des petites entreprises ont tendance à être ciblés sur les obligations réglementaires. Cette réglementation est également source de collaboration entre l'entreprise sous-traitante et l'entreprise utilisatrice dans le cadre des plans de prévention, permettant une entrée en matière dans la formalisation des évaluations. Ceux-ci, bien qu'organisés autour de la réglementation sont aussi l'occasion pour l'entreprise sous-traitante d'accéder aux ressources de prévention de l'entreprise utilisatrice et parfois de transposer des éléments de prévention dans son propre établissement. Ces éléments de préventions reposent cependant sur des situations d'exposition standard sans étude des situations réelles d'exposition au sein de la petite entreprise.

2. Part prépondérante de la protection individuelle et de la notion de responsabilité individuelle.

Dans ces petites entreprises ne possédant pas un service de prévention structurée, la prévention du risque chimique semble reposer en premier lieu sur la mise à disposition d'équipements de protection individuelle. Ceux-ci constituaient la première mesure de

prévention évoquée par le répondant dans la plupart des entretiens semi-directifs réalisés auprès des entreprises. Dans le cas de l'une des entreprises, ils constituaient l'unique mode de protection vis-à-vis du risque chimique verbalisé par notre interlocuteur. Ces protections individuelles étaient cependant parfois utilisées comme solution transitoire dans l'attente d'un projet de mise en œuvre d'actions collectives.

E	« Gants de maintenance, gants de protection, lunettes de protection, masque à poussière, masque à solvant, chaussure de sécurité, on va dire le classique, les EPI classiques. » <i>NDR : Répondait à l'interrogation concernant les protections mises en place sur le site.</i>
E	« Voilà. Ils ont des masques FFP2, ils ont des lunettes. D'ailleurs, j'ai encore fait une commande, tout est là, j'ai fait la distribution. » « Au niveau du risque chimique, c'est pareil, on est que sur l'individuel. »
E	« Les moyens de prévention, c'est surtout de la sensibilisation quotidienne, de leur dire de bien porter leur masque, les EPI et ça c'est quotidien. Il y avait au départ l'extraction qui devait être mise en œuvre mais comme on est dans une démarche de suppression, pour le moment c'est en stand-by »

A cette prédominance des protections individuelles s'associe une tendance à transférer la responsabilité en matière de protection contre le risque chimique sur les salariés dont la responsabilité individuelle est régulièrement soulignée. Ce transfert de responsabilité se manifeste régulièrement par la place prise par les consignes données aux salariés dans leur gestion du risque chimique.

E	« Les managers sont quand même formés à faire de la sensibilisation. Le rappel est fait régulièrement, de ce que j'ai constaté en audits internes, les rappels sont faits dans le cas d'oubli de port d'un EPI, ce qui peut arriver, je pense, à n'importe qui.»
E	« Pédagogie verbale et affichage »

La mise à disposition des équipements de protection individuelle semble parfois perçue par ces entreprises comme une protection indispensable et suffisante vis-à-vis du risque de survenue d'une pathologie en lien avec une exposition à un agent chimique dangereux. L'observance du port des protections par les salariés est considérée comme déterminant de l'efficacité de la stratégie de protection contre le risque chimique de l'entreprise, évoquant à nouveau une mise en avant de la responsabilité individuelle.

E	« Ah bah s'il porte pas ses EPI... Sachant que les protections collectives en soi ne sont pas suffisantes pour pallier le risque, si le salarié ne porte pas l'EPI, le risque est élevé. »
E	« Pour moi si les collaborateurs respectent les consignes et utilisent les EPI et appliquent les procédures comme indiqué, il y a pas de raison qu'ils soient...(interrompt sa phrase) »
E	« Aucun risque ou risque très limité s'il porte consciencieusement ses EPI. »

L'inobservance du port des protections individuelles par les salariés est perçue dans certaines entreprises comme l'obstacle principal rencontré dans la prévention du risque chimique. Celle-ci est décrite comme variant selon l'âge et l'expérience professionnelle antérieure du salarié et mise en lien avec l'absence de perception des pathologies liées aux risques chimiques du fait leur apparition différée. L'incompatibilité ergonomique de certaines protections individuelle étaient également citée comme facteurs susceptibles d'expliquer cette inobservance. La participation des salariés au choix de ces protections individuelles était variable parmi les entreprises participantes.

E	« On le voit, les jeunes, ils ont été formés à l'école, ils mettent les protections. Quand on a quelqu'un qui a 40 ou 50 ans, il a ses habitudes, il ne met jamais de gants. » « En fonction du produit qu'on utilise, il faut des gants plus épais pour qu'ils puissent résister plus longtemps dans le produit. Quand on a plus de sensibilité, c'est quand même la base, ça, ça pourrait être un point bloquant. »
SPST	« Disons que je trouve que les jeunes sont quand même plus réceptifs quand on leur présente des choses. Certes, ils connaissent pas grand-chose mais quand même, quand tu leur parles, ils te disent « Bon, tiens, ça, je savais pas ». Ils ont l'air vraiment un petit peu plus réceptifs. Tandis que les personnes qui ont un certain âge et qui ont toujours travaillé dans l'aéro, on est sur une banalisation des risques. »
E	« Et après, surtout pour les personnes qui avaient des mauvaises habitudes avant, ça fait 20 ans qu'ils travaillent, qu'ils respirent la poussière donc pourquoi maintenant on leur demanderait de se protéger ? C'est ça qui est le plus dur, faire changer les mentalités quand on est dans une industrie. On n'est plus dans un garage, on n'est pas chez soi, on est maintenant sous la responsabilité de l'employeur et c'est ça qui est compliqué à faire comprendre aux personnes. » <i>NDR : A propos des salariés ayant eu des expériences d'artisanat avant d'arriver dans l'industrie.</i>

Face à cette problématique d'inobservance du port des protections individuelles, la réaction de certains répondants était d'interroger la possibilité d'un recours à une sanction en cas de non port de ces protections. L'aspect disciplinaire de la surveillance du port des EPI était par exemple évoqué par l'entreprise rachetée qui évoquait la probable modification de la politique de l'entreprise suite au rachat en cours par un groupe multinational. Les personnes chargées de la prévention du risque chimique dans cette entreprise évoquaient la nécessité d'une telle approche dans leur établissement. Ce positionnement restait cependant minoritaire parmi les répondants et semblait envisagé dans des entreprises de plus grande taille qui cependant ne considéraient pas cette option en premier recours.

UNION	« On constate que même si les consignes ont été données et tout, on a des fois de la difficulté à ce que tout le monde et parfois même une grande partie des collaborateurs, respectent les consignes qui sont mises en place. Et on n'utilise pas le pouvoir disciplinaire de l'employeur à
--------------	--

	ce moment-là, ce qui est dommage parce que s'il y a bien un moment où il faut l'utiliser, c'est celui-là parce que ça appelle pas à contestation. On met en place un équipement de protection, il faut qu'il soit utilisé. »
E	« Et en plus de ça, on va devoir en arriver...et moi j'aime pas ça du tout, on va les obliger à porter. Et on va devoir par la suite...alors c'est pas du tout mon objectif, je veux pas arriver à la sanction mais il faut qu'ils prennent en compte quand même qu'ils sont quand même exposés à des produits. »

Les petites entreprises ont tendance à donner des consignes simples aux salariés vis-à-vis des mesures de protection. Contrairement à la centralisation des tâches d'évaluation qui semble freiner voire empêcher celle concernant le risque chimique, la centralisation de la gestion des plans d'action a pu présenter un avantage : L'édition de consignes englobant l'ensemble des risques évalués pour fournir des préconisations concises aux salariés, sur un support unique. Au contraire, une difficulté pouvait survenir cette fois dans les grandes entreprises lorsqu'un service de prévention était segmenté sur différents risques, sans mutualisation finale des plans d'actions : L'édition de consignes de protection différentes pour chacun de ces risques et parfois contradictoires.

E	<p>« Mais ce qui fait ma force, et je suis nulle en risque chimique et pas douée en ATEX, mais je connais mes évals par cœur, donc du coup c'est comme ça que je peux répondre rapidement. Parce qu'en fait c'est la vue globale qui est intéressante et ça vous voyez, même quelqu'un qui a 20 ans dans l'aéronautique, il le voit même pas »</p> <p>« Comment peut-on donner...en disant c'est juste du risque chimique et il faudra aller regarder la cartographie ATEX ? Comment on peut donner ça à des compagnons ? C'est ce que j'ai écrit tout à l'heure, mais comment on peut dire ça ? Et là on voit que c'est fait par des jeunes qui sont risque chimique, qui ne voient pas que derrière il y a de l'atmosphère explosive et que le compagnon, si on lui dit il faut un mètre (NDR : pour la coactivité dans le cadre du risque chimique), il ne va pas se dire « Oui mais il faut trois mètres par rapport aux NACA » (NDR : Pour le risque ATEX).</p> <p>« Si vous donnez ça en disant « Pour peindre il faut 1 mètre mais allez voir la cartographie ATEX », pour moi c'est une aberration. Donc on dira « le mec il a pas », « c'était écrit », « il a pas » »</p>
----------	---

Cependant, dans les petites entreprises n'ayant pas une évaluation formalisée du risque chimique, le revers de la simplicité de ces consignes est leur imprécision ou incomplétude. L'exemple le plus fréquent est celui de la durée de port des appareils de protections respiratoires à cartouche avant le changement de ces dernières. L'absence d'évaluation des conditions réelles d'exposition ne permet pas à ces entreprises de donner des consignes aux salariés sur ce point. La détermination de la durée d'utilisation nécessitant un changement de cartouches est donc laissée à la charge du salarié, celui-ci tendant à baser ce

changement sur la perception de l'exposition et donc de l'odeur du produit à travers le masque. En l'absence d'une évaluation formalisée du risque et de mise à disposition de protections collectives, la consigne donnée aux salariés implique régulièrement de port du masque sur plusieurs heures voire sur la journée de travail.

E	« C'est à l'appréciation des collaborateurs. Généralement dès qu'ils commencent à sentir l'odeur du produit dans le masque, c'est qu'il faut le changer. Ils le changent pas tous à la même fréquence ni pour les mêmes utilisations. »
E	« Aujourd'hui, ils récupéraient des cartouches au magasin et on leur disait « Quand vous sentez une gêne respiratoire vous changez de cartouche, on a un stock donc vous allez en récupérer des nouvelles » et on a appris que ce n'était pas suffisant. »
UNION	« Alors il y a déjà le choix de l'EPI et après les conditions d'utilisation de l'EPI. Là, c'est rare qu'on soit allé aussi loin. »

Ensuite, la délivrance de ces consignes aux salariés est inégale selon les entreprises. Certaines organisent des points périodiques pour informer les salariés sur les risques auxquels ils sont exposés et justifient ainsi les consignes données, d'autres limitent la délivrance de la consigne à des rappels de l'obligation de port des protections lorsqu'un salarié est observé sans celui-ci. Lorsque les salariés occupent des postes techniques pour lesquels un diplôme est requis par l'entreprise, la sensibilisation concernant les risques découlant des expositions aux agents chimiques est parfois considérée comme réalisée au cours de la formation initiale des salariés et n'est donc pas répétée au sein de l'entreprise. Lorsque nous les interrogeons sur le contenu de ces éventuelles sensibilisations réalisées au cours des formations, les répondants n'en ont pas connaissance. Les entretiens réalisés auprès de professionnels de santé suivant des apprentis ne semblent pas confirmer cette connaissance des risques par les salariés issus de ces formations.

SPST	« Pas du tout sensibilisé, et même les jeunes ! Bon, les jeunes... C'est vrai qu'on a quand même des apprentis qui sont en alternance mais au niveau des connaissances je trouve que c'est très moyen. Alors pas du tout. » <i>NDR : Interrogé sur la perception d'une connaissance des risques par les apprentis dans le secteur aéronautique.</i>
-------------	---

Un autre problème se pose lorsque nous interrogeons les répondants sur l'entretien et le stockage des protections individuelles. Si ces protections sont bien mises à disposition par les entreprises, les moyens de maintenir leur efficacité ne le sont pas nécessairement. La plupart de ces petites entreprises ne mettaient pas à disposition de lieu de stockage dédié pour les appareils de protections respiratoires qui sont donc susceptibles de rester sur les plans de travail ou dans les vestiaires au contact des vêtements de travail avant

d'être à nouveau portés au visage le lendemain. Un problème similaire se présente lorsque nous abordons la question de l'entretien des vêtements de travail, les entreprises n'associent pas systématiquement la mise à disposition de vêtements de travail à celle d'un local de lavage au sein de l'entreprise ou au recours à un prestataire externe pour le réaliser. Le lavage des vêtements de travail est réalisé au domicile du salarié.

E	« C'est un prestataire qui est à la charge du nettoyage des vêtements de travail individuels mais c'est pas tous les vêtements. [...] le T-shirt et le pull sont nettoyés chez les salariés par les salariés. » « Je sais que globalement, ils ont deux machines à laver, une machine pour ça mais alors après, clairement, on n'est pas chez eux pour vérifier. Moi, ce que je vois, c'est qu'ils rentrent dans leur voiture et ils mettent leur manteau par-dessus leur pull. »
E	« Justement, là, on attend d'avoir la dotation des pantalons, t-shirts, pulls et je vais passer par une société pour, une fois par semaine... le nettoyage des t-shirts, le nettoyage... Alors, aujourd'hui, c'est eux qui le font oui. »
E	« Je sais que c'est pas génial mais nous, il n'y a pas de... C'est eux qui lavent leurs vêtements. Alors c'est pareil, je leur dis de pas laver avec les vêtements de vos enfants, de votre femme, de tout ça, parce que malgré tout on a des poussières sur nous, on a des retombées, on a beau avoir une ventilation générale, malgré tout, il y a quand même des... Je leur dis. »

Dans l'une des petites entreprises, l'alternante QHSE en charge de l'évaluation du risque nous informe lors d'un rendez-vous d'accompagnement à l'évaluation du risque que la question du lavage des vêtements au domicile a été le sujet d'une réclamation des salariés lors du précédent CSE. Les salariés auraient demandé la mise à disposition d'un local de lavage au sein de l'entreprise afin de réaliser l'entretien des vêtements non pris en charge par le prestataire. Cette demande aurait été refusée par la direction en raison d'une crainte que ceci n'entraîne une accumulation de vêtements non rangés dans ce local. L'un des salariés aurait donc adopté une stratégie de protection visant à jeter chaque jour sa tenue de travail et à en récupérer une neuve au stock chaque matin.

Face à cette problématique se pose la question de la sensibilisation de l'employeur aux risques chimiques.

E	« C'est plutôt de la prévention qu'il faudrait faire non pas au niveau des salariés mais plutôt au niveau de la direction en fait. Ouais. Et des managers qui minimisent complètement l'impact que ça peut avoir, qui n'ont pas forcément conscience ou alors qui s'en contrefichent pas mal, quoi. »
----------	---

Résumé

Les protections individuelles occupent une place prépondérante dans les stratégies de gestion du risque chimique au sein des petites entreprises ne possédant pas d'évaluation formalisée de ce risque. Cette place faite aux protections individuelles semble s'associer à un transfert de responsabilité via une mise en avant de la responsabilité individuelle des salariés vis-à-vis de leur propre protection.

Au cœur de cette notion de responsabilité individuelle des salariés, nous retrouvons la question de l'observance du port des protections individuelles. Les éléments relevés par les entreprises et semblant influencer sur cette adhésion des salariés aux consignes de protection sont leur ancienneté dans le métier et leur expérience professionnelle antérieure hors du domaine de l'industrie, mis en lien avec l'absence de perception d'atteinte sur la santé par les salariés. Le recours au pouvoir disciplinaire et aux sanctions a été évoqué comme méthode envisagée pour réguler cette problématique du port des protections individuelles mais n'est pas considéré comme une méthode à privilégier.

Cependant, les consignes d'utilisation de ces protections au sein de ces entreprises sont simples mais incomplètes. Le choix de la durée d'utilisation de ces protections avant changement est laissé à la charge du salarié en l'absence d'évaluation du risque. On note une hétérogénéité de la façon de délivrer l'information sur les risques sanitaires liés aux expositions aux agents chimiques. Certaines entreprises considéraient que cette sensibilisation était faite au cours des formations diplômantes des salariés et qu'il n'était pas nécessaire de les répéter dans l'entreprise.

Enfin, la mise à disposition des protections individuelles ne s'associait pas systématiquement à la mise à disposition des moyens permettant de maintenir leur efficacité ou de limiter la poursuite des expositions au domicile du salarié. La question d'une sensibilisation destinée à l'employeur a pu être évoquée.

Ainsi, la part laissée à la protection individuelle dans la gestion du risque chimique dans ces établissements semble associée à un sentiment de protection contrastant avec les failles de ce type de protection. Les limites de cette stratégie semblent issues d'une part de l'inobservance rapportée des consignes par les salariés et d'autre part de l'insuffisance constatée des moyens mis à disposition par l'employeur pour en assurer l'efficacité et l'acceptabilité par les salariés.

3. Externalisation de la gestion des protections collectives.

Toutes les entreprises participantes n'étaient pas équipées d'équipements de protection collective. Une raison citée pour expliquer cette absence, dans les plus petites entreprises, était le coût financier de ces installations.

E	« Après, je ne vois pas spécialement de choses qui peuvent nous empêcher, hormis les prix colossaux que peuvent coûter certains équipements. »
SPST	« Trouver les bons équipements si je pense en termes de protection collective notamment, puis après c'est les investissements...Mais il n'y a pas d'argent donc ça va reporter l'année d'après, donc on peut être sur des temps longs. »

CARSAT	« Les actions de prévention primaire, on va être essentiellement sur de la ventilation donc on est sur des investissements qui ne touchent pas directement à la productivité. Donc ça aussi, c'est un gros frein. C'est qu'effectivement, le côté financier, l'investissement est important. Ça rajoute de la maintenance en plus, de l'organisation derrière pour s'assurer de l'efficacité des systèmes donc c'est clairement pas vendeur. »
---------------	--

L'insertion des protections collectives dans la stratégie de gestion du risque chimique semblait apparaître dans les entreprises de plus de 50 salariés. Dans ces établissements la conception et l'installation des équipements de protection collective est externalisée et ces entreprises ont recours à l'expertise du fournisseur pour déterminer les caractéristiques techniques de ces équipements.

E	« Il faut qu'on détermine l'équipe projet et qu'on détermine clairement le projet. Et sur toute la partie dont on n'a pas les compétences, effectivement on va aller consulter en extérieur les entreprises qui peuvent nous apporter les réponses. » <i>NDR : Parle de la conception d'une nouvelle salle de traitement de surface.</i> « On regarde s'il y a utilisation de produit chimique. S'il y a utilisation : Où et comment. Si c'est une utilisation à un endroit bien précis, dans ce cas on réfléchit à faire une aspiration localisée et dans ce cas on passe par une société qui nous fait le calcul de débit, de vitesse...etc...et qui nous propose la conception de l'aspiration conforme à la réglementation. »
----------	--

De la même façon que pour les protections individuelles, les entreprises ont évoqué le manque d'utilisation d'une partie des équipements de protection collective par certains salariés. Les situations que nous avons pu observer lors des visites étaient liées à un défaut de prise en compte de l'activité réelle lors de la conception de l'équipement. Dans l'une des entreprises de taille intermédiaire, l'atelier de chaudronnerie était équipé de plusieurs bras d'aspiration articulés localisés d'un côté de la salle et supposés se télescoper sur les 4 postes de travail présents dans la pièce. Les bras aspirant, une fois dépliés barraient les couloirs de circulation empruntés habituellement par les salariés entre les lieux de stockage et leur poste de travail. Les salariés n'utilisaient pas ces bras aspirant et travaillaient avec la porte de hangar ouverte. Lors de la visite de l'une des entreprises, une zone d'encollage de pièces métalliques comportait un plan de travail placé sous une hotte aspirante. La salariée postée sur cette zone lors de notre visite réalisait les tâches d'encollage à distance de cette hotte du fait de la dimension trop importante des pièces pour être placées entre le plan de travail et la hotte tout ne laissant pas un espace de travail suffisant pour réaliser la tâche.

Lors de l'une des visites d'entreprise, des interrogations ont été soulevées au sujet de la conception de la salle de préparation des peintures. Celle-ci était conçue pour créer un

flux d'air laminaire horizontal permettant aux vapeurs de solvants d'être évacuées dans une direction opposée à celle du salarié. Ce flux laminaire était perturbé par un afflux d'air en direction du salarié à chaque ouverture de porte du fait d'une mise en dépression de la salle. La pertinence de cette mise en dépression était interrogée en raison du positionnement de la salle de préparation des peintures, située à l'intérieur de la cabine de peinture. L'afflux d'air à l'ouverture de porte provenait donc de cette cabine. La mise en dépression ayant pour objectif initial d'éviter une contamination de l'air d'éventuels locaux à pollution non spécifique adjacents, sa pertinence dans le cas où la zone adjacente est la cabine de peinture où les produits utilisés sont identiques et appliqués au pistolet était interrogée. La responsable HSE nous a informé que cette mise en dépression avait été demandée afin de répondre à une préconisation extérieure à l'entreprise.

Cependant, si des cas particuliers ont interrogé la prise en compte de l'ergonomie des postes de travail lors de la conception de ces équipements par un prestataire extérieur, la majorité des équipements de protection collectives observés lors des visites effectuées semblait intégrée dans le fonctionnement de l'entreprise et pris en main par les salariés. Certains équipements de protections collectives étaient intégralement automatisés et intégrés aux chaînes de production.

Dans l'une des entreprises, l'insuffisance d'un des équipements de protection collective a pu être objectivée par la démarche d'évaluation du risque chimique, lorsque celle-ci a souhaité intégrer la réalisation d'une métrologie atmosphérique pour les brouillards d'huile sur conseil de l'organisme agréé malgré l'absence de VLEP réglementaire existante. Au sein de l'atelier d'usinage des métaux de l'entreprise, la concentration atmosphérique ramenée à 8 heures mesurée sur prélèvement individuel était équivalente à 97% de la valeur limite recommandée par la CNAMTS. Cette valeur a été mise en lien avec l'utilisation d'une machine-outil capotée mais n'intégrant pas l'aspiration des brouillards d'huile en fin d'usinage avant ouverture, l'ouverture de ce capot étant répétée au cours de la journée. Cette entreprise ayant un projet d'extension de cet atelier d'usinage nous a informés qu'elle souhaitait se renseigner sur les solutions disponibles pour prendre en compte l'ouverture répétée du capot au cours de la journée lors de l'achat des prochaines machines. Ce questionnement a également mené les deux préventeurs de cette entreprise à réaliser des recherches sur le site de l'INRS et à s'interroger sur le contenu des contrôles effectués sur le fluide de coupe aqueux par leur prestataire.

Par ailleurs, aucune des entreprises ciblées ne possédait de ressource interne qualifiée en ergonomie. Aucune des entreprises rencontrées, quelle que soit sa taille, n'a évoqué une gestion interne de la conception des protections collectives.

Ces imperfections ponctuelles sont à mettre en contraste avec la situation des entreprises ne possédant pas d'équipements de protection collective.

E	« Quand on brûle les fils de surjet des moquettes, on sent que ça dégage une fumée très odorante donc on met un ventilateur pour faire évacuer les fumées. »
----------	--

Résumé

Ces entreprises semblent recourir aux protections collectives à partir d'environ 50 salariés. Le frein principal identifié à leur mise en œuvre est le coût financier. La conception de ces équipements est en règle générale confiée à un prestataire externe chargé de fournir à l'entreprise une protection collective conforme à la réglementation. De potentiels défauts d'ergonomie des équipements fournis ont pu être observés dans ces entreprises, nous avons noté un cas objectif d'insuffisance de l'équipement de protection collective fourni par le prestataire, repéré dans une entreprise ayant mise en place une démarche formalisée d'évaluation du risque chimique et l'ayant intégré à son fonctionnement. Aucune entreprise rencontrée n'a évoqué une gestion interne de la conception des protections collectives.

4. Faible recours à la substitution.

Les activités du secteur industriel aéronautique sont soumises à une réglementation en lien avec les enjeux de sûreté aérienne. Effectivement, les procédés et produits mis en œuvre dans la fabrication de l'avion doivent permettre l'atteinte de critères de qualité pré-définis, vérifiés lors d'une procédure de certification de chaque modèle d'appareil auprès des organismes publics comme l'EASA, nécessaire à leur commercialisation.

E	« Ça va être les organismes de contrôle, sûreté. On peut avoir par exemple l'EASA, qui va nous valider ou non la délivrance, etc., qui disent « OK, c'est bon, l'avion, telle pièce, elle peut être mise. »
E	« Il faut que la plupart des produits soient certifiés, soient avionnables. »
E	C'est la certification d'un avion. C'est avec les autorités compétentes, c'est EASA, DGAC, on a tout un dossier technique à soumettre, entre gros guillemets, parce que je suis pas du tout technique sur ce point, le mode d'emploi de construction de l'avion. Tout doit être certifié. »

Les consignes de mise en œuvre de ces procédés sont listées dans des gammes de fabrication dirigeant l'ensemble des activités liées à la fabrication de l'appareil et comprenant

les références des produits devant être utilisés. Ces contraintes s'appliquent également sur les activités de maintenance.

E	« Nous, c'est le constructeur qui décide le produit qu'on doit utiliser. Je ne peux pas m'y substituer. Même s'il a toutes les têtes de mort possibles et imaginables sur le produit, si la documentation technique nous a dit que c'était celui-là qu'il fallait utiliser, on utilise celui-là. »
E	« Pour prendre le cas de la colle, c'est qu'eux ils fonctionnent avec des nomenclatures produits, avec des codes, des produits qui sont certifiés, qui sont qualifiés donc on n'a pas la liberté. »
E	« Pour savoir quels produits ils utilisent quand, ils se réfèrent à leur gamme de travail. [...] Ils vont avoir un code à l'intérieur et dans ce code, ils vont aller chercher [sur la base de données] toutes les alternatives qui sont qualifiées pour être posées sur l'avion par rapport à une référence dans une gamme de travail. »

Les listes de produit avionnables du constructeur vont inclure les alternatives possibles pour ces produits, notamment utilisées lorsque sont rencontrées des difficultés d'approvisionnement. Dans cette situation de difficulté d'approvisionnement et lorsque le produit alternatif n'est pas disponible dans l'établissement du constructeur, la commande du produit par celui-ci ou par un sous-traitant présent sur site requiert le passage du produit en commission d'autorisation d'emploi. L'ensemble des produits utilisés sur le site du donneur d'ordre ou appliqués sur les pièces de l'avion chez le sous-traitant sont concernés par le passage dans cette commission. Le constructeur met en place une vérification de la présence du produit sur ses listes lors de son étude par la commission d'autorisation qui se met alors en lien avec les bureaux d'étude du constructeur. Cette commission est chargée de l'étude du danger représenté par le produit sur le plan environnemental et sur le plan des risques professionnels puis décide de son autorisation ou non et détermine les mesures de protection qui devront être mises en œuvre lors de son utilisation sur le site.

E	<p>« Si jamais c'est vraiment une nouvelle alternative parce qu'on est sur des ruptures de stock (On a eu beaucoup de ruptures sur les deux dernières années), on fait passer le produit dans ce qu'on appelle la commission d'autorisation d'emploi »</p> <p>« Le gérant environnement leur fait coucou en disant gentiment « Il va falloir remplir tel document, vous le savez, c'est dans les documents qui sont annexés à votre plan de prévention », puisque c'est écrit noir sur blanc que toute entrée de produit doit passer par une commission d'autorisation à l'emploi. On leur demande de le remplir : Dans quelles conditions ils vont l'utiliser ; dans quel but ; est-ce que le produit est avionnable ou pas, ça va dépendre de l'activité qu'ils font ; à quelle gamme de travail ça renvoie. [Dans la commission] Il y a un ingénieur sécurité et un ingénieur environnement [...], il y a</p>
----------	--

	<p>l'ingénieur en charge de REACH et ensuite on questionne le bureau d'études, pour savoir si le produit est vraiment avionnable, s'il est vraiment dans les listes. »</p> <p>« En termes de commission d'autorisation à l'emploi, c'est environ deux heures de travail par produit...sachant qu'on en a eu un où ça nous a pris trois mois. »</p>
--	--

Les sous-traitants du secteur industriel aéronautique peuvent soumettre au constructeur une proposition de substitution d'un produit non présent sur les listes de celui-ci. Cependant les procédures visant à faire approuver de nouveaux produits est décrite comme une procédure longue et complexe. Dans le cas d'un nouveau produit dont les tests de qualité seraient compatibles avec les exigences requises pour sa qualification, l'entrée dans les listes de produits autorisés du constructeur n'est pas immédiate et dépendrait d'une procédure de mise à jour de la certification de l'avion auprès des organismes publics comme l'EASA. Ces mises à jour seraient donc faites de façon groupée en raison de la lourdeur de ces procédures. Il y aurait donc plusieurs années entre le moment où la recherche d'une solution de substitution est entamée et celui où l'emploi du produit est autorisé.

E	<p>« Il faut soumettre le projet, faire une étude de faisabilité aussi, on a la possibilité de faire des épreuves ici. Et expliciter pourquoi c'est possible, pourquoi c'est faisable, sur une peinture par exemple qui est à l'intérieur on n'a pas besoin... j'en sais rien moi... de telle référence qui est considérée comme plus toxique qu'une autre, c'est vraiment à titre d'exemple, donc il faut soumettre ça aux autorités avec l'aval de la direction, avec l'aval des managers. »</p>
E	<p>« Dans l'aéronautique, la plus grosse difficulté c'est qu'à partir du moment où on cherche à modifier un process, à modifier un produit, il doit passer par tout un cycle de validation chez les clients avant de pouvoir être mis en pratique, et ça, ça prend énormément de temps parce que...c'est l'aéronautique quoi. »</p> <p>« On fait ce qu'on appelle des technical events avec les constructeurs, et on leur envoie en disant que ce produit-là, on trouve qu'il n'est pas du tout adapté. Ils se servent surtout du retour de la maintenance, parce qu'eux, ils sont constructeurs mais ils ne sont pas dans l'exploitation des machines. Donc ils se servent de notre retour pour faire évoluer. Ça prend énormément de temps. »</p> <p>« En plusieurs années. En gros, changer un produit, ça a des conséquences sur le monde entier. Eux, ça leur oblige des mises à jour de documentation. Une mise à jour de documentation d'un aéronef, ça coûte des fortunes donc ils essayent de regrouper. Quand ils font des mises à jour, ils font des grosses mises à jour et il y a beaucoup de choses qui changent d'un coup mais ils ne font pas des petites mises à jour ponctuelles pour un produit. »</p>
E	<p>Par exemple, la colle, si on voulait partir sur une colle aqueuse à base d'eau qui est plus propre au niveau de l'environnement et de la sécurité des salariés qui travaillent le produit, on n'est pas libre de changer. Il faut passer par l'entreprise cliente et tout le process documentaire pour qualifier un</p>

	autre produit, modifier les nomenclatures des articles est c'est très long, ce qui fait qu'on est très limité, on n'a pas de marge de manœuvre pour agir. »
--	---

La longueur et la complexité de cette démarche de substitution des produits utilisés dans les procédés de fabrication de l'industrie aéronautique limite donc le recours de ces entreprises à cette option. Les petites entreprises ont parfois rapporté un sentiment d'illégitimité à solliciter le constructeur pour des substitutions de produit. Elles exprimaient aussi une satisfaction vis-à-vis de ce fonctionnement du fait de l'importance des contraintes qui pèseraient sur l'entreprise si le constructeur ne fournissait pas ces consignes permettant de répondre aux strictes exigences de qualité requises dans le secteur industriel aéronautique.

E	<p>« J'ai jamais eu mon mot à dire pour une potentielle substitution. Voilà, j'ai absolument jamais mon mot à dire. Alors après, je dis pas que je pourrais pas l'avoir, mais je suis pas certaine que nous, avec nos effectifs et 10% du chiffre d'affaires sur l'aéronautique va pouvoir faire changer beaucoup de choses mais après, j'ai des interlocuteurs qui sont quand même très ouverts et avec qui on peut très bien discuter. »</p> <p>« Voyez, contrairement d'autres clients où ils vont nous dire « non, mais vous vous débrouillez », là j'ai l'aéro c'est « Non, mais vous faites ça. » » <i>NDR : Évoque des niveaux d'exigence similaire à l'aéronautique dans d'autres secteurs d'activité mais sans que leur client ne leur donne d'information sur les procédés à utiliser pour les respecter.</i></p>
----------	---

La substitution des produits chimiques dangereux est donc restreinte dans l'industrie aéronautique. Cependant, les petites entreprises rencontrées ont pu mener des actions de substitution sur des produits n'étant pas appliqués directement sur les pièces aéronautiques, par exemple sur les produits utilisés dans les fontaines de dégraissage des pièces métalliques. Elles ont alors recours encore une fois à leur fournisseur pour être conseillées sur les alternatives disponibles, de la même façon que pour le choix des équipements de protection individuelle et la conception des protections collectives. Le fournisseur peut d'ailleurs être spontanément à l'origine de la démarche de substitution lorsqu'une suppression ou substitution de substance dangereuse dans l'alternative est utilisée comme argument commercial. Cependant, en l'absence d'une démarche d'évaluation des risques chimiques dans ces entreprises, cette substitution a parfois reposé sur la confiance vis-à-vis de leur fournisseur et n'impliquait pas systématiquement d'évaluation des risques liés à la nouvelle solution.

E	« Les savons de nettoyage. J'ai utilisé des savons depuis des années et en arrivant ici, si tu oublies de mettre des gants, tu as la peau qui pèle au bout d'une demi-heure, on va arrêter de l'utiliser. Du
----------	--

	coup, on utilise d'autres produits ici et je sais qu'ils sont en train de mettre en place d'autres produits sur les autres bases. »
E	« Donc ce produit-là est voué à disparaître, on l'utilise surtout dans notre autre secteur d'activité. » « J'ai changé certains produits qu'on utilisait, qui n'étaient pas forcément super sympas. Le produit d'entretien des sols en l'occurrence, ils sont sur leur dernier bidon. Celui-ci, c'est fini. »

Résumé

Dans le secteur industriel aéronautique, les procédés de fabrication sont soumis à d'importantes contraintes de qualité pour des questions de sûreté aérienne, faisant l'objet de certification par des organismes de contrôle. Les constructeurs aéronautiques mettent donc en place des listes de produits autorisés reliées aux gammes de fabrication dont le rôle est d'assurer le respect de ces exigences tout au long du processus de fabrication de l'appareil.

Ce contexte impose au sous-traitant de passer par le constructeur pour toute substitution. Dans le cas où un nouveau produit serait mis sur le marché et où le fabricant souhaiterait le faire inscrire sur les listes de produits avionnables du constructeur, les procédures sont longues. Plusieurs années peuvent passer entre le début de la procédure de substitution et l'autorisation d'emploi du produit.

Les recherches d'alternative les plus courantes concernant des produits aéronautiques sont le plus souvent motivées par des difficultés d'approvisionnement. Les entreprises ont donc recours aux alternatives inscrites dans les listes de produit avionnables du constructeur. Lorsqu'un produit non présent dans l'établissement est commandé, y compris par un sous-traitant, ce produit passe en commission d'autorisation d'emploi où une vérification est faite vis-à-vis de la présence de ce produit sur les listes du constructeur et une étude du danger est réalisée. Si le produit est autorisé, des préconisations sont émises sur les protections devant être associées à son utilisation. Cette vérification concerne l'ensemble des produits présents sur le site constructeur et les produits utilisés sur les pièces avion chez le sous-traitant.

Les petites entreprises du secteur aéronautique ont intégré cette contrainte dans leur fonctionnement et n'ont pas recours aux substitutions sur les produits utilisés lors de la mise en œuvre des procédés décrits par les gammes de fabrication. La prévention au sein des petites entreprises du secteur aéronautique industriel repose donc presque intégralement sur la mise en place d'équipements de protections et les mesures organisationnelles.

Les cas de substitution qui ont pu être rapportés par les petites entreprises concernaient des produits n'étant pas directement inclus dans les procédés de fabrication aéronautique. Cette substitution était alors réalisée sur conseil du fournisseur de la solution de substitution. La suppression ou le remplacement d'une substance dangereuse était parfois utilisé comme argument commercial. Elles n'étaient généralement pas associées à une évaluation du risque par l'entreprise.

5. Essai de formalisation de la démarche d'évaluation du risque chimique.

Les entreprises rencontrées ont parfois tenté de modifier leur gestion du risque chimique en s'engageant dans une démarche formalisée d'évaluation du risque chimique. L'intervention du service de prévention et santé au travail était impliquée dans l'ensemble de ces projets. Il est nécessaire de rappeler que le recrutement des entreprises au sein de cette étude était fait via leur équipe pluridisciplinaire de santé au travail. La coopération entre ces entreprises et l'équipe pluridisciplinaire sera détaillée dans la partie dédiée.

Certains interlocuteurs citaient à plusieurs reprises lors des accompagnements leur intérêt pour cette démarche, en particulier pour l'objectif de prévention des pathologies néoplasiques. Dans un cas singulier mais illustratif, cet intérêt était personnel : La personne chargée de l'évaluation du risque chimique d'une petite entreprise était amenée à évaluer les risques liés aux produits manipulés par son époux travaillant en production, dans l'une des entreprises où l'entretien des vêtements était réalisé au domicile du salarié. Elle exprimait donc sa crainte de voir ces dangers atteindre le domicile, et ainsi leur enfant.

E	« De formation, je suis issue du domaine de la qualité, sécurité, environnement, donc moi le risque chimique, je connais et y accorde beaucoup d'importance. »
----------	--

En complément de l'approche par la sensibilisation aux enjeux de santé par les professionnels de prévention, deux autres voies d'entrées principales étaient identifiées.

La première est celle d'un souhait de mise en conformité par rapport à la réglementation. Le moteur de cette voie d'entrée semble être la crainte d'un contrôle par les organismes comme la CARSAT ou la DREETS et des sanctions qui pourraient suivre. Nous retrouvons également dans cette voie d'entrée les entreprises dans lesquels ces contrôles ont déjà été réalisés et ont mené à des injonctions ou mise en demeure.

E	« Moi, j'y importe beaucoup d'importance, la direction aussi commence à s'y atteler fortement. Alors je vous avoue que PRICA y est pour beaucoup. Je pense qu'il n'y aurait pas eu PRICA, à mon avis, ça n'aurait pas fait partie du tout de mes priorités aujourd'hui. Sauf que là, il y a un cadre un peu plus réglementaire et voilà, des comptes à rendre. Donc je pense que ça y fait beaucoup. On va prendre ça pour du positif, au moins ça sera traité. Même si c'est pas une intention principale, ça va être fait. » « C'est quand même dommage d'en arriver là mais si c'est pour faire avancer les choses, il y a un moment donné la peur de la sanction ça fait avancer tout le monde. »
----------	--

	« On a eu, dans un autre cadre une visite de la CARSAT qui a aussi mis le doigt sur des problématiques au niveau de la gestion du risque chimique, de la non-gestion en l'occurrence. Et donc du coup il y a quand même plusieurs organismes qui sont au courant, qui ont visité l'entreprise, qui savent où on en est. On va avoir des comptes à rendre très prochainement sur aussi les avancées. »
SPST	« Qu'est-ce qui l'avait motivé ? La volonté de bien faire les choses...et puis, il avait été un petit peu stimulé par l'inspection du travail aussi. (rire) Il avait eu une fois un inspecteur du travail qui était passé, qui l'avait un petit peu embêté. Et je pense que ça c'est quelque chose qu'il y a aussi, c'est mon hypothèse mais je sais qu'il avait toujours cette crainte que l'inspection du travail vienne voir un peu... »
SPST	« Après ils se bougent quand ils ont la CARSAT ou la DREETS qui leur tombe dessus et qui dit « Bah non mon gars il faut le faire là ».

La crainte de l'impact financier de la survenue d'une maladie professionnelle reconnue n'a été évoqué que par l'une des petites entreprises rencontrées. Nous faisons l'hypothèse que ceci puisse-t-être associé à l'absence de survenue d'une pathologie professionnelle reconnue liée à une exposition chimique dans ces entreprises. Ceci pourrait être lié à leurs faibles effectifs combinés à l'incidence plus faible des pathologies liées aux expositions chroniques à ces agents chimiques lorsqu'elles sont comparées aux troubles musculo-squelettiques. Nous pourrions aussi le rapporter au mode de détermination des cotisations pour le risque maladie professionnelle dans les entreprises de faibles effectifs, basé sur la sinistralité de la branche et non sur celle de la seule entreprise. Ces notions pourraient favoriser l'expression de la crainte de l'impact financier d'un contrôle des organismes susceptibles d'augmenter ces cotisations plutôt que la crainte de l'impact financier de la reconnaissance en maladie professionnelle elle-même.

E	« Il y a quand même un aspect réglementaire aussi, un aspect financier par rapport à des maladies professionnelles. Le problème c'est que c'est toujours pareil, c'est pas un risque qui est très palpable donc c'est un peu compliqué au niveau de la direction. »
E	« Un des moyens qu'ici on a comme « arme », c'est de dire « un accident mortel ou une maladie professionnelle, c'est 400 000 euros sur notre compte employeur pendant trois ans », ça c'est une arme qui fonctionne. » « Mon collègue qui gérait les AT et les MP et donc le compte employeur disait « il y en a un, il a une cure tous les ans et il a 90 ans. Ça fait 40 ans qu'on paye une cure », là on est sur du risque chimique, c'est quelqu'un qui avait eu un problème lié à la respiration. Mon collègue disait, « Ce n'est pas possible, ça va durer combien de temps ? ». Et ça, ça coûte à l'entreprise et personne n'en a conscience, c'est le seul moyen sur lequel on arrive à toucher. »

La seconde voie était la mise en conformité par rapport à une certification. Dans l'entreprise E2, la démarche était motivée par le gain, avec l'ouverture de marchés conditionnée

par l'obtention d'un agrément ISO 14001 exigeant l'intégration d'un système de management des risques environnementaux dans l'entreprise. Cette exigence de certains clients concernant cet agrément semble être en lien avec la procédure d'autorisation visant le chrome hexavalent dans le cadre du règlement européen REACH, les autorisations étant conditionnées au respect d'objectifs de santé au travail et de gestion de l'impact environnemental.

Ce conditionnement de l'accès au marché par l'obtention de cette norme constitue une mise en lien des objectifs de prévention environnementale et des objectifs de production prioritaires par les entreprises. Dans ce cadre, l'entreprise souhaitait organiser sa gestion des risques chimiques et y associer la gestion des risques professionnels liés aux agents chimiques. Les risques professionnels ne sont cependant pas intégrés aux exigences de la norme ISO 14001 mais à celles de la norme ISO 45001 dédiées aux entreprises souhaitant faire certifier leur système interne de management de la santé et sécurité au travail. Cette dernière norme n'a actuellement pas le poids de la norme ISO 14001 dans l'accès aux marchés et ne représente donc pas une mise en lien des objectifs de prévention et production. Des procédures de mise en conformité par rapport à l'ISO 45001 en vue de l'obtenir étaient en cours au sein d'une entreprise de taille intermédiaire interrogée mais celui-ci n'est actuellement pas requis par les donneurs d'ordre.

Les normes semblant avoir actuellement le plus d'impact sur l'accès aux marchés aéronautiques sont la norme ISO 9001 certifiant la présence d'un système interne de management de la qualité, et la norme EN 9100 qui est l'adaptation de l'ISO 9001 au secteur industriel aéronautique. Pour rappel, ces démarches de certification du management de la qualité participaient à la limitation du temps dédié à la prévention du fait de la centralisation des gestions QHSE.

E	<p>« Elle est en cours puisqu'on est en train de passer les agréments ISO 9001, 14001 et compagnie, qui est principalement dédié pour notre siège mais du coup on l'étend sur l'ensemble de nos bases. » <i>NDR : Interrogé sur la présence ou non d'une évaluation du risque chimique dans l'entreprise.</i> « C'est pour les normes européennes et aussi pour pouvoir répondre à des marchés étatiques. Il faut avoir ces agréments-là, donc c'est pour ça qu'on se met à jour. »</p>
E	<p>« Sur le 14001 c'est de l'environnement. Derrière, il y a la réglementation REACH donc on repart sur les chromates. C'est surtout les chromates parce qu'en plus ils sont CMR donc ils sont entre code du travail et réglementation REACH qui est très contraignante. Du coup, ils ne peuvent pas avoir l'agrément 14001 qu'on leur demande pour travailler avec nous... Les grands groupes le leur demandent. » <i>NDR : Interrogé sur la raison pour laquelle ces certifications ne portant pas sur la santé au travail poussent des entreprises à envisager l'évaluation du risque chimique.</i></p>

Les discussions autour du passage par ces voies réglementaires ou normatives ne semblaient pas mener à un consensus sur leur impact bénéfique ou négatif dans le déroulement de l'évaluation du risque chimique.

E	« [Les certifications] ça oblige à avoir des process, des choses écrites. Donc c'est bien d'avoir une éval de risque, mais c'est bien aussi de savoir comment on l'a faite donc ça permet...ça oblige à la communication, ça oblige à avoir des remontées du terrain et pas seulement à ce que la direction redescende. Donc ça prend vraiment en compte l'ensemble de la prévention. »
CARSAT	« Il y en a qui m'ont dit que c'est encore presque un document CERFA à remplir. Voilà. Une obligation réglementaire comme le document unique, comme les vérifications générales, sans voir forcément le côté opérationnel à la sortie. »

Ces différentes voies d'entrée semblent être complémentaires et s'entremêlées. Le poids de chacune d'entre elles diffère selon l'entreprise et le contexte dans lequel intervient cet essai de formalisation de l'évaluation du risque chimique.

E	« Je vais dire qu'à 60% le cadre réglementaire m'aide beaucoup, et les 40 autres pour cent, c'est une culture parce que c'est quand même une entreprise avec des dirigeants qui ont quand même une culture sécurité, qui ont envie de changer les choses. »
----------	---

Résumé

Trois principales voies d'entrée dans la formalisation des évaluations du risque chimique ont été identifiées parmi les entreprises ayant souhaité s'engager dans cette démarche.

Une première voie, de sensibilisation, dont le moteur est l'intérêt personnel de la hiérarchie et de la personne en charge de l'évaluation pour la protection de la santé des salariés. Cette première voie d'entrée semblait être commune à la plupart des entreprises rencontrées.

La seconde voie observée est réglementaire, ces entreprises ont tendance à craindre un contrôle par un organisme susceptible d'imposer des sanctions, notamment financières. Cette crainte de l'impact financier d'un déficit de prévention semblait effectivement passer davantage par le risque d'un contrôle de la CARSAT ou de la DREETS que par une déclaration de maladie professionnelle en lien avec ces expositions.

Enfin, nous observons la voie de la certification. Pour répondre à leurs objectifs de qualité, de production et à leurs obligations réglementaires, les clients des petites entreprises peuvent exiger de celles-ci l'obtention d'agrément ciblant leurs systèmes de management de la qualité ou du risque environnemental. Ces certifications constituent une mise en relation des enjeux de production et des enjeux QHSE. La certification concernant la gestion du risque environnemental a pu être motrice pour l'initiation d'une évaluation du risque professionnel chimique même si son évaluation n'est pas requise par cette norme. Pour rappel, la

certification concernant la gestion de la qualité a au contraire constitué un frein du fait d'une accentuation de la priorisation des tâches de qualité au détriment des tâches de prévention. Une norme de management interne de la santé et sécurité au travail a été rédigée mais ne constitue actuellement pas un moyen de mise en relation des enjeux de production et de prévention et n'est pas utilisée par les petites entreprises.

L'efficacité de ces deux dernières voies d'approche ne semble pas faire consensus. Ces trois voies ne sont pas mutuellement exclusives et tendent à s'associer au sein des petites entreprises, dans des proportions variables.

II. Difficultés rencontrées lors des tentatives d'évaluation formalisée du risque chimique.

1. Tâche perçue comme chronophage et fastidieuse.

Au cours de la démarche d'évaluation formalisée du risque chimique, la quantité d'information à saisir sur le logiciel est un premier frein. Bien que l'inventaire ne soit pas toujours perçu comme une phase complexe par les accompagnants, il est un point de blocage. Les personnes en charge de l'évaluation dans les entreprises partagent parfois leur avis sur la facilité de prise en main du logiciel pour l'inventaire mais décrivent cette phase comme fastidieuse et ne requérant pas de compétence HSE. Cette première phase de saisie de données, par la quantité d'information à fournir au logiciel, vient entrer en conflit avec la limitation du temps dédié à cette évaluation au sein de l'entreprise. Au cours des accompagnements, les inventaires tendent à s'étaler sur des durées de minimum 6 mois à plus d'un an.

E	« Ne serait-ce que...elle a participé à l'inventaire des produits, une fois l'inventaire fait, il faut récupérer toutes les FDS, après il faut enregistrer toutes les FDS dans l'outil, il faut vérifier...comparer avec SEIRICH si tous les produits mis dans l'inventaire sont bien enregistrés au bon endroit, donc on est encore loin de tout ça avant d'arriver à l'évaluation. »
SPST	« A mon avis l'inventaire c'est facile. » « T'es dans un truc, tu scannes ta FDS, il faut que tu rentres les produits...c'est de la lecture, même quelqu'un en stage scolaire pourrait le faire ça. » « Rentrer les FDS, même par téléphone je pense tu peux leur dire comment rentrer une FDS. C'est après quand t'as le procédé, et tout ce qui est émis que tu rajoutes, là ils sont un peu perdus quoi. »
SPST	« Sur le danger, globalement, l'inventaire ça se fait long effectivement. Donc, tu as une période où tu vas avoir beaucoup de temps. Mais là dans une boîte, j'ai commencé en début d'année, ils y sont encore sur l'inventaire donc on est à 6 mois, 7 mois pour l'instant. »

« La boîte que j'ai vue, elle avait une centaine de produits et la dernière fois qu'elle m'a vue moi, ça a mis 3-4 mois pour rentrer 30 produits. Donc elle n'a pas beaucoup... Enfin bon, au moins, il y en avait 30 de plus, on va dire. »

« Après, dans l'autre boîte où il y en avait un peu moins, il y en avait 40, 43 produits je crois, de mémoire. Là, pour le coup, elle avait son temps, elle a bien fait. » ; « Par contre je sais qu'elle s'était dédié une bonne partie de son activité, parce qu'elle a dit « Je fais passer ça d'abord, je verrai mes audits de qualité en septembre, donc je sais qu'elle s'était laissée tout le premier semestre quand même. » *NDR : L'évaluation a duré environ 1 an dans l'entreprise utilisant 43 produits avec priorisation de la démarche.*

Pour chacun des produits étiquetés présents dans l'entreprise, la phase d'inventaire au cours de la réalisation d'une évaluation SEIRICH Niveau 2 exige au minimum la saisie des données suivantes (27) :

- Nom du produit ;
- Date de la FDS et import de celle-ci dans le logiciel ;
- Substances mentionnées dans la rubrique 3 (Nom, numéro CAS, concentration) ;
- Propriétés physico-chimiques (État physique, point éclair et pression de vapeur pour les liquides) ;
- Mention d'avertissement ;
- Liste des mentions de danger ;
- Liste des conseils de prudence ;
- Pictogramme ;
- Quantité annuelle utilisée ;
- Date de début d'utilisation du produit dans l'entreprise.

La saisie des mentions danger et conseils de prudence est automatique sur le logiciel SEIRICH avec lecture par le logiciel de la FDS importée. Depuis avril 2023, la saisie des substances mentionnées à la rubrique 3 est également devenue automatique. Cette lecture des FDS pas ordinateur n'est pas commune à l'ensemble des logiciels d'évaluation du risque chimique.

Ces étapes automatisées nécessitent une vérification systématique des données du fait de la survenue d'erreurs lors de l'analyse de FDS par le logiciel. Nous pouvons citer l'accompagnement de l'une des entreprises où la lecture automatique d'une FDS en langue anglaise avait mené le logiciel à afficher des sels de plomb à la place de sels de zinc dans l'un des produits utilisés en spray.

La plupart des entreprises avaient recours à cette fonction de lecture des FDS. Seule une entreprise, dans laquelle une alternante HSE bénéficie d'un temps dédié à cette évaluation indiquait préférer la saisie manuelle des données.

E	<p>« La lecture des FDS, pas très fiable. Enfin, c'est long, c'est lent et c'est pas fiable parce que selon où est-ce qu'il prend les infos, pour aller checker s'il a bien pris toutes les phrases H, c'est pas dans le même ordre...donc autant le faire directement manuellement. Enfin, moi, c'est ce que je fais. »</p> <p>« Et si je peux compléter sur la lecture de la FDS, on fait une lecture automatique de la FDS pour qu'il nous prenne les phrases de danger H. Par contre les pictos, c'est pas lu automatiquement, ça va juste à la main. Et les substances, pareil. Donc, au final, pourquoi attendre le temps assez long pour la lecture automatique de la FDS pour que ça prenne juste les phrases H alors que ça pourrait... Enfin les substances ça le fait maintenant mais pareil, moi je le fais à la main parce que le temps de vérifier...il prend du temps à lire la FDS, il nous fait toute la liste, et individuellement on doit cliquer sur la substance pour aller remettre les pourcentages puisqu'il les prend pas. Autant le remplir à la main, c'est même plus rapide de le remplir à la main. »</p>
----------	--

En fonction de leur activité, la fréquence à laquelle de nouveaux produits doivent être saisis va varier de façon importante. L'une des entreprises accompagnées, dans laquelle on retrouvait des tâches de peinture, aurait été informée par son donneur d'ordre que plus de 500 nouveaux produits seraient susceptibles d'être utilisés dans ses activités. Tous ces produits ne seraient pas nécessairement utilisés et l'entreprise estimait à environ 15 jours le délai entre l'information sur l'arrivée effective d'un nouveau produit et son utilisation. À l'inverse, l'une des entreprises de taille intermédiaire nous informait que certains procédés changeaient une fois par an mais que d'autres étaient identiques depuis plus de dix ans. Au-delà du nombre de produits composant l'inventaire de l'entreprise, la variabilité de contrainte selon l'entreprise provient également de la fréquence de modification de cet inventaire.

E	<p>« Un produit tous les 3 mois à peu près, c'est assez rare qu'on rajoute un produit. La plupart des produits sont des produits qui restent fixes parce que ce sont des produits utilisés par le client et exigé par le client donc heureusement pour nous ils en changent pas tous les 4 matins. »</p>
----------	--

Une autre variabilité intervient au niveau de la récupération des fiches de données de sécurité, source des informations utilisées par le logiciel pour réaliser l'évaluation. L'entreprise E2 décrivait cette phase comme aisée. Pour certaines petites entreprises, elle était décrite comme la plus grande difficulté actuellement rencontrée. Pour l'une d'entre elles, cette difficulté résidait dans un manque de coopération au sein de l'entreprise que nous aborderons dans la section suivante. Dans une autre petite entreprise, cette difficulté était

liée à la prépondérance des expositions produites par les procédés utilisés. Les matières premières utilisés par cet établissement sont des articles au sens du règlement REACH² et le fournisseur n'est donc pas dans l'obligation de produire une fiche de données de sécurité (28).

Les logiciels d'évaluation du risque chimique peuvent inclure des procédés émissifs pré-saisis afin de prendre en compte ces agents chimique émis et l'afficher dans la hiérarchisation des risques. Cependant, tous ne sont pas disponibles. Par exemple, dans le cas de la plasturgie, l'identification des dangers nécessite l'utilisation d'outils mis à disposition par l'INRS (29), permettant de consulter la composition des émissions liées au chauffage de plastique en fonction de la température du procédé et de la nature du polymère. Cependant, la liste de substances obtenue ne comporte pas de mention danger et nécessite donc l'étude de leurs fiches toxicologiques sur le site de l'INRS. Dans certains secteurs, le recours à un préventeur spécialisé en risque chimique peut donc être nécessaire afin de permettre ce travail d'identification des dangers difficilement réalisable par une personne non formée en toxicologie.

E	« L'inventaire, pour moi, ça a été simple. On a ouvert il y a un an. Vu que c'est en plus moi qui ai tout géré, je savais exactement ce qu'on a rentré. Mon inventaire a été fait très vite. » <i>NDR : Évoque la récupération des FDS, pas la rentrée de donnée SEIRICH.</i>
E	« Les fils, même les toiles. Les fils et les toiles, tout ce qui est matière en fait. Voilà, tout ce qui est en dehors des produits chimiques à proprement parler, c'est difficile d'obtenir une fiche de données de sécurité. »
SPST	« Sur les agents chimiques émis, on a pas mal de données mais des fois quand on regarde les émissions fumées ou poussières, tout n'est pas coté dans SEIRICH, même dans la base de données de l'INRS. Donc des fois il faut soi-même le créer. »

L'inventaire n'est pas la seule phase à être considérée comme chronophage. Ceci s'étend à la phase d'évaluation, rarement déléguée aux stagiaires car les entreprises ont identifié la difficulté d'attribuer cette tâche à une personne ne connaissant pas leur fonctionnement. Ceci compliquerait la détermination des zones de travail et la saisie des informations propres aux procédés.

² Définition d'un « article » selon l'article 3 du règlement REACH : « Un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique »

La phase d'évaluation sur le logiciel SEIRICH impose la création d'au moins un établissement contenant des postes de travail, eux-mêmes subdivisés en tâches. Pour chacun des postes, le logiciel imposera la saisie de ces données :

- Nom de la zone ;
- Présence d'une ventilation générale ;
- Mesure de sécurisation concernant le risque incendie (Pas de mesure, poste à risque balisé et non isolé, poste à risque balisé et isolé) ;
- Procédure de stockage du produit sur le poste ;
- Présence d'une source d'inflammation.

Ces informations seront complétées à chaque création d'une nouvelle tâche par :

- Nom de la tâche ;
- Type de procédé (Dispersif, ouvert, clos mais ouvert régulièrement, procédé clos) ;
- Type de captage ;
- Scénario cutané (Pas de contact, contact possible, éclaboussures, immersion possible) ;
- Surfaces cutanées exposées.

Chaque produit doit ensuite être intégré dans chacune des tâches sur lesquelles il est susceptible d'être utilisé avec à chaque association produit-tâche la nécessité de renseigner la température d'utilisation et la quantité journalière consommée. Un même produit doit être évalué autant de fois qu'il y a de tâches dans lesquelles il est utilisé.

Si l'entreprise souhaite obtenir en plus de son évaluation une pondération du risque prenant en compte les équipements de protection individuelle, protection prédominante dans les entreprises ciblées par cette étude, la personne en charge de l'évaluation du risque doit remplir pour chacune des associations produit-tâche :

- Le type d'EPI utilisé et les cartouches utilisées ;
- La présence d'un risque d'appauvrissement en oxygène de l'air ;
- L'intensité de l'activité physique au poste ;
- La durée de port continu de l'EPI ;
- La disponibilité de gants adaptés au produit (sans préciser le type de gant) ;
- La disponibilité de vêtements de protection adaptés au produit (sans préciser le type de vêtements) ;
- La connaissance des règles d'entretien des EPI et la formation des salariés à leur port.

Ce travail d'évaluation nécessite une connaissance des procédés utilisés au sein de l'entreprise afin d'obtenir une évaluation la plus représentative possible des expositions réelles. L'évaluation sera d'autant plus chronophage que le nombre de produit ou de tâches de travail est élevé.

E	« Je pensais que quelque chose avait déjà été fait, que c'était une petite mise à jour, certes, qui allait prendre un peu de temps, c'est normal, mais pas <u>un chantier</u> comme ça qui démarre juste sur les fondations, de zéro. »
E	« Je ne sais pas combien de temps ça a pris...mais quand je regarde le temps que ça m'a pris pour essayer de comprendre comment fonctionne le logiciel et enregistrer deux ou trois produits uniquement, je me dis...on tourne en tout à 300 voire 400 produits dans la société donc enregistrer les 400, par localisation, par unité d'utilisation, par poste de travail, par...à mon avis la personne avant moi y a passé du temps (rit), je ne saurai pas dire combien mais elle y a passé sacrément du temps. »
E	« Après, pour le risque résiduel, moi, je trouve ça dommage : On met des produits dans une catégorie, dans un poste de travail et je trouve ça dommage que pour le poste de travail, on peut pas dire « il utilise à telle température », on est obligé de remettre cette info pour chaque produit de cette même zone donc on perd un peu de temps. Bon, on le fait mais on perd un peu de temps. »
SPST	« Ça va déjà dépendre aussi du nombre de produits qu'ils ont. Quand tu arrives et que tu as une entreprise où ils ont 10 FDS, tu te dis « Bon ça va le faire », tu vas y arriver rapidement. Mais quand tu as des entreprises où t'as beaucoup de FDS, vachement de postes de travail...Quand tu commences à leur expliquer l'histoire des postes, où tu vas dans le poste, dans les tâches, ça leur fait peur quand même ce découpage et le fait de mettre tout le procédé, c'est assez long. »

Résumé

La saisie des données sur le logiciel d'évaluation du risque chimique est identifiée comme une tâche chronophage et fastidieuse. Le temps requis pour l'évaluation augmente avec le nombre de produits, de la fréquence des changements de produits dans l'entreprise et le nombre de tâches de travail identifiées dans le logiciel.

L'inventaire a parfois été décrit comme une tâche simple à réaliser par les accompagnants du fait de l'absence de connaissance nécessaire en toxicologie. Les entreprises l'identifient en revanche comme un point de blocage du fait de la quantité d'informations à remplir, entrant en conflit avec le manque de temps dédié à cette tâche dans les entreprises. On note une tendance à faire réaliser cette tâche par un stagiaire. Un appui spécialisé reste nécessaire pour l'évaluation des agents chimiques dangereux émis par les procédés.

La phase d'évaluation elle reste à la charge d'une personne interne à l'entreprise du fait d'une connaissance nécessaire de l'organisation de l'entreprise et des procédés, afin de déterminer les zones et tâches de

travail. Elle est également décrite comme chronophage, avec la nécessité de rentrer à de multiples reprises les informations, l'évaluation devant être réalisée pour chaque combinaison produit-tâche de travail.

2. Rôle de la coopération intra-entreprise.

Du fait de la longueur de cette démarche, certaines personnes ont expliqué avoir mis en place un temps de préparation en amont, afin de l'optimiser. Cette optimisation comprenait un repérage des produits non utilisés afin de les faire sortir de l'entreprise et ainsi réduire la quantité de produits à évaluer.

E	« Par contre sur la partie terrain, parce qu'en fait c'est surtout ça le gros problème, c'est que je vais avoir un énorme travail en amont. C'est-à-dire que si déjà, moi, je ne fais pas mon travail en amont, je ne pourrai même pas alimenter dans SEIRICH. Et là, clairement, le gros problème va être là, j'ai un énorme tri à faire. Et ça, par contre, il faut qu'il soit coopératif parce que ce n'est pas moi qui vais aller fouiller dans tous leurs placards, ce n'est pas possible. J'ai un énorme tri à faire au niveau des produits que j'ai. Je leur ai mis des petites caisses, j'ai vu que mes petites caisses...j'avais deux, trois pauvres petits produits qui étaient dedans... »
----------	---

Elle comprenait également une réflexion sur le zonage de l'entreprise et la détermination des tâches de travail. Lors de l'accompagnement de l'une des entreprises où l'évaluation est réalisée par une alternante QHSE, nous avons noté une difficulté à mener une réflexion sur ce zonage. L'organisation physique des locaux influait directement sur cette difficulté à organiser les zones sur l'évaluation du risque : Les entreprises dans lesquelles les différentes activités se situaient dans des locaux séparés physiquement présentaient moins de difficultés que les entreprises de maintenance dans lesquelles l'ensemble des tâches étaient généralement réalisées sur des zones adjacentes sans séparation physique.

E	« Les zones de travail, c'est un box de maintenance. C'est dans l'univers du box de maintenance que tout va se passer, hormis le nettoyage des machines qui se fait en extérieur ou le nettoyage des pièces qui se fait dans une fontaine spécialisée. »
E	« Clairement, mon objectif, ce n'est pas de faire beaucoup d'unités, ce ne serait pas représentatif de notre travail. » « Nos deux activités sont deux ateliers complètement différents, c'est deux parties différentes de l'entreprise. »
E	« On n'a pas des zones très difficiles à déterminer vu qu'on fonctionne avec plusieurs ateliers tout autour de la zone de production. C'est plusieurs ateliers qui pourraient vraiment être des entreprises différentes : La zone avionique où ils font tout le câblage ; l'usinage métaux...Chaque atelier est vraiment indépendant et ensuite il y a toute la chaîne d'assemblage. Du coup pour nous c'était évident de prendre ces zones. »

De façon plus générale, il y avait parfois une difficulté à organiser cette démarche du fait de la multitude d'informations à récupérer et d'étapes à réaliser. Cette difficulté était retrouvée par exemple dans deux des petites entreprises rencontrées, dans lesquelles de multiples questionnements sur des notions plus poussées comme la prise en compte des poly expositions ou l'échantillonnage en vue des métrologies atmosphériques étaient formulés, alors même que l'inventaire n'était pas terminé ou non initié. Nous rappelons que pour ces deux entreprises, la voie d'entrée sur l'évaluation formalisée du risque chimique était fortement en lien avec la réglementation.

E	« Après, le logiciel il est super bien fait mais c'est juste savoir...En fait, il y a tellement de choses à faire, c'est lourd. On sait pas trop par où commencer, c'est plus un souci organisationnel qu'un souci lié au logiciel en lui-même. »
----------	---

Ces difficultés à organiser cette démarche contrastent avec la situation dans l'entreprise E12 dans laquelle l'évaluation a été réalisée et dans laquelle les mises à jour sont régulières. Au sein de cette entreprise, la démarche était organisée et hiérarchisée, avec en priorité une réflexion sur son intégration dans le fonctionnement habituel de l'entreprise. Elle adoptait donc une stratégie d'échelonnement de la mise en place des mesures de prévention afin de pouvoir focaliser ses ressources sur un objectif déterminé.

E	<p>« Pour l'instant, on en est là, après le plan d'action risque chimique c'était surtout la mise en place des process, tout ce que vous a cité notre apprentie : Les fiches ; comment on est en lien avec la logistique ; les achats quand il y a un nouveau produit ; comment on valide le nouveau produit avec les matériaux, la liste...On a une liste avant de valider un produit chimique qui doit passer par notre service et on a plusieurs critères à valider. Le plan d'action, aujourd'hui, c'était plutôt la mise en place de tout ça. »</p> <p>« Actuellement, on essaye de substituer tout ce qui est CMR et STOT. On construit le plan d'action aussi par rapport à la limitation d'exposition aux VLEP. Aujourd'hui, c'est nos deux gros objectifs. On essaie de réduire, de supprimer si possible tous les produits CMR, STOT et avec des VLEP réglementaires contraignantes. Si ce n'est pas possible de les réduire, c'est de limiter leur utilisation, de protéger par rapport à ça. C'est un plan d'action très transversal. »</p>
----------	---

Effectivement, la différence majeure entre cette entreprise et celles de plus petite taille n'ayant pas de service structuré de prévention des risques professionnels était au niveau organisationnel. Un formalisme était installé dans le fonctionnement de cette entreprise, avec par exemple la mise en place de fiches de liaison entre la logistique et les préventeurs, permettant une remontée systématique et périodique de l'ensemble des modifications d'inventaire.

E	« À la logistique, ils doivent remplir tous les mois une fiche mensuelle de suivi. On leur donne tout un listing des produits qu'on a dans notre logiciel et s'il y a un trou dans la raquette entre le moment où ils commandent un produit et qu'il arrive dans l'armoire, s'il y a un écart, ils sont censés nous mettre sur cette fiche et nous alerter. Comme ça, nous, on est toujours à jour. Ça permet que ce qu'on a sur SEIRICH et sur notre inventaire soit cohérent avec vraiment ce qu'il y a dans les armoires grâce à ce check tous les mois. »
----------	---

Des différences entre les produits présents sur l'inventaire et ceux commandés par la production peuvent effectivement survenir, notamment du fait de tensions d'approvisionnement. Pour l'une des petites entreprises rencontrées, de plus petite taille et dans laquelle on ne notait pas de formalisme dans son fonctionnement habituel, a souhaité commencer par l'aspect organisationnel de sa démarche d'évaluation. La personne en charge de l'évaluation a décidé de communiquer auprès des équipes sur son projet d'évaluation du risque et s'est rapprochée des responsables de production et de sa nouvelle hiérarchie pour tenter d'instaurer une centralisation des commandes produits qui étaient auparavant faites sur demande orale par les salariés auprès d'une personne de proximité dans l'atelier. Suite à l'arrivée d'un nouveau dirigeant issu d'une entreprise de plus grande taille, et à l'arrivée de nouveaux responsables de production, cette responsable a pu mettre en place un système de coopération permettant de centraliser auprès d'elle les demandes d'achats de produits afin de récupérer les fiches de données de sécurité, rechercher des alternatives en cas de danger significatif et de vérifier la disponibilité de protections adaptées dans l'entreprise.

E	<p>« Donc là, c'est plus comme ça que ça se passe [...], maintenant il faut qu'il passe par moi : Pourquoi ? Dans quelles conditions ça va être utilisé ? Je demande déjà la FDS du produit qu'il me demande et ensuite, je sollicite des fournisseurs et je regarde, je demande de toute façon maintenant systématiquement soit une fiche technique, soit une FDS. Je commande plus sans ça. »</p> <p>« La communication au personnel de ce que j'étais en train de mettre en place, que ça, ce n'était pas possible, qu'on ne pouvait pas me prévenir au dernier moment qu'on n'avait plus de produits parce que, du coup, le chef, pour dépanner, il va prendre le premier produit qui vient et il va dire « vous faites avec ça » Non. On utilise le produit comme il est censé être utilisé, pas en système D. »</p> <p>« J'ai mon collègue en prod en bas [...] qui est clairement dans cet objectif-là aussi. Sur le responsable de prod [...], ça, c'est pareil, on parle le même langage donc il a le même discours. Et donc clairement d'un point de vue équipe directionnelle et manager en dessous, on a quelque chose de beaucoup plus solide que ce qu'il pouvait être avant, donc ça va pouvoir avancer et collectivement. »</p>
----------	---

Une absence d'implication de la hiérarchie pouvait également constituer un frein à plusieurs niveaux. Comme observé précédemment, lorsque cette démarche n'est pas priorisée et qu'un temps n'est pas libéré pour cette évaluation, celle-ci n'aboutit pas. Par ailleurs, il y a parfois eu un déficit de descente des informations de prévention de la hiérarchie vers la personne en charge de la prévention lorsque la communication du service de prévention et santé au travail était faite directement à l'employeur.

E	« Alors, PRICA, moi j'étais pas du tout au courant quand je suis rentrée dans l'entreprise et mon directeur général non plus. Notre président, lui, était au courant, il le savait très bien. Et en fait, c'est quand le SPST est venu qu'on m'a parlé de PRICA et c'est là où je l'ai appris. Et en fait, en questionnant un petit peu...« Ah oui, oui, j'étais au courant. Il y a quelque chose à faire.»...Peut-être temps qu'on s'y mette, on a perdu 2 ans et demi... Au bout d'un moment « j'étais au courant et je ne le dis pas » c'est un peu compliqué. Maintenant, on est bien tous au fait. »
----------	---

Au cours des entretiens et accompagnement, des difficultés sont apparues sur la saisie des quantités journalière ou annuelles utilisées ou encore sur certains aspects techniques tels que la température des procédés ou le type de captage ou de protection en place. Certains professionnels de prévention ont évoqué une certaine difficulté des préventeurs internes à l'entreprise à recourir à l'étude de poste.

Un autre exemple de coopération a été cité pour contourner cette difficulté. Une pré-évaluation avait été réalisée par la responsable HSE qui avait ensuite organiser des rencontres avec les responsables de production et les salariés des différentes unités de travail. Ces échanges avait permis de présenter l'évaluation et recueillir les retours sur les éventuelles modifications à saisir concernant les informations techniques entrées sur le logiciel ou par rapport à la répartition des tâches.

SPST	« Celle qui a terminé, elle a fait une première pré-évaluation tout seule avec sa connaissance qu'elle avait des postes, c'est elle qui s'est chargée des produits et qui a tout fait. Et après elle a organisé des points par équipe, c'est-à-dire telle équipe de telle unité de travail, elle est allée les voir, elle leur a montré pour voir s'ils s'y reconnaissent dans le SEIRICH qu'elle avait rempli. » « Là, ça a bien marché parce qu'il y avait quelqu'un qui avait fourni une première pré-évaluation de l'entreprise et qui a organisé des temps d'échange après au poste pour pouvoir affiner, pour pouvoir mieux préciser et embarquer après les salariés derrière. »
-------------	---

Ces systèmes de gestion de la prévention, intégrés au fonctionnement de l'entreprise ont également été observés sur la gestion des protections individuelles au sein de l'entreprise E12. Afin de garantir un changement périodique des cartouches des appareils de protection respiratoire, les responsables de prévention envisageaient la mise en place d'un

système de gommettes colorées collées par le magasin sur la bordure des cartouches avec un changement de couleur chaque mois permettant aux responsables de repérer rapidement l'ancienneté des cartouches de chaque salarié lors des visites d'atelier.

E	« Déjà, on vérifie maintenant les dates de péremption et on va limiter à six mois. Au bout de six mois, même s'ils sentent pas de gêne, on va jeter les cartouches. On va sûrement passer avec un... C'est encore en réflexion, mais un système de gommettes : S'ils récupèrent la cartouche au magasin en janvier, ils auront une gommette rouge et on sait qu'en juillet, toutes les gommettes rouges, elles doivent avoir disparu de la prod. »
----------	--

L'exemple précédent est illustratif des discussions et réflexions qui apparaissent au cours de la démarche d'évaluation lorsqu'elle est réalisée de façon collaborative au sein de l'entreprise. Les professionnels de prévention ont également pu observer le rôle de la démarche d'évaluation sur l'apparition de réflexions collectives sur les protections à mettre en place au sein de l'entreprise. Ceci contrastait avec les entreprises pour lesquelles des évaluations étaient préremplies suite à de multiples études de postes et qui ne les avaient jamais transformées en action de prévention.

SPST	<p>« Ce qui est bien, c'est que quand elles sont impliquées, souvent c'est l'entreprise qui arrive à trouver des actions de prévention toute seule. C'est-à-dire qu'elle repère ces produits dangereux qu'elle veut changer, elle repère qu'il y a des problèmes de ventilation. »</p> <p>« Quand on me questionne, les salariés ont des idées sur les ventilations. Ce que j'ai pu observer des fois, c'est qu'on était à l'éval et bien qu'elle n'était pas finie, il y avait déjà des discussions sur les plans d'action qui se mettaient en œuvre et je trouve ça tout positif. Donc même si on perd du temps au début dans l'éval, je trouve que quand on arrive à créer cette dynamique dans l'entreprise, je pense que ça va plus vite après. »</p> <p>« L'entreprise était force de proposition, si bien qu'au final « On va faire ça, ça, ça », on n'a même plus besoin de dire quoi que ce soit. Tant mieux, c'est qu'ils étaient lancés. »</p> <p>« Quand il y avait des évals ou des études qui sont faites par le service et transmises à l'entreprise, même avec des solutions bien indiquées, ça ne se transforme pas. »</p> <p>« Avec TOXILIST, on peut même analyser leurs FDS, les mettre en SEIRICH, je leur montre un outil SEIRICH qu'on a déjà prérempli mais ils ne le transforment pas. »</p> <p>« Typiquement, il y avait plusieurs études sur les postes, même global au niveau de l'entreprise, je crois que tous ces postes ont été presque étudiés avec des recommandations, etc. On n'a jamais rien fait. Donc effectivement on peut faire, mais pour moi, ça c'est pas efficace. »</p>
-------------	---

Le cas de l'entreprise E12 suggère cependant que ces discussions peuvent tout de même apparaître lorsque la démarche d'évaluation du risque n'est réalisée qu'en partie par la personne en charge. L'apprentie HSE nous informait que la plupart de l'inventaire avait été

réalisé par un préventeur précédent avant son arrivée. Elle avait alors utilisé le temps dédié à cette évaluation pour s'approprier l'évaluation, vérifier et mettre à jour cet inventaire, et entamer la phase d'évaluation. Un travail sur une base de données préexistante, s'il est collectif, encadré et avec un temps dédié, avait ici permis l'appropriation de cette évaluation même si elle n'avait été réalisée que partiellement par l'apprentie.

A l'inverse de ces systèmes de coopération installés dans certaines entreprises, nous avons parfois pu observer des cas opposés dans certaines entreprises sans système de prévention structuré, où le partage d'information ne se fait pas de façon systématique. Nous pouvons citer le cas de l'une des petites entreprises où le responsable de magasin serait opposé au stockage digital des fiches de données de sécurité et aurait pris l'habitude de les imprimer et de supprimer les versions électroniques transmises par le fournisseur. Ce mode de stockage empêche toute lecture automatique de ces fiches par le logiciel qui ne parvient pas à lire les fichiers scannés. Dans la plupart des petites entreprises, les responsables de production et les salariés ne prenaient pas part à la démarche d'évaluation du risque chimique, avec un isolement du préventeur sur la démarche et une absence de réflexe d'étude de poste pour récupérer les informations techniques qui sont parfois approximées lors de la saisie sur le logiciel.

Résumé

Afin de contrer la lourdeur de cette évaluation du risque chimique, certaines entreprises cherchent à optimiser celle-ci en réduisant en amont le nombre de produits et en optimisant la détermination des unités de travail et tâches sur le logiciel. Une stratégie d'échelonnement de la démarche de gestion du risque chimique afin de concentrer l'ensemble des ressources de l'entreprise sur un même objectif était parfois observée. Certains préventeurs privilégient la préparation de la démarche sur le plan organisationnel afin de s'appuyer sur un réseau de communication et de coopération au sein de l'entreprise pour récupérer les informations nécessaires à l'évaluation du risque.

Ces coopérations intra-entreprises permettaient de limiter le poids de certaines difficultés comme les difficultés d'accès aux informations techniques par les préventeurs ou les changements de produits au sein de l'inventaire. Elles permettaient également de faire apparaître des discussions en cours d'évaluation sur les mesures de prévention à mettre en place et favorisaient la transformation de l'évaluation en action. Cette participation active de la hiérarchie serait susceptible de faire identifier la nécessité d'un temps dédié à cette démarche résultant de son caractère chronophage et complexe.

Ces systèmes de coopération prenaient différentes formes selon les moyens de l'entreprise, allant de la centralisation des commandes de produit et regroupement des produits non utilisés par les salariés eux-mêmes, à la formalisation par la mise en place de fiches de liaison. Afin de limiter le temps demandé aux salariés en production, une pré-évaluation pouvait être réalisée et servir de support aux échanges sur le poste visant à la compléter ou corriger.

Ces éléments étaient absents de la majorité des petites entreprises rencontrées dans lesquelles l'évaluation restait en règle générale une tâche réalisée dans son intégralité par une unique personne, parfois même sans observation de terrain. Une absence de transmission des informations de prévention entre hiérarchie et préventeur a été évoquée. Dans ces entreprises, des difficultés ont pu être observées pour aborder l'aspect organisationnel de la démarche, avec une approche orientée vers la prise en main du logiciel et les questionnements concernant l'aspect règlementaire de la prévention du risque chimique.

3. Place centrale du logiciel d'évaluation du risque chimique.

La formalisation de cette démarche implique l'utilisation d'un logiciel d'évaluation du risque chimique. Cet outil est au cœur de la prévention de ce risque et peut parfois directement l'impacter lorsque l'entreprise le perçoit comme un frein.

SPST	<p>« SEIRICH, c'est assez complexe. C'est riche (rire). Bon, après, j'ai pas eu beaucoup à faire avec. J'ai essayé de le proposer dans une autre entreprise qui est quand même une grosse entreprise côté pharma, et ça a été un refus catégorique par rapport à la complexité du logiciel. Même si c'est un QHSE et deux alternants, et un autre qui est arrivé, c'était hors de question. Ils ont fait sur leur propre logiciel. »</p> <p>« Mais SEIRICH, ils le veulent absolument pas, ils disent que c'est trop complexe, ils voient pas trop la finalité. »</p>
SPST	<p>« Pour celle de maintenance, eux ils avaient commencé avec SEIRICH. Tout allait bien jusqu'au moment où ils ont voulu avoir une donnée que SEIRICH ne pouvait leur apporter mais que COLIBRISK pouvait leur apporter, donc ils ont...Je leur ai dit « Je m'en fous du moment que vous avez fait votre évaluation du risque, allez-y », donc ils ont fait leur évaluation du risque sur COLIBRISK et ça leur va très bien. »</p>

Nous avons noté une ambivalence sur la perception de la facilité de prise en main du logiciel SEIRICH, avec lequel l'ensemble des accompagnements ont été réalisés. Il était parfois décrit comme complexe avec une nombre trop important de manipulations à réaliser rendant la démarche chronophage. À l'inverse, il pouvait être décrit comme un logiciel simple et intuitif à prendre en mains, permettant d'obtenir une vue globale nécessaire à la gestion du risque chimique. Une qualité reconnue par l'ensemble de ses utilisateurs était sa gratuité.

E	« Là, déjà, le logiciel SEIRICH, je trouve que c'est pas mal parce que ça permet... En fait quand on a une énorme liste de produits, on se dit que ça va prendre du temps mais in fine je pense que ça permet de gagner du temps puisqu'à un moment donné, de toute manière, il faut les passer en revue ces risques chimiques. Sauf que quand tout est incrémenté déjà dans le logiciel, il suffit de cliquer, on voit les pictos, enfin on a accès à toutes les infos. »
E	« La simplicité du logiciel, je dirais plutôt la complexité du logiciel. On n'a rien à y comprendre, on essaye de remplir et puis on se rend compte que ça ne va pas. Ce n'est pas intuitif, je dirais. »
E	« SEIRICH pour le moment. Je sais comment il fonctionne. On a fait quelques petites tâches. Je ne dis pas que là, je vais le gérer super bien parce que, voilà, c'est quand même pas forcément très intuitif. Et alors, avec la pratique, oui. Et la première fois c'était un peu compliqué, dès qu'on a fait la deuxième tâche ça avait été... donc je vais vite m'y remettre parce que l'outil informatique ne pose pas trop de problèmes. Mais j'ai absolument besoin de passer du temps avant en bas et faire mon tri. »
E	« C'est compliqué. On le comprend et on sait s'en servir mais aussi, c'est limite. On duplique notre inventaire sur Excel pour pouvoir faire ressortir les infos qui nous semblent pertinentes. »

En plus du temps nécessaire à remplir les informations requises par ces logiciels d'évaluation du risque chimique, nous avons noté une inadéquation entre l'attente des entreprises vis-à-vis de cette démarche d'évaluation et l'objectif pour lequel ces outils ont été conçu.

Que leur voie d'entrée dans la démarche d'évaluation soit par la sensibilisation, la conformité réglementaire, ou la conformité à une norme, l'ensemble des entreprises attendaient du logiciel une aide opérationnelle et pratique dans leur gestion du risque chimique. Ceci s'est illustré sur les insuffisances du logiciel décrites par les entreprises qui ont parfois créé des fichiers Excel annexes pour tenter de pallier à certains de ces manques. Les outils de prévention développés en interne par une entreprise ne semblaient pas être partagés avec d'autres entreprises du secteur.

E	« Je sais pas où en est SEIRICH depuis sur les plans d'échantillonnage. Mais peu importe comment on s'en sort, pour mon plan d'échantillonnage pour mes mesures réglementaires, je suis obligé de passer par Excel. » « Jusqu'ici, j'ai vu une seule entreprise, sous-traitante, qui a réussi à développer un truc pépète pour les échantillonnages mais ils ne vont pas nous le donner. Donc... Mais c'est les seuls. »
----------	---

Le manque de spécificité du plan d'action par rapport à l'évaluation réalisée était la limite la plus rapportée par les entreprises. Les logiciels d'évaluation sont développés comme leur nom l'indique pour l'évaluation du risque chimique et non pour sa gestion opérationnelle. Leur objectif est d'identifier et de localiser un danger dans l'entreprise pour ensuite évaluer le niveau de maîtrise du risque lié. Ceci permet d'obtenir une hiérarchisation de

ces risques afin que l'entreprise puisse prioriser ses actions. Sur le plan des actions cependant, le logiciel se base sur les principes généraux de prévention et proposera successivement des actions de substitution, de mesures organisationnelles et mise en place de protections collectives, et enfin sur les équipements de protection individuelle et la formation délivrée aux salariés. Pour chacune de ces actions, le logiciel propose à l'utilisateur de déterminer une personne en charge du suivi et une temporalité pour la mise en place de cette action. Sur le plan pratique, l'information donnée sur l'action elle-même se limite à un lien hypertexte renvoyant vers la documentation en ligne de l'INRS. Cette limite est particulièrement visible sur la prise en compte des équipements de protection respiratoire individuels sur le logiciel. Lors de l'étape de pondération du risque par les équipements de protection individuelle, le logiciel peut bloquer cette pondération en indiquant que l'équipement décrit n'est pas adapté à la situation d'exposition. Malheureusement, cet affichage n'indique ni le ou les paramètres permettant de conclure à l'incompatibilité entre l'équipement de protection individuel indiqué et l'exposition évaluée. Le logiciel n'informe pas non plus l'entreprise sur une éventuelle solution plus adaptée.

E	« Ensuite, le plan d'action généré par SEIRICH, nous, on le suit pas parce que c'est trop généraliste, trop long et en plus, pour chaque produit individuellement, pour chaque zone, quand on a mis les EP, il faut dire, "je mets ça, je mets ça". Il faut mettre un responsable d'action, des dates et tout, à 10 produits, ça va mais là c'est pas faisable. »
SPST	« Après, ce qui est assez compliqué quand même avec SEIRICH, c'est que le plan d'action qui en découle, il faut le retravailler. Ça donne des axes mais quand même, il faut vachement le retravailler. »

Une entreprise a également exprimé le souhait de pouvoir accéder au détail de la méthode d'évaluation. Le classement des risques en trois niveaux représentés par des couleurs sans justification fournie par le logiciel concernant cette évaluation a pu être perçu comme frustrant, notamment lorsque la modification d'un paramètre n'impactait pas ce niveau de classification. Cette opacité sur le calcul du niveau de risque pouvait être décrite comme un facteur limitant l'identification des paramètres sur lesquels l'entreprise pourrait agir afin de limiter le risque.

E	« Pour la méthodologie, le risque va ressortir rouge ou orange mais on n'a pas la méthodologie d'analyse et de calcul qui se passe derrière. En fait, on rentre une série d'informations, on a un risque qui ressort et pour comprendre pourquoi c'est rouge, on va aller changer d'autres valeurs puis on se rend compte qu'en fait ça ne change rien. Un produit qu'on utilise à 20 degrés, on va dire qu'on l'utilise à 250 et ça ne va rien changer, on ne comprend pas ce qui se passe derrière. »
----------	---

« Nous, on a eu un produit qui ressortait rouge alors qu'il n'y avait aucun picto et impossible de comprendre pourquoi SEIRICH le mettait rouge. »

« Ça serait peut-être mieux qu'au lieu d'avoir juste 3 couleurs ce soit une note sur 100, de façon à ce qu'on visualise bien « il est mauvais, et il a 10 sur 100 », et si en plus, on l'utilise à 10 degrés de plus, si on augmente la température de notre process il passe à 5 sur 100 c'est encore pire, mais il resterait dans le rouge. Au moins, on aurait vraiment une échelle plus claire plutôt que de se dire « il est mauvais et on ne peut rien faire pour l'améliorer », ce serait mieux pour comprendre ce qu'on peut faire pour l'améliorer. »

Une autre limite décrite était la création des plans d'échantillonnage pour la gestion des campagnes de métrologies atmosphériques. Le logiciel SEIRICH, par l'évaluation du risque et l'affichage des substances soumises aux VLEP réglementaires peut orienter les organismes agréés sur les substances devant être mesurées mais le logiciel n'intègre pas de fonction permettant la construction de stratégies d'échantillonnage.

Enfin, des limites purement techniques ont été décrites sur le fonctionnement du logiciel d'évaluation du risque chimique, tels que l'incompatibilité avec le système d'exploitation utilisé par l'entreprise, la lenteur d'ouverture du logiciel ou l'impossibilité d'ouvrir le fichier de façon simultanée par plusieurs personnes.

E « Déjà, il faut le besoin d'un serveur externe parce qu'il n'est pas compatible avec Mac...et pour suivre toutes les mises à jour, nous assurer que le logiciel ne disparaisse pas. »

« Il est assez long à se connecter, c'est pour ça qu'on n'y va pas tous les jours, parce qu'il y a un temps de latence pour se connecter au serveur. À chaque fois qu'on allume SEIRICH, il fait une mise à jour donc il faut l'arrêter pour le redémarrer et qu'il se mette à jour. Après, le fait d'être sur serveur, il y a toujours une latence entre la souris et... »

« On peut pas l'utiliser à plusieurs en même temps, mais c'est pas en soi gênant parce qu'on est que deux. Ou alors il faudrait plein de SEIRICH différents à gérer selon des entités différentes. Si on utilisait le plan d'action de SEIRICH, les responsables des actions seraient des personnes en production, des ingénieurs aussi pour faire les tests de substitution et du coup il faudrait forcément qu'on soit connecté à plusieurs pour visualiser ce plan d'action. Compliqué. »

Les logiciels d'évaluation du risque chimique sont donc perçus comme insuffisants sur le plan opérationnel et notamment pour les éléments réglementaires de la gestion du risque chimique tels que les métrologies ou listes de salariés exposés à des agents CMR, où une aide du logiciel est particulièrement attendue par les entreprises.

Ces limites n'ont été évoquée que par des entreprises dotées d'un service de prévention structuré, qui étaient malheureusement les seules à être arrivées à ce stade de l'évaluation

parmi les entreprises rencontrées. Aucune de celles ayant un effectif salarié inférieur à 100 n'était parvenue à achever la phase d'évaluation du logiciel et par conséquent, aucune n'a pu faire de retour sur les plans d'action du logiciel.

SPST	« Alors pour l'instant, je ne suis pas arrivé dans une entreprise qui arrive jusque-là. » <i>NDR : Interrogé sur la façon dont les entreprises se servent de l'évaluation pour un projet d'installation d'équipement de protection collective.</i>
-------------	--

Pour les professionnels de prévention, le logiciel d'évaluation est un point de départ de cette démarche de prévention du risque chimique et participe par la suite à la gestion opérationnelle de ce risque même s'il ne l'intègre pas. Ils évoquent cependant, comme les entreprises, une nécessité d'évolution de ces logiciels et d'accompagnement à son utilisation.

CARSAT	« Mais après, le problème qu'il y a c'est « Vous demandez ça, et maintenant le médecin du travail me demande des fiches de données sécurité des CMR pour l'exposition individuelle, et il y a REACH à côté... » mais en fait, SEIRICH ça peut être utilisé pour tout ça. » « Mais pour leur faire comprendre, il faut qu'ils visualisent l'outil et leur expliquer comment ils peuvent l'exploiter autrement »
---------------	---

Si le logiciel se limite à l'évaluation, base d'une démarche de prévention du risque chimique, la question de l'interopérabilité du logiciel avec les outils impliqués dans la gestion opérationnelle du risque doit donc se poser. Nous avons vu dans les sections précédentes que les entreprises avaient recours à des prestataires extérieurs pour le choix des équipements de protection ; Si le logiciel n'est pas autoporté sur la construction des actions de prévention, il est nécessaire qu'il soit utilisable par les organismes et les prestataires extérieurs pour espérer une prise en compte de cette évaluation dans la conception des protections et des conseils de prévention. La nécessité d'utiliser un logiciel qui soit connu et utilisable par les organismes impliqués dans l'accompagnement ou les contrôles a été cité comme un facteur orientant vers le choix du logiciel SEIRICH.

E	« Pour être honnête, on s'est renseigné sur d'autres logiciels que SEIRICH pour voir si c'était peut-être plus pratique mais on ne l'a pas fait parce qu'on sait que les autorités, c'est tout le temps le réflexe SEIRICH, parce que vous avez SEIRICH. Même pour faire les mesures de VLEP, les organismes type APAVE nous demandent l'évaluation SEIRICH parce qu'ils ont l'habitude de travailler avec ça. »
UNION	« SEIRICH est bien mais effectivement, il n'est pas si autoporté que ça donc il y a peut-être aussi là des... Est-ce qu'il faut porter un outil ou est-ce qu'il faut être plus pragmatique dans les entreprises et se dire que l'évaluation sera minimale si les moyens de prévention sont en place ? »

La question de l'interopérabilité des logiciels s'est également posée sur les phases de création et de mise à jour de l'inventaire. Les entreprises possèdent des logiciels de gestion des stocks incluant les stocks de produits chimiques, tenus par les services logistiques. Dans l'une des petites entreprises qui nous a présenté son logiciel, il ne semblait pas y avoir de possibilité de réaliser un export sur ces logiciels qui aurait potentiellement permis d'importer les noms, informations sur le fournisseur et fiches de données de sécurité sur le logiciel d'évaluation du risque chimique. De plus, un tel import ne dispenserait pas de l'ajout de l'ensemble des informations concernant la composition, les caractéristiques physico-chimiques et les éléments d'étiquetage de chaque produit.

Il semble y avoir une évolution en cours sur ce plan avec la commercialisation par certains fournisseurs de produits chimiques d'outils de gestion des fiches de données de sécurité, stockant ces fiches sur un compte accessible par l'entreprise et pouvant proposer une fonction « Export format SEIRICH » qui pourrait créer un fichier Excel importable sur le logiciel d'évaluation. L'une des entreprises sous-traitantes rencontrées avait accès à cet outil via un accès donné par l'entreprise cliente qui lui fournit les produits chimiques utilisés. La fonction d'export SEIRICH n'était pas disponible au moment de l'accompagnement, une entreprise cliente évoquait cependant une possibilité d'y souscrire ou de discuter d'un éventuel développement de fichiers format SEIRICH si les entreprises sous-traitantes en faisaient la demande.

Afin de faire face à ces limites, les logiciels d'évaluation évoluent de façon progressive. Ces modifications prennent la forme d'ajout de fonctionnalités comme l'automatisation de certaines tâches, les fonctions permettant les imports et exports de données sur le logiciel, la prise en compte des évolutions réglementaires. Cette évolution se poursuit actuellement avec une dernière mise à jour du logiciel SEIRICH en février 2024.

SPST	« Mais sinon, dans les dernières versions de SEIRICH, c'est pas mal là. À la fois sur les dangers, les substances, on tire les VLEP, on peut voir s'ils sont concernés par REACH ou pas. Enfin, les outils ont beaucoup progressé quand même. »
-------------	---

Résumé

Le logiciel d'évaluation du risque chimique utilisé par l'entreprise est au cœur de la démarche, à tel point qu'une inadéquation entre les attentes de l'entreprise et la conception du logiciel peut parfois impacter la poursuite de la démarche.

Cette inadéquation peut reposer sur l'attente exprimée d'une aide sur la gestion opérationnelle du risque chimique et la limitation des logiciels à la phase d'évaluation. Ces logiciels ne constituent pas une aide directe au choix des protections et n'intègrent pas d'outils permettant la construction des stratégies d'échantillonnage pour les métrologies. L'évaluation réalisée sur le logiciel sert donc de base à la discussion au sein de l'établissement et avec les partenaires externes à l'entreprise. Les logiciels ou la présentation de leurs résultats d'évaluation doit pouvoir être compréhensible et utilisable à la fois par les entreprises mais aussi par les organismes et prestataires externes.

Un souhait de transparence du logiciel sur les éléments aboutissant au niveau de risque affiché a été formulé. Cette transparence permettrait de comprendre cette évaluation mais également d'identifier les éléments précis participant à augmenter le niveau de risque lié à une tâche, afin d'envisager une action ciblée sur ces paramètres. Cette demande d'accès à un niveau d'information plus technique et détaillé n'a cependant été formulée que dans des entreprises possédant un service de prévention structuré, les petites entreprises n'étant pas parvenues à atteindre ce stade dans la démarche de prévention avec ce logiciel.

Ces outils sont en constante évolution. Une interopérabilité des outils utilisés dans l'ensemble de la démarche de prévention semble nécessaire pour favoriser l'adhésion des entreprises à la démarche, certains fournisseurs de produits commercialisent actuellement des solutions allant dans ce sens.

III. Coopération entre l'entreprise et les acteurs régionaux de prévention.

A. Organisation des acteurs régionaux face au risque chimique.

1. Acteurs régionaux identifiés.

Le premier acteur régional identifié dans l'accompagnement des petites entreprises sur le risque chimique est le service de prévention et santé au travail interentreprises. Les effectifs de ces services, relativement aux autres acteurs du territoire, et leur proximité avec les entreprises contribuent à cette perception. De plus, il s'agit au niveau régional du principal acteur extérieur à l'entreprise susceptible de recueillir des informations sur les expositions

auprès des salariés, lorsque les autres acteurs échangent en majorité voire exclusivement avec l'employeur. Cet accès à une deuxième source d'information peut permettre l'identification d'un danger ou d'un risque lorsque l'employeur ne le perçoit pas.

Le recours spontané de l'entreprise à ces services pouvait être considéré comme plus aisé du fait de leur absence de rôle de contrôle. En l'absence de rôle coercitif, le lien de confiance établi entre l'équipe pluridisciplinaire et l'entreprise semblait être un déterminant important dans l'initiation de cet accompagnement. Les professionnels de prévention ayant le plus d'ancienneté sur leur poste ont tous mentionné ce lien de confiance et le rôle d'un suivi d'une même entreprise au long terme sur sa création. Cependant, les répondants rapportaient qu'ils n'étaient pas facilement identifiés par les entreprises sur le sujet de l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique.

CARSAT	« Mais après, effectivement, on est obligé d'orienter vers la personne qui a le plus de temps pour le faire. Habituellement c'est vrai qu'on oriente vers les services de santé au travail. »
SPST	« Ça s'est joué sur le relationnel. Moi, j'avais la société depuis assez longtemps, avec un chef d'entreprise qui n'a pas peur du médecin du travail et qui n'hésite pas à l'associer. J'avais été à leur CHSCT...etc... » « Moi, je suis nul en toxicologie. Voilà, c'est très clair. Par contre, j'ai quand même un message à délivrer. Je recueille des informations en visite médicale, parfois j'ai des salariés qui ont des inquiétudes aussi sur les produits qu'ils utilisent. Donc c'est à moi de relayer cette inquiétude-là en disant « écoutez, moi j'ai une alerte sur les produits chimiques ».
SPST	« On n'est pas assez identifiés comme partenaires qui peuvent les aider justement sur la prévention, ils nous connaissent pas. Ils nous connaissent quand on les sollicite pour des aménagements de poste ou autre mais après, ils ne savent pas qu'ils peuvent faire appel à nous. »
UNION	« Pour moi, l'interlocuteur principal, là, c'est la médecine du travail. Ce sont les services de santé au travail. S'il y a un acteur qui doit intervenir là-dessus, déjà parce qu'il y a la compétence médicale d'explication et de prise en compte du risque au niveau médical, et après, il y a le fait que le médecin du travail contrairement à nous où on répond aux questions du dirigeant et éventuellement deux ou trois personnes de son staff, le médecin lui va voir tous les collaborateurs de l'entreprise, donc quelque part il a une meilleure vision des expositions. » « Elles ne pensent pas forcément à utiliser les services de santé au travail peut-être par méconnaissance des services que peuvent proposer les services de santé au travail. »

La perception du rôle de la CARSAT dans cet accompagnement est ambivalente parmi les répondants. Elle associe un rôle de conseil avec une expertise technique sur l'évaluation du risque et la détermination des équipements de protection collective adaptés, et un rôle de contrôle limitant le recours spontané des entreprises à un accompagnement par cet organisme. Concernant l'évaluation dans les petites entreprises rencontrées, la CARSAT semble intervenir notamment en début de démarche afin d'initier une demande

d'accompagnement, de faire percevoir le risque à l'employeur et de lui en signifier l'intensité par le biais de mesures d'exposition lorsqu'un déni d'une exposition, même visible, est observé. En raison d'effectifs limités au niveau régional, les entreprises sont ensuite orientées vers leur service de prévention et santé au travail pour un accompagnement à l'évaluation du risque chimique.

CARSAT	<p>« Nous, côté CARSAT, pour faire bouger les choses, on essaie de mettre en place quand même des aides plutôt positives. On peut aussi aller sur le côté coercition mais on essaie toujours de faire preuve quand même de beaucoup de pédagogie, d'accompagner. »</p> <p>« On le voit très bien avec le chromate, on a certaines entreprises qui se sont rendu compte qu'il y avait du chromate partout parce qu'on leur a demandé les prélèvements surfaciques et là où il y en avait le plus, c'était dans les vestiaires, et là ils se sont rendu compte. Mais sinon, on ne le voit pas. » ; « [Ils disent] « Oui, c'était avant, c'est nos pratiques d'avant ». Après, on le voit, c'est caractéristique dans les ateliers qui font du soudage où tout est noir autour, mais eux « ils n'en respirent pas ». »</p> <p>« En fait, tu as les contrôleurs CARSAT qui vont accompagner, qui vont sentir que tu as des entreprises qui sont volontaires et qui vont les amener vers ça et le faire. Et après, tu as les contrôleurs CARSAT qui ont aussi cette volonté-là, mais avec les employeurs qui freinent aux fers et qui du coup, même avec des financements, les trucs et des machins, restent dans leur petit pré carré, et pourtant l'entreprise à laquelle je pense là c'est une grosse entreprise. »</p> <p>« Donc la phase pédagogique, certes, on accompagne, on essaie de convaincre mais à un moment donné ça se traduit quand même formellement par un courrier de notre part en tant qu'assureur, donc c'est vrai que là ils n'ont pas trop le choix »</p>
SPST	<p>« Je ne vois plus jamais aucune personne de la CARSAT donc je pense qu'ils sont tout simplement débordés. Mais après oui, c'est comme l'inspection du travail, ils sont censés aussi informer les entreprises sur leurs obligations et les orienter vers le service de santé au travail peut-être en premier lieu. »</p>
UNION	<p>« Les CARSAT, quand on prend le nombre de contrôleurs et le nombre d'entreprises, c'est un peu comme l'inspection du travail. Et puis après, il y a une notion de contrôle qui fait que la relation de confiance entre l'employeur et la CARSAT ou l'inspection du travail peut être plus difficile à établir. »</p>

La DREETS était perçue par les entreprises et certains professionnels de prévention dans un rôle exclusivement coercitif, sans participation à l'accompagnement des petites entreprises dans la prévention du risque chimique. Le rôle de la DREETS perçu par les répondants est l'information des employeurs sur leurs obligations légales en matière de prévention. Nous n'avons malheureusement pas pu recueillir le point de vue des professionnels de cet organisme au cours de cette étude.

La littérature faisait état d'un possible rôle des unions industrielles dans l'accompagnement des petites entreprises vers la prévention. Contrairement aux services de prévention et santé au travail qui peuvent initier spontanément une proposition d'accompagnement suite au repérage d'un risque par l'équipe pluridisciplinaire, l'union d'industrie n'est en lien qu'avec l'employeur et se trouve dans un rôle de conseil et de réponse aux questions qu'il formule. Le rôle de l'union d'industrie, en matière de prévention du risque chimique, est un conseil des entreprises sur leurs obligations réglementaires et une possible initiation au logiciel d'évaluation. Cependant, les effectifs dédiés aux questions de préventions sont encore une fois très limités et l'entreprise est orientée vers son service de prévention et santé au travail pour poursuivre l'accompagnement. Le rôle décrit par la littérature, de vulgarisation ou traduction de l'information de prévention et sa transmission aux entreprises du secteur concerné était décrit comme difficile à mettre en œuvre sur le risque chimique du fait de la technicité des notions nécessaires à son évaluation.

UNION	<p>« Alors, le côté accompagnement à tout ce qui est santé, sécurité, conditions de travail et environnement, c'est venu en parallèle de l'accompagnement aux droits sociaux. Les questions en droit du travail portent aussi sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail et donc la plupart des antennes territoriales ont ces compétences pour pouvoir répondre. En fait, c'est ça, on répond à des questions que nous posent les adhérents, c'est le cœur de métier. Ils ont une interrogation et on répond à leur interrogation. » ; « Si elle ne nous sollicite pas, on ne va pas... »</p> <p>« On est en réponse aux préoccupations des entreprises. Alors c'est vrai que le risque chimique, c'est quand même quelque chose sur lequel on s'est quand même doté de compétences assez importantes au niveau national pour pouvoir répondre techniquement quand quelqu'un a une question...mais c'est pareil, encore faut-il que l'entreprise nous pose la question. »</p> <p>« On peut les accompagner, notamment à l'utilisation d'outils tels que SEIRICH mais on a un temps qui est quand même limité à passer dans les entreprises puisqu'on n'est que deux sur la région [Occitanie dans son ensemble]. Et on ne fait pas de la prestation, c'est-à-dire qu'on ne tamponne rien, vous avez pas un document « Fait par l'union industrielle », ça, on ne le fait pas. »</p>
--------------	---

Un acteur significatif dans le secteur de l'aéronautique est l'entreprise cliente. Nous avons vu précédemment que les nombreuses contraintes de qualité présentes dans ce secteur mènent les entreprises clientes à exiger de ces petites entreprises des modes de fonctionnement bien précis. La relation en termes de prévention entre le sous-traitant et l'entreprise cliente, ici donneur d'ordre, semble s'articuler autour des obligations réglementaires de prévention. Deux autres notions légales ont été citées et vont constituer une balance régissant ces échanges : Le devoir de vigilance et la notion d'ingérence.

Le devoir de vigilance s'applique à une entreprise ayant recours à un sous-traitant, devant ainsi donner d'ordre. Le donneur d'ordre doit donc, lorsqu'un agent de contrôle l'avertit d'une infraction concernant les obligations légales du sous-traitant en matière de santé et sécurité au travail, enjoindre celui-ci à faire cesser cette situation. Le sous-traitant dispose alors de 15 jours pour informer par écrit le donneur d'ordre de la régularisation de la situation. En l'absence de réponse, le donneur d'ordre a 2 jours pour en informer l'agent de contrôle (30). Au cours de cette étude, le donneur d'ordre de l'une des entreprises est intervenu dans l'établissement du sous-traitant suite à une mise en demeure de l'inspection du travail. Cette intervention a pris la forme d'un audit et de réunions répétées visant à orienter l'entreprise sur sa gestion du risque chimique. Ceci a pu aller jusqu'à la participation du donneur d'ordre à la gestion pratique du risque chimique, avec par exemple le conseil sur le choix du laboratoire pour la mesure des métrologies.

Les préventeurs du donneur d'ordre exprimaient de leur côté une crainte de franchir le seuil de l'ingérence dans la gestion de l'entreprise sous-traitante. Cette notion semble avant tout concerner les aspects de gestion économique et particulièrement cibler les sous-traitants en situation de dépendance économique vis-à-vis du donneur d'ordre, chez lesquels une immixtion du donneur d'ordre dans la gestion de l'entreprise sous-traitance constitue une pratique irrégulière (31), associée à une notion d'exploitation abusive de l'état de dépendance économique d'une entreprise.

La prévention des expositions aux produits chromatés semble échapper à ce frein que constitue la crainte de l'ingérence du fait de leur couverture par le règlement REACH. La procédure d'autorisation des produits chromatés implique qu'un utilisateur d'aval puisse utiliser ces produits concernés lorsque l'usage qu'il en fait est couvert par les scénarii d'exposition mentionnés dans le dossier d'autorisation soumis par un utilisateur ou fournisseur en amont dans la chaîne d'approvisionnement.

Le lien entre le donneur d'ordre et son sous-traitant en matière de prévention, abordé au travers des plans de prévention, commission d'autorisation d'emploi et transmission d'information sur l'utilisation des produits chimiques, semble donc étroitement lié aux exigences légales en matière de prévention.

E

« On va leur donner comment nous on travaille, après ils sont pas obligés de les suivre, c'est toute la difficulté entre le devoir de vigilance et l'ingérence. Donc il va falloir jongler entre les deux et leur apporter en disant « Nous on fait ça, on utilise ces protections individuelles, on pense que ça, c'est la bonne chose » mais après on ne peut pas leur imposer à partir du moment où ils sont chez eux. »
« Mais après il faut qu'on conjugue en permanence entre ces deux codes »

« Dans ce cadre-là, le sous-traitant a reçu une mise en demeure de l'inspection du travail de se mettre en conformité au code du travail. Nous, nous avons reçu une mise en demeure de l'inspection du travail sur un des articles du code du travail où...c'est pas nous demander de faire de l'ingérence mais pas loin. »

« Alors... Donc, on fait ce qu'on peut mais en soi c'est de l'ingérence et donc c'est là la difficulté, c'est-à-dire qu'on ne peut pas se permettre... Premièrement, déjà on n'est pas bénévole de leur entreprise en tant que préventeur ou expert SEIRICH ou autre, donc on ne peut pas se permettre de leur donner des ordres à proprement parler. Mais il faut quand même les accompagner. »

« Sur la partie REACH, on n'est pas dans de l'ingérence à leur demander ce genre de choses, parce qu'on a un devoir de surveillance [dans le cadre de l'autorisation des chromates]. Par contre sur toute la partie code du travail où on ne peut pas rentrer dans de l'ingérence, c'est-à-dire qu'on ne peut pas être leur préventeur et leur expert en risques chimiques, on ne peut que noter via le cadre du plan de prévention le maximum de choses qu'on arrive à mettre. »

Au cours des accompagnements, nous avons pu observer, à de rares occasions, le recours des entreprises à un consultant externe pour les aider à organiser leur démarche de gestion du risque chimique. L'une des entreprises dans laquelle la responsable HSE était initialement seule avait fini par recourir, sur conseil du donneur d'ordre, aux services d'un consultant externe chargé de les orienter sur la mise en conformité par rapport au règlement REACH. Cette pratique ne semblait pas répandue au sein des petites entreprises rencontrées.

Au cours de cette étude, nous n'avons pas noté de coopération entre les petites entreprises du secteur aéronautique pour la prévention du risque chimique.

Nous notons donc de multiples acteurs régionaux entourant l'entreprise et susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement à l'évaluation et à la prévention du risque chimique. Sur le plan de l'évaluation, il semble y avoir une concentration de ces différents acteurs sur l'initiation de la démarche et un transfert ensuite vers le service de prévention et santé au travail interentreprises pour la mise en œuvre de l'accompagnement.

Au niveau régional, la coopération entre ces acteurs lors d'une intervention en entreprise semble varier d'un département à l'autre, principalement en lien avec la taille des services de prévention et santé au travail présents dans ces départements, dépendant avec leur démographie. Le turn-over des intervenants était encore une fois décrit comme un obstacle à cette communication. Des manques de coordination ont pu être évoqués lors des entretiens, aboutissant parfois à des messages contradictoires donnés aux entreprises, ou parfois mal interprétés par les entreprises et compliquant leur adhésion aux actions

menées par les différents acteurs. Les informations données par un accompagnant pouvaient parfois être utilisées par l'employeur pour mettre en doute l'action d'un autre acteur de prévention. Malheureusement, ceci semblait parfois mener à une détérioration des rapports entre certains de ces acteurs régionaux. Les répondants rapportaient un impact bénéfique sur les actions en entreprise lorsqu'une coopération parvenait à se mettre en place.

Des rencontres entre services de prévention et santé au travail interentreprises, CARSAT et DREETS avaient été organisées en 2021 mais n'ont été pérennisées que dans certains services hors du département de la Haute-Garonne. Cette différence était expliquée par la complexité de l'organisation de ces réunions avec le nombre important d'équipes pluridisciplinaires présentes sur ce département. Les équipes pluridisciplinaires ont parfois exprimé le souhait de voir ce type d'échange se renouveler. Du côté de la CARSAT, les solutions pour une meilleure coopération s'orientaient plutôt vers une coopération entre les coordonnateurs des différents organismes au niveau du groupe PRICA. L'orientation vers une coopération au niveau des coordonnateurs et non au niveau des équipes semblait liée à la différence d'effectifs entre leur organisme et ceux des services de prévention et santé au travail. La charge que représenterait une mise en lien systématique entre un contrôleur et chacune des équipes pluridisciplinaires des entreprises de son secteur a été évoquée.

CARSAT	<p>« Pour ma part, sur le terrain, sur ce que je vois, quand il bouge c'est effectivement qu'il y a eu un accompagnement côté contrôleur CARSAT appuyé ou alors qu'il y a eu l'inspection du travail qui est venue et qui les a mis en demeure, ou alors effectivement la médecine du travail qui a aussi bien accompagné et qui a facilité la prise de conscience sur ce que je qualifierais de bons élèves, des gens qui avaient un peu la fibre. »</p> <p>« La grosse problématique, je peux me tromper, c'est cette incompatibilité de personnes on va dire. La première chose, il faut qu'on s'adapte bien les uns avec les autres, il faut qu'on soit sur le même mode d'intervention. Moi, les inspecteurs du travail, je ne travaille plus avec parce qu'on est vraiment sur une position très haute et pas sur l'accompagnement. C'est un peu à l'ancienne. A contrario, tu en as d'autres qui sont très, très, très, justement dans l'accompagnement quand même, dans le conseil et qui orientent déjà sur même des pistes techniques. »</p> <p>« Après il y a l'individu, l'interpersonnel. J'ai envie de dire, mais heureusement qu'on s'entend pas avec tout le monde parce que moi je pourrais pas en fait, sur chaque entreprise, à chaque fois... « eux c'est qui déjà », « ça a changé ! », entre le médecin, l'infirmière, l'IPRP et l'inspecteur du travail, tous les turnovers, les changements, c'est trop compliqué. »</p> <p>« Ce qu'on avait fait dans le cadre de PRICA, on avait organisé des réunions pour se voir les uns les autres aussi, pour créer en fait le lien et amorcer aussi la dynamique. Alors c'est vrai que ça avait été fastidieux surtout justement pour le 31 parce que vous êtes très très nombreux</p>
---------------	--

	<p>mais ça marche beaucoup plus dans les départements parce que là les acteurs sont beaucoup plus limités. »</p> <p>« Clairement, en termes de nombre de personnes, je ne connais pas tous les interlocuteurs côté services santé au travail. C'est impossible. Donc, pour moi, c'est plus en amont, je vais aller plus déjà à un point en amont au niveau du pilotage, copilotage, coordination, c'est ce qui est fait plus ou moins avec PRICA. »</p> <p>« Les médecins du travail sont très friands de ce qu'on peut leur raconter, mais par moments on a rien en retour sous couvert ou sous prétexte du secret professionnel. C'est pas médical. »</p> <p>« Elle a raison, c'est pas médical et donc à un moment donné...Voilà. On peut s'interroger et ça peut poser des problèmes sur la collaboration parce que finalement, par moments on a l'impression que c'est en sens unique. »</p> <p>« La médecine du travail, on s'est pas forcément coordonnés. Et des quelques précoc qu'on a eu de l'entreprise de la part du médecin, elle est à l'encontre de ce que nous on demandait sur les tests biologiques par exemple. « Selon le médecin du travail, il n'y a pas de problème. Vous nous embêtez », donc au contraire ça peut nous gêner dans le travail. C'est vrai qu'on n'a pas forcément le même positionnement avec certains médecins du travail. » ;</p> <p>« L'entreprise utilisait des arguments tels qu'elle les avait compris, peut-être que c'est pas vraiment ce qui a été dit par le médecin du travail mais en tout cas, il nous avançait des arguments de la médecine du travail pour nous dire que ce qu'on demandait, c'était un peu exagéré. Après, on n'est pas forcément retourné vers la médecine pour savoir ce qu'il en était réellement, on n'a pas pris ce temps-là. »</p>
<p>SPST</p>	<p>« Au niveau de la CARSAT, le pôle prévention...mais toujours pareil, je parle un peu avant parce que j'en ai vraiment moins fait...ils aidaient vachement sur la mise en œuvre des actions. » ;</p> <p>« J'arrivais pas mal à travailler avec la CARSAT et avec le pôle prévention. Il y a les contrôleurs et puis il y a le domaine de la prévention, avec des ingénieurs CARSAT qui étaient vraiment câblés pour aider l'entreprise et sans la casquette contrôleur, répression, pour venir les accompagner vraiment sur la mise en œuvre de l'action. J'avoue que dans certaines entreprises, si l'entreprise était OK, c'était beaucoup pour les aider à trouver exactement ce qu'il leur fallait donc ça c'était pas mal. »</p> <p>« Pour tout ce qui est subvention autre, c'est un peu pareil, « Vous pourriez peut-être prétendre à ça, vous voyez avec le service de santé, on va faire une action sur le sujet. » pour finalement ne pas avoir la subvention, et donc peut-être que je passe pour un rigolo qui ne sait pas faire. »</p> <p>« Je pense qu'ils n'ont vraiment pas trop le temps donc ils sont plus sur « elle est où l'évaluation ? Il faut qu'elle soit faite ». J'avoue que j'aimerais bien avoir une discussion avec un contrôleur, parce que je ne comprends pas comment ils accompagnent les entreprises sur des actions collectives, de la protection collective mise en place alors qu'ils n'ont pas fait l'évaluation. »</p> <p>« Normalement la CARSAT accompagne si tu veux, donc je suppose qu'ils sont bienveillants avec les entreprises qui s'y mettent...je sais pas. »</p> <p>« J'ai très peu de contacts. Ils nous sollicitent pas trop et on n'est pas forcément informés de leur passage dans les entreprises, ou on est informé si effectivement il y a des remontées</p>

comme quoi « Vous avez pas fait correctement les choses ». C'est le seul moment, après on n'a pas eu plus de contacts que ça. »

« En 2021, il y a eu à un moment donné une réunion avec le groupe de travail PRICA et à ce moment-là, il y avait la DREETS et la CARSAT qui étaient à cette réunion, on était plusieurs médecins à avoir des boîtes de l'aéro et là, effectivement, on a pris un petit quart d'heure avec chaque médecin pour regarder un petit peu ce qu'on a dans nos portefeuilles, ce qui a été fait. Mais c'était 2021 et depuis rien. » ; « C'était intéressant de voir un petit peu quel est leur niveau aussi des connaissances sur les entreprises. Est-ce qu'ils sont passés récemment ou pas ? Est-ce qu'il y avait des choses qui ont été révélées ou pas ? Parce qu'on n'avait pas du tout la visibilité. Et nous de l'autre côté, s'il y avait des choses qui remontaient aussi et qui relevaient de leur compétence, c'était un partage, je trouvais ça intéressant. »

Résumé

Plusieurs acteurs régionaux sont identifiés pour accompagner la petite entreprise dans sa gestion du risque chimique.

Le service de prévention et santé au travail semble être au centre de cet accompagnement du fait de ses effectifs et de sa proximité. L'accompagnement repose cependant sur le fait que l'entreprise connaisse le rôle de ce service et sur son lien de confiance avec l'équipe pluridisciplinaire. Un suivi au long terme de l'entreprise par une même équipe pourrait favoriser cette confiance. Ces services bénéficient de l'accès aux informations d'expositions provenant des salariés contrairement aux autres acteurs régionaux de prévention.

La CARSAT est identifiée sur un rôle d'initiation de l'accompagnement et d'expertise technique vis-à-vis des métrologies et des exigences techniques pour la conception des protections collectives. Son double rôle d'accompagnant et de contrôleur limite cependant le recours spontané des entreprises à cet acteur de prévention.

Le donneur d'ordre peut être amené à collaborer avec le sous-traitant pour la prévention du risque chimique. L'aspect réglementaire de la prévention du risque chimique semble prendre une place importante dans ces échanges. Le niveau d'implication du donneur d'ordre dans la gestion d'un risque chimique semble plus important lorsque la substance est soumise à une procédure d'autorisation REACH. Pour les agents chimiques dangereux dont la prévention relève du code du travail, l'action du donneur d'ordre semble soumise à une balance entre le devoir de vigilance et la crainte de franchir le seuil de l'ingérence dans la gestion de l'entreprise sous-traitante.

Anecdotiquement, les petites entreprises peuvent parfois recourir à un prestataire extérieur privé pour les conseiller sur leur mise en conformité par rapport à une réglementation ou par rapport à une norme et les orienter sur leur démarche d'évaluation et prévention du risque chimique.

Nous ne notons pas de coopération entre les entreprises de petite taille sur la prévention du risque chimique.

La coopération entre les différents acteurs régionaux de prévention était décrite comme bénéfique mais difficile à organiser. Les déficits de coopération pouvaient être à l'origine de messages contradictoires limitant l'adhésion des entreprises aux accompagnements, voire à un risque de détérioration des relations entre ces acteurs. Les éléments limitant cette coopération étaient les faibles effectifs disponibles dans certains organismes, le nombre important d'interlocuteurs et leur turn-over, et une potentielle asymétrie des échanges d'informations entre les acteurs de conseil et de contrôle.

2. Hétérogénéité de fonctionnement et ressources des équipes pluridisciplinaires de santé au travail.

Au sein d'un même service de prévention et santé au travail interentreprises, nous avons pu observer des fonctionnements différents entre les équipes pluridisciplinaires.

Lorsqu'un accompagnement à l'évaluation du risque chimique est envisagé, les médecins du travail tendent à demander à un intervenant en prévention des risques professionnels de prendre en charge cet accompagnement. Cet intervenant peut selon les équipes être un technicien en prévention des risques professionnels, un ergonomiste ou un toxicologue. L'infirmier de santé au travail semblait rarement identifié pour ce rôle. Nous avons cependant pu rencontrer une infirmière dans le cadre de cette étude dont l'expérience professionnelle antérieure, en tant qu'infirmière d'entreprise l'avait menée à travailler sur ce sujet. Elle poursuivait sa participation sur des actions d'évaluation et de prévention des risques chimiques au sein du service interentreprises. Il s'agissait de l'un des professionnels de prévention dont le discours semblait le plus proche de celui des petites entreprises rencontrées en termes d'identification des contraintes. En complément du métier, l'expérience professionnelle et l'appétence pour le risque chimique propre à chaque professionnel apparaissent comme des déterminants pour son intervention sur cette action.

SPST	« Mais c'est un gros travail, ce n'est pas le médecin du travail qui va le faire, c'est le technicien. »
SPST	<p>« On discute en réunion pluri, je ferais plutôt une réunion pluri avec le technicien en fonction de la demande de l'entreprise. D'abord, orientation vers le technicien. C'est vrai que même les techniciens, certains d'entre eux, ont plus d'affinités que d'autres, tout le monde ne maîtrise pas de la même manière le risque chimique. C'est vrai qu'ici, sur l'annexe, on a quand même des personnes qui sont plutôt bien formées sur le risque chimique.</p> <p>Donc, premièrement, on va faire le point avec les techniciens et après, peut-être, orientation toxico. »</p> <p>« Mais pour les situations plus complexes individuelles, c'est la patho pro, j'en sais rien, parce qu'il y a quand même une consultation toxico. Bon, ça vaut ce que ça vaut mais en tout cas ça donne une idée. »</p>

Dans certaines équipes pluridisciplinaires, le médecin du travail est la voie d'entrée des demandes provenant de l'entreprise et se place dans un rôle de régulation en répartissant celles-ci sur les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire. La personne en charge de l'évaluation pourra à son tour solliciter les différentes compétences accessibles afin de l'aider lorsque ceci est nécessaire. Nous avons pu rencontrer des équipes où le médecin n'intervient plus dans la démarche suite à l'attribution de l'accompagnement à un membre de l'équipe pluridisciplinaire, avec une forme de délégation totale de cette gestion du risque chimique. À l'inverse, certains médecins choisissent de se joindre à l'intervenant lors de l'initiation de la démarche et sur certains points d'étape, s'intégrant dans l'accompagnement mis en place.

Dans certaines équipes pluridisciplinaires, un lien de confiance se crée entre l'entreprise et un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire, permettant la multiplication des voies d'accès entre l'entreprise et son équipe pluridisciplinaire de santé au travail.

Un élément semblant influencer les différents modes de fonctionnement adoptés par l'équipe pluridisciplinaire dans cette approche de l'évaluation du risque chimique est l'appétence variable des professionnels de prévention pour ce risque. Plusieurs répondants ont expliqué, de façon similaire à ce qui était rapporté dans les entreprises, que le risque chimique représente un sujet particulièrement complexe et nécessite des connaissances spécifiques. Les professionnels de prévention ayant une appétence pour ce risque évoquaient une tendance de certains de leurs collègues à éviter les actions en lien avec le risque chimique.

SPST	« J'ai eu différents types de techniciens. Il y a des techniciens comme le premier qui était très autonome sur SEIRICH et je n'ai pas eu besoin de le pousser, il est allé quasiment spontanément, on a parlé un peu et il m'a dit « moi je vais proposer ça parce que j'ai été formé, je maîtrise l'outil donc je suis à l'aise avec ça ». Dans la mesure où il était à l'aise avec ça, il n'a eu aucun problème à le vendre et à le présenter à l'employeur. Voilà. On a d'autres techniciens qui sont plus timorés, qui disent « Moi je... Oui, on m'a expliqué comment fonctionnait SEIRICH... » » ; « Je sais que ma technicienne ne va pas faire du SEIRICH, ou le tout nouvel outil qui a émergé depuis. Elle ne va pas, elle... Alors qu'il y en a qui le font plus facilement et ça c'est très technicien dépendant. » « Alors après, d'une équipe à l'autre, ça ne fonctionne pas de la même façon. Il y a des médecins...c'est comme les techniciens : Il y a des médecins qui aiment le chimique, il y en a d'autres beaucoup moins. »
SPST	« Ici j'ai demandé à mes collègues pourquoi ils y allaient pas : Ils ont la trouille, parce que c'est un risque qui fait peur. Du coup, ils y vont pas. C'est plus facile de pas y aller, de pas aller le traiter donc tu vas pas trop faire chier l'employeur non plus puisque toi-même t'es pas au fait du

	truc. L'autre, il est emmerdé avec son DUERP parce que personne va trop l'aider, parce qu'on n'a pas forcément les capacités, les connaissances. » ; « Après, même si t'as pas forcément le temps parce qu'on le voit dans nos métiers au quotidien, on n'a pas forcément le temps de faire les choses, mais quand ça nous plaît et quand on s'accorde du temps... »
--	--

Du fait de la complexité de ce risque, les répondants ont souligné l'importance pour un service de prévention et santé au travail d'avoir accès à des préventeurs spécialisés sur cette question, qu'ils soient internes ou externes au service. Les équipes pluridisciplinaires de santé au travail tendaient effectivement à se rapprocher d'un toxicologue pour obtenir un support sur cet accompagnement à l'évaluation du risque.

SPST	« J'ai une technicienne actuellement qui n'a pas trop d'appétence pour le risque chimique mais elle a son rôle à jouer. On va positionner les choses différemment, elle va prendre le relais après moi mais elle aura l'appui du toxicologue, elle ne va pas hésiter à solliciter si besoin. »
SPST	« On discute en réunion pluri, je ferais plutôt une réunion pluri avec le technicien en fonction de la demande de l'entreprise. [...] Donc, premièrement, on va faire le point avec les techniciens et après, peut-être, orientation toxico. »
SPST	« Mais même nous on est pas en capacité. Je vois mes collègues, tous ne sont pas en capacité de les accompagner aujourd'hui, et tu peux pas faire que ça. Du coup tu fais appel au toxicologue, moi je peux pas aller sur les entreprises de mes collègues. »
SPST	« Après, je crois qu'il y a une vraie question de taille et de moyens et de compétences dans les SPST, si tu n'as pas en interne les compétences de gens qui ont cette sensibilité-là, c'est compliqué d'aller accompagner les entreprises. » ; « Arriver à trouver des gens aussi, parce que le risque chimique c'est pas quelque chose qui plaît à tout le monde et si t'arrives à trouver en interne des gens qui ont cette sensibilité, que ce soit dans les entreprises mais aussi dans les services, je pense que déjà t'as enlevé pas mal de freins. »

En plus de l'accès à un préventeur spécialisé en risque chimique, nous avons noté des tentatives de former les équipes pluridisciplinaires, notamment sur le logiciel d'évaluation du risque chimique. Ce logiciel a cependant parfois été décrit comme difficile à comprendre lorsqu'il n'est pas utilisé de façon régulière.

SPST	« Moi aussi d'ailleurs, en tant que médecin du travail, on m'a expliqué comment fonctionnait SEI-RICH mais si je ne l'utilise pas, ça ne sert à rien. J'ai vu des tableaux passer, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de choses à rentrer, que c'était un peu compliqué mais moi ce n'est pas un outil que je vais personnellement utiliser »
SPST	« C'est comme tous les risques, quand tu vas pas sur un risque pendant un moment, quand tu t'y remet tu te dis « Waouh! ». C'est vraiment un risque qui te prend beaucoup de temps. »

SPST	« Là, tu vois, on re-forme les équipes à SEIRICH parce que l'évaluation du risque chimique, elle fait peur à nos collègues aussi, donc personne ne le propose. Nous, on n'intervient pas dans toutes les boîtes et il faut un peu de temps aussi pour y aller, pour y revenir, y revenir encore. »
-------------	--

Les professionnels de santé au travail tentent parfois également de créer des outils visant à mutualiser certaines connaissances et permettre de rendre accessibles certains outils de prévention du risque chimique aux équipes non formées sur ce risque. L'un des outils les plus cités était un ensemble de document visant à informer certaines entreprises aéronautiques de la nécessité de réaliser une surveillance biologique des expositions au chrome, à expliquer la méthode de prélèvement des chromuries et fournissaient un modèle de restitution pré-rédigé.

Ces outils étaient bien accueillis par les équipes pluridisciplinaires qui semblaient les plus en difficulté sur le risque chimique. Leur utilisation différait à nouveau selon le niveau d'appétence de l'équipe pour le risque chimique. Ils étaient parfois transmis directement aux entreprises, ou pouvaient dans d'autres équipes servir de support pour un échange en face-à-face entre l'entreprise et le professionnel de santé au travail. Des difficultés persistaient sur l'interprétation des résultats de ces chromuries, tous les médecins du travail n'étant pas systématiquement formés à l'interprétation de résultats de biométries.

L'hétérogénéité d'organisation de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail s'observe également lors du recueil des prélèvements. Certaines équipes organisent elles même le recueil en entreprise et s'assurent de leur bonne réalisation, d'autres rédigent les ordonnances comportant les consignes de prélèvement et les transmettent aux salariés.

Le recours à la surveillance biologique des expositions aux agents chimiques dangereux est d'ailleurs lui-même très variable. Nous avons observé des équipes ou services qui semblaient y recourir de façon très régulière sur des expositions chimiques diverses, et d'autres qui n'intégraient pas ce mode de surveillance dans leur suivi.

SPST	<p>« Moi, je suis nul en toxicologie. Voilà, c'est très clair. Par contre, j'ai quand même un message à délivrer. »</p> <p>« Mais je lui avais proposé. Je m'en souviens parce que dans le PRICA on pouvait aller un petit peu plus loin, on pouvait faire des prélèvements urinaires. Le but du jeu, c'était de le faire passer sur SEIRICH niveau 2 et puis que moi j'aille présenter...donc il y avait une sensibilisation à faire je crois. Et puis d'essayer de convaincre les salariés de me donner leur petit flacon pour pouvoir faire un dosage...Je ne sais plus ce qu'on dosait exactement, mais...Oui, voilà, la chromurie. »</p> <p>« J'en avais parlé à l'employeur en lui disant « Voilà, moi, l'étape suivante si je suis...je dois suivre tout ce qu'on me dit de faire, je dois le faire. Et donc ça serait d'aller présenter ça aux salariés,</p>
-------------	--

	de faire une sensibilisation sur le risque chimique ». La sensibilisation, je crois qu'elle avait été faite par le TPRP, pas par moi. »
SPST	« J'utilises [les outils pour] l'organisation des chromuries. J'utilise tout le travail qui a été fait en amont et ça franchement c'est hyper pratique. Et pour les chromuries, on utilise les outils de la fiche de recueil de données jusqu'au support de présentation, un peu tout ça. »

Cette variabilité se manifestait aussi sur la perception par les professionnels de prévention de la complexité d'une démarche d'évaluation du risque chimique pour l'entreprise.

SPST	« On avait discuté de SEIRICH avec un de nos techniciens et après je leur ai dit « Écoutez, on fait un accompagnement aussi avec notre toxico, parce que ça commence à se mettre en place, ça va être facile ». »
-------------	---

Afin de favoriser la prise en charge du risque chimique dans les entreprises du secteur aéronautique, certains services ont inscrit cet objectif dans leur projet de service. La réaction des professionnels de prévention était ambivalente vis-à-vis du fléchage de cet objectif.

Les équipes pluridisciplinaires « de proximité » directement affectées à un portefeuille d'entreprise indiquaient manquer de temps et prioriser les actions répondant aux demandes formulées par les entreprises, de façon similaire à ce que nous observions dans les entreprises qui priorisaient les actions visant à répondre aux demandes des entreprises clientes. Les demandes spontanées d'accompagnement à l'évaluation du risque chimique étaient peu fréquentes, possiblement en lien avec les éléments que nous avons évoqué précédemment comme le manque de perception de ce risque ou la non priorisation de sa prise en charge relativement aux risques liés à des atteintes sur la santé à court terme.

L'intérêt de l'inscription de cet objectif dans le projet de service pouvait cependant être considérée par les préventeurs spécialisés intervenant sur plusieurs portefeuilles comme un élément favorisant. Ce fléchage justifiait alors pour eux-mêmes et pour les équipes le fait de passer davantage de temps dans ces entreprises par rapport au temps dédié à d'autres adhérents. Les accompagnements à l'évaluation du risque sont considérés comme une démarche chronophage également au sein du service de prévention et santé au travail, du fait des rendez-vous répétés, longs, et s'étalant sur plusieurs mois voire années selon la situation. Dans le cadre d'une répartition nécessaire du temps disponible entre les différentes entreprises de leur portefeuille, les professionnels de prévention voient parfois dans l'officialisation de cet objectif une légitimité à prioriser ces adhérents dans

l'attribution du temps disponible pour les actions en milieu de travail, et à leur attribuer un temps supplémentaire nécessaire à cette évaluation.

SPST	« Tu identifies les entreprises où tu peux utiliser les outils du groupe de travail mais après on essaye de prioriser aussi l'activité en fonction des demandes qui arrivent. Et c'est vrai que non, on n'a pas trop insisté, on n'a pas fait un travail de fond sur les petites boîtes dans le cadre du PRICA même si ça fait partie des priorités du service. »
SPST	« Moi je fais au fil de l'eau, selon les demandes des entreprises. Je vais pas me dire « Ah tiens il y a ça, je vais aller chercher une entreprise qui est concerné par ça », non. Je fais au fil de l'eau, en fonction des demandes et du besoin. Après peut-être que c'est pas bien mais bon... » ; « Je vais pas me dire « Ah il y a le plan, je vais faire ça mais le reste je fais pas », non. »
SPST	« Tu veux que je te raconte honnêtement ? Rien du tout. Ça change rien parce qu'il n'y a pas de moyens supplémentaires et parce que ça fait joli sur un papier quoi. Donc quand tu vas avoir la DGT qui va venir et tu vas expliquer sur le papier que t'as ça...Au final, à mon sens, sauf si t'as des financements derrière, avec des formations et des moyens qui sont alloués, tant que t'as pas ça, c'est une brochure jolie avec un truc écrit quoi. »
SPST	« Pour moi ça légitime les actions qu'on peut conduire en entreprise parce qu'on a des milliers d'adhérents, donc effectivement du risque chimique il y en a partout donc on pourrait faire des évaluations assez multiples. Et c'est vrai que quand on a des entreprises PRICA, quand on commence à parler comme on sait que ça, c'est fléché, on peut insister donc on peut prendre le temps. C'est plus simple même à dégager. » « Je sais qu'il y a des techniciens qui font aussi des accompagnements à l'évaluation du risque. Du coup ça les mobilise aussi et par rapport à d'autres objectifs qu'ils ont, ça peut se mettre en tension mais bon voilà c'est au projet. Dans les entreprises PRICA, dans le projet de service il y a des accompagnements à l'évaluation du risque, c'est indiqué, donc on peut prendre du temps. »

Afin d'informer leurs équipes sur les outils mis à disposition, les ressources internes disponibles et les objectifs fixés, les services de prévention et santé au travail mettent en place une communication interne auprès de leurs équipes. Ces informations peuvent également concerner le déroulement de la démarche d'évaluation, sa complexité pour l'entreprise, et une réassurance vis-à-vis des éventuelles difficultés rencontrées.

SPST	« On a eu le webinaire quand même récemment. Ils nous ont fait un webinaire pour nous rappeler justement comment il faut l'utiliser, donc je trouvais ça très bien parce que ça passe un peu aux oubliettes des fois si tu regardes pas tout. Et ça c'était très bien parce qu'effectivement, on a revu un petit peu toute la démarche et aussi on a revu les outils et comment on peut utiliser finalement les membres du groupe PRICA. »
SPST	« Et nos collègues, je pense que le risque chimique ça leur fait très peur donc eux aussi ils s'échappent. Et donc là, le fait d'avoir re formé au logiciel SEIRICH, redéfinir un petit peu les attendus de PRICA en dédramatisant un petit peu sur « Si c'est pas jusqu'au au bout, ce n'est

	pas de votre faute. Vous, vous proposez l'accompagnement, vous faites...après on ne peut rien si ça va pas au bout ». »
--	---

Le fonctionnement, les appétences et les capacités de chacune des équipes pluridisciplinaires en matière de prévention du risque chimique sont donc variables. Le souhait d'une homogénéisation par la mise en place de procédures standards a été une fois exprimé, entrant en conflit avec l'hétérogénéité omniprésente, tant au niveau de l'entreprise, de son organisation, de son environnement, de ses compétences et contraintes et au niveau du service de prévention lui-même.

SPST	« Il faudrait presque créer une procédure pour dire « vous avez une entreprise avec du risque chimique, la marche à suivre c'est ça ». Aujourd'hui, chacun fait un petit peu ce qu'il veut. Dans la médecine du travail c'est habituel, chacun fait ce qu'il veut avec sa sensibilité, son approche. »
-------------	--

Résumé

L'approche du risque chimique par les équipes pluridisciplinaires de santé au travail diffère d'une équipe à l'autre. Les médecins tendent de façon générale à attribuer l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique à un intervenant en prévention des risques professionnels. Par la suite, une partie des médecins choisira de ne plus intervenir au cours de la démarche et une autre partie y participera activement.

Les variabilités de fonctionnement des équipes semblent en partie liées à une différence d'appétence vis-à-vis de ce risque. Celui-ci est encore une fois identifié comme un sujet chronophage et complexe à gérer, nécessitant une compétence spécifique par rapport aux autres risques. Cette complexité mènerait parfois les professionnels de prévention sans appétence pour ce sujet à l'éviter. La complexité de la démarche d'évaluation du risque chimique pour une petite entreprise était identifiée mais à des degrés différents selon les répondants. La nécessité d'un accès à un préventeur spécialisé en risque chimique a été identifiée.

Pour tenter d'harmoniser les suivis proposés par les différentes équipes pluridisciplinaires, les services tentent de mutualiser des outils d'aide à la prévention du risque chimique, forment les professionnels à l'utilisation des logiciels d'évaluation du risque chimique et communiquent sur ce risque en tentant une réassurance vis-à-vis des difficultés liées à sa prise en charge. Les équipes ne s'approprient pas de la même façon ces outils, avec une hétérogénéité importante, allant par exemple de l'intégration régulière de la surveillance biologique des expositions dans les suivis, à l'absence totale de recours à ce type d'examen.

Au-delà de la tentative d'harmonisation, ces différences de prise en charge ont pu mener à l'expression d'un souhait de standardisation de la prise en charge des risques chimiques, se heurtant à l'hétérogénéité omniprésente retrouvée sur chacun des aspects susceptibles d'impacter cette démarche d'évaluation.

L'évaluation du risque chimique dans les entreprises du secteur aéronautique pouvait être identifiée comme un objectif dans les projets de service. Nous avons noté une ambivalence sur la perception de ce fléchage. D'une part, les membres des équipes pluridisciplinaire « de proximité » indiquent une absence d'effet en raison de la priorisation des actions répondants aux demandes des entreprises adhérentes, concernant peu cette démarche. D'autre part, ce fléchage pouvait être considéré comme une légitimation du temps dédié aux adhérents concernés, visant à la prioriser par rapport à d'autres tâches exigées des équipes.

B. Accompagnement à l'évaluation du risque chimique.

1. Faire émerger la demande d'accompagnement.

Le rôle du médecin du travail était particulièrement identifié sur la phase d'initiation de la démarche d'accompagnement. L'ensemble des professionnels de prévention rencontrés l'identifiait comme une ressource nécessaire pour obtenir l'adhésion de l'employeur, facteur déterminant de la réalisation de cette évaluation comme détaillé dans les sections précédentes.

Parmi les éléments susceptibles de contribuer à ce rôle, son accès aux informations d'exposition spécifiques à l'entreprise par le biais des visites médicales individuelles était cité. Il était donc désigné comme un professionnel en mesure de produire des indicateurs ou des informations spécifiques à l'entreprise ciblée et d'y joindre une information médicale visant à faire prendre conscience de l'exposition aux agents chimiques dangereux et de son impact sanitaire.

SPST	« En dehors des périodes COVID, la priorisation dépend vraiment pour moi du dirigeant. Elle dépend vraiment du dirigeant mais sur qui on peut avoir une influence, elle dépend aussi de nous. » ; « Il va falloir qu'on explique à l'employeur pourquoi il faut qu'il fasse cette démarche. Et c'est là où on a des entreprises plus ou moins partantes. »
SPST	« [Le médecin du travail] est hyper pertinent au début, vraiment pour l'analyse de la demande, vraiment au début à la mise en place de l'action [...] pour amener des éléments de santé, des indicateurs qui montrent que « Vous avez des salariés exposés à ça, ça, ça », « Il faut savoir exactement qui, à quoi , avec une évaluation fine » pour bien motiver l'entreprise et bien montrer à quoi ça sert et pourquoi le médecin aussi en a besoin. L'entreprise en a besoin et le médecin en a besoin pour le suivi. » ; « Et ça motive quand même parce que c'est leurs salariés, c'est des indicateurs de chez eux, donnés par le médecin et c'est leur entreprise quand même. » ; « Pour appuyer sur le fait que c'est dans l'idée de faire quelque chose qui certes est demandé réglementairement, mais aussi pour que leurs salariés soient en bonne santé. [...] Et après, un médecin qui explique que oui, le cancer il arrivera dans 20 ans, c'est important de l'entendre dans la bouche de quelqu'un qui est légitime pour le dire. »
E	« Et ce qui fait la valeur ajoutée avec le médecin [...], c'est que moi quand je sais plus, que mes équipes ne savent plus en termes de santé, c'est là où j'ai toujours travaillé avec les médecins. » ;

	« Le médecin va apporter sa valeur d'argumentaire sur le corps que moi je ne connais pas. Moi je peux donner sur les postures et les machins parce que c'est de l'ergonomie, mais après sur du risque chimique il n'y a que le médecin, et c'est ici tout le travail que je trouve passionnant du préventeur et du médecin pour justement allier leur force. Et on a besoin de ça. »
--	--

Les médecins du travail rencontrés dans le cadre de cette étude évoquaient un possible impact, cette fois bénéfique, du turn-over des personnes en charge de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise. Les médecins suivant une même entreprise sur de longue période répétaient les tentatives de sensibilisation et d'initiation de ces démarches d'évaluation, notamment lors des changements d'interlocuteur. Si le turn-over était identifié comme un obstacle au maintien de la démarche d'évaluation, il a parfois permis l'arrivée dans l'entreprise de personnes portant un intérêt à ce risque et plus réceptives aux arguments du médecin du travail.

SPST	« Si on a une entreprise partante, on envoie le TPRP ou le toxicologue, moi, c'était le technicien de prévention. Si on a une entreprise qui n'est pas trop partante, il va falloir passer par un travail de conviction qui peut durer parfois jusqu'à 20 ans, il suffit de pas se décourager. »
SPST	« Oui après « Pas le moment » mais il faut répéter et répéter. La fois d'après, peut-être que la deuxième fois ils entendront, ils démarreront. » ; « Jusqu'à ce que ce soit la bonne personne qui arrive, il faut pas se décourager. »

Ce rôle du service de prévention et de santé au travail intervient dans le contexte où ces petites entreprises n'initient pas de façon spontanée cette démarche.

CARSAT	« Il y en a très, très peu qui l'ont fait de leur propre chef, ou quand ils appartiennent à un groupe, ça tombe, toutes les entreprises de groupe doivent faire ça, ils le subissent. »
---------------	---

Nous avons évoqué plus tôt les différentes voies d'entrée des petites entreprises dans cette évaluation formalisée du risque chimique : Le médecin du travail est identifié comme un professionnel nécessaire à l'aboutissement d'une entrée dans la démarche par la sensibilisation. Les équipes pluridisciplinaires de santé au travail priorisant elles-mêmes leurs actions, nous avons noté plusieurs situations qui menaient ces équipes à proposer cet accompagnement aux entreprises.

La situation la plus commune était l'entrée sur le sujet par la fiche d'entreprise. Cette action de création ou de mise à jour de la fiche d'entreprise, obligation du service de prévention et santé au travail vis-à-vis de son adhérent et de la loi, représente une occasion pour l'équipe pluridisciplinaire de se rendre dans une petite entreprise. Une petite entreprise ne

représente à elle seule qu'une faible proportion des effectifs suivis par une équipe et des demandes formulées à cette équipe. Un médecin du travail rencontré, qui priorisait les actions répondants aux demandes formulées par les entreprises, constatait à l'échelle de son portefeuille un plus faible temps dédié aux établissements de faibles effectifs qui formulaient moins de demandes. Cette fiche d'entreprise semble donc représenter dans certaines équipes la principale voie d'accès à ces adhérents. La transformation de cette action en une proposition d'accompagnement à l'évaluation du risque chimique va ensuite varier d'une équipe à l'autre, avec une prise en compte très variable du risque chimique lors de cet échange. Un professionnel de prévention rencontré nous disait consulter de façon régulière des fiches d'entreprises ne mentionnant que les mentions « Oui » ou « Récupérer les FDS » pour le risque chimique. A l'inverse, la fiche d'entreprise de l'entreprise E3 que nous avons pu consulter, réalisée par un technicien en prévention des risques professionnels dont on nous rapportait l'appétence pour le risque chimique était plus détaillée. Il mentionnait, détaillait brièvement et localisait certains risques liés aux agents chimiques émis par les procédés de soudage, de ponçage, de découpe ou d'usinage. Ces éléments restaient peu élaborés, probablement en lien avec le faible temps dédié à ces visites, et les préconisations associées étaient génériques mais cette venue avait été suivie d'une proposition d'accompagnement à l'évaluation du risque, déclinée par l'entreprise. Pour les professionnels ayant le moins d'appétence pour ce risque, l'identification du danger au cours de ces visites est réalisée d'une façon similaire à celle décrite pour les préventeurs internes aux entreprises, sur la base des pictogrammes présents sur l'étiquetage. L'estimation du risque chimique en vue de sa priorisation ou non par l'équipe pluridisciplinaire comprend également une dimension quantitative avec la recherche de la quantité de produits utilisée par l'entreprise.

SPST	<p>« J'ai une méconnaissance très importante de leur risque chimique puisque j'ai fait la fiche d'entreprise il y a quelques années, je les avais invités à ce moment-là à faire une évaluation et aujourd'hui je ne sais toujours pas où ils en sont en termes d'évaluation. »</p> <p>« Au moment de la fiche d'entreprise, on a accès aux...plus ou moins, ou plutôt moins que plus d'ailleurs...aux produits. Et donc on sait qu'il faut qu'on y revienne parce que de toute manière, c'est pas sur les informations prises au moment de la fiche d'entreprise qu'on va avoir une évaluation du risque chimique. »</p> <p>« En fonction de la connaissance du risque et des quantités utilisées aussi, en fonction de l'activité. Des quantités utilisées, c'est-à-dire qu'il y a des entreprises où c'est évident qu'on utilise énormément de produits chimiques, et qu'on ait envie ou qu'on n'ait pas envie de toute façon, vu les quantités utilisées, il faut évaluer le risque. »</p>
SPST	<p>« J'ai pas trop le temps de me pencher sur les petites entreprises, donc du coup on met un pied quand on fait la fiche d'entreprise parce qu'on se rend compte qu'effectivement, il n'y a pas de</p>

	FE. Mais sinon, spontanément, non, non, un travail plus de fond sur les petites boîtes de l'aéro pas du tout, on n'a pas le temps. »
SPST	« Quand tu vois les FE, le risque chimique c'est écrit « Demandez FDS ! »...Voilà. Donc quand les gens dont c'est le métier, même nous dont c'est le métier, on n'a pas la connaissance, comment est-ce que tu veux sensibiliser l'interlocuteur en face ? »

Une autre voie d'entrée utilisait justement les demandes formulées par l'entreprise. Nous avons vu que les entreprises tendaient à prioriser les risques perçus ou ayant un effet sur la santé à court terme tels que l'accidentologie, le bruit ou les troubles musculosquelettiques. Lorsqu'un professionnel de prévention connaît les risques présents dans une entreprise qu'il a l'habitude de visiter, ou lorsqu'il parvient à identifier les situations d'exposition à des agents chimiques dangereux lors d'une visite, il peut parfois sensibiliser l'entreprise sur cette exposition et réorienter la demande d'accompagnement vers ce risque s'il le juge prioritaire, ou en complément de la demande initiale. Cette voie d'entrée a permis l'initiation ou la reprise de la démarche d'évaluation dans les entreprises E1, E7 et E8. Pour l'une d'entre elles, l'évaluation avait été interrompue pour une durée de plus d'un an suite au départ de la stagiaire HSE en charge de l'évaluation. À l'arrivée d'une nouvelle alternante HSE, l'entreprise avait formulé une demande de métrologie sonore à l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Cette équipe, connaissant l'entreprise et la démarche d'évaluation du risque chimique, a pu orienter l'alternante nouvellement arrivée sur ce risque lors de leur échange réalisé à sa demande. Pour l'une des petites entreprises, la visite d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire sur un poste en raison d'une problématique individuelle de maintien en emploi a permis d'identifier une situation de coactivité susceptible de représenter un risque chimique. L'équipe a donc proposé l'initiation d'un accompagnement à l'évaluation de ce risque.

SPST	« L'encollage se passait au milieu de l'atelier. La première fois que je suis venue, j'ai vu une personne avec ce masque et les autres à côté sur les machines. » ; « Par rapport à un maintien en emploi d'un salarié, et là effectivement j'ai vu ce monsieur en train d'encoller à proximité du salarié pour qui je faisais une étude de poste, qui était quand même inquiet parce qu'il y avait quelques odeurs et potentiellement il voyait bien que c'était peut-être un peu dangereux. »
UNION	« C'est plutôt des risques accidentogènes d'ailleurs, alors que le risque chimique il peut être accidentogène mais il va être surtout en maladie pro quoi. Il y a ça et il y a les TMS qui préoccupent beaucoup nos entreprises mais parce qu'effectivement, il y a beaucoup de dossiers de demande de maladie pro sur les TMS mais très peu, finalement, regardent ça sur le risque chimique. »

L'équipe pluridisciplinaire pouvait également se rapprocher de l'entreprise pour initier un accompagnement lorsqu'elle constatait une méconnaissance des expositions exactes du salarié dans un contexte de suspicion de pathologie professionnelle, ou sur un poste considéré à risque lors d'une visite individuelle.

SPST	« J'en ai besoin de mon côté, j'ai besoin d'avoir les fiches de données de sécurité des produits pour mieux suivre les salariés, pour comprendre pourquoi des fois je prescris des prises de sang à des gens. Finalement, je ne sais même plus ce qu'ils manipulent comme produits. C'est important que j'aie un retour sur cette information-là. »
SPST	« Les boîtes d'aéro, on fait beaucoup de maintien dans l'emploi, on est plutôt sur des problématiques type troubles musculosquelettiques. Il y a eu juste une seule problématique de maintien dans l'emploi liée au risque chimique dans une entreprise d'aéro où il y avait une suspicion de l'origine de pathologie [...] et là, effectivement on a fait une analyse un petit peu plus poussée, plus en détail, des fiches de sécurité mais c'était à partir d'un cas individuel. » ; « On a pris TOXILIST et après on a croisé avec leur évaluation de risque, c'était un maintien dans l'emploi en situation individuelle. »
SPST	« On va être très clair, c'est soit t'as des gens qui ont une volonté interne mais qui est...parce que derrière il y a des obligations réglementaires de la DREAL, de tout ça, de la CARSAT aussi, soit parce que tu as... à un moment donné, il y a une problématique avec un salarié en particulier, on le prend à l'inverse. C'est-à-dire que tu pars de la problématique avec un salarié, tu tires la pelote et tu finis par en arriver à quelque chose de plus global. »

Les arguments utilisés pour tenter de mener l'entreprise à cette évaluation reflétaient les trois voies d'entrée observées sur cette évaluation, à nouveau associées entre elles et en proportions variables selon les équipes. Nous observons donc les arguments visant à sensibiliser l'entreprise sur les effets sanitaires des expositions aux agents chimiques dangereux, des arguments présentant cette démarche comme facilitant la prise en charge ultérieure de ce risque et susceptible de fournir un meilleur environnement de travail aux salariés, ou des professionnels de prévention informant l'entreprise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire et que l'absence d'évaluation est susceptible d'être relevée lors d'un éventuel contrôle.

SPST	« Moi, je me vois comme ça : Je suis un commercial, pas très bon, mais je suis un commercial et je vends un truc invendable qui s'appelle la prévention. Mais si ce n'est pas le médecin du travail qui va essayer de vendre ça...Que je sois bon ou pas bon en toxicologie, on s'en fout finalement parce que ce n'est pas moi qui vais faire l'évaluation, c'est l'employeur avec l'aide d'un technicien de prévention ou avec l'aide d'un toxicologue ou d'un prestataire extérieur. Mais moi, je dois absolument trouver les arguments...parfois je manque quand même d'arguments...je dois trouver les arguments pour le convaincre que ça, il faut le faire. » ; « Moi, j'ai
-------------	--

	<p>une approche un peu commerciale. J'en ai d'autres qui ont une approche « oui, non, ça c'est pas bien », et puis d'autres...chacun a son approche. »</p> <p>« Peut-être qu'il faut déjà pour convaincre une entreprise...je pense à celle qui est récalcitrante...d'adhérer et de faire quelque chose qu'il faut qu'on travaille un argumentaire un petit peu plus efficace aussi. Ça implique de connaître aussi les lois, les textes. Des fois on ne les a pas toujours bien en tête, moi je dis « vous avez une obligation réglementaire de le faire », ça ne veut pas dire que je vais décliner toutes les conséquences juridiques pour l'employeur parce que je n'ai pas en tête le juridique...On le touche un peu mais pas trop, mais peut-être que ça pourrait être un argument supplémentaire pour le convaincre. Et puis il n'y a pas que le côté coercitif ou juridique, il y a aussi le côté santé, l'amélioration des conditions de travail. »</p>
--	---

Parmi les freins les mieux identifiés par les professionnels de prévention, nous pouvons citer le déficit de perception par l'entreprise du risque et des atteintes sanitaires liées ; le déficit en temps dédié au niveau de l'entreprise ; le sentiment de fausse protection procuré par le respect des éventuelles VLEP et enfin la complexité de la gestion de ce risque comme détaillé précédemment. La crainte des obligations susceptibles de suivre les résultats de cette évaluation est un frein qui a été évoqué par plusieurs professionnels de prévention et qui n'avait pas été directement explicité par les entreprises.

CARSAT	« Et je pense que pour ça aussi, il y a vraiment la procrastination sur ce type d'action parce qu'on sait qu'à l'issue de ça, ça va nous créer du travail en plus à trouver des actions complémentaires. Et si on utilise SEIRICH, logiquement, des actions de prévention primaire collectives et pas juste les masques et les EPI pour les opérateurs. Il y a peut-être ce biais-là aussi qui fait qu'ils mettent pas trop d'énergie à le faire. »
UNION	« La difficulté aussi, c'est qu'une fois que vous avez fait votre évaluation, vous vous retrouvez avec des risques importants. C'est rare qu'on se retrouve avec un risque faible sur une évaluation du risque chimique donc ça fait un peu peur aux entreprises de se lancer dans ces évaluations. »
SPST	« Même s'ils vont chercher l'information, je crois qu'ils ont peur aussi de ce qu'on va leur dire et de ce qu'ils vont trouver et de ce que ça va les obliger à faire. » ; « J'ai ce sentiment pour beaucoup, au-delà de ceux qui n'en ont rien à faire et qui te disent que de toute façon, machin. Mais pour certains qui auraient l'envie, je crois qu'il y a une vraie peur de se dire « Une fois que j'ai ouvert la boîte de Pandore, qu'est-ce que je vais pouvoir faire derrière ? »

Du côté des leviers susceptibles de favoriser l'initiation de la démarche et qui n'ayant pas été directement cités par les entreprises, les professionnels de prévention relevaient le possible impact de la prévention sur la capacité de l'entreprise à garder ses salariés dans un contexte de difficultés de recrutement sur le personnel technique. L'image de l'entreprise auprès de son client a également été citée. Ce dernier élément n'avait pas été exprimé de façon explicite par les entreprises mais fait écho à une notion abordée lors de l'une des rencontres. Un répondant en entreprise nous avait informé avoir interrogé la

possibilité d'interrompre la collaboration entre son établissement et une autre entreprise, avec une part de ce questionnement attribuée à des problématiques de prévention. Une partie de la hiérarchie ne l'aurait pas suivi sur cette proposition, pour des raisons qui seraient commerciales.

SPST	« Il l'a fait pour plusieurs raisons. [...] Ce n'est pas que moi, ou que le technicien de prévention, ou que l'inspection du travail, c'est aussi la volonté de garder ses salariés en leur montrant qu'ils prennent en compte leur santé. Chez lui, c'est multifactoriel. » ; « C'est quelqu'un qui veut absolument pérenniser ses emplois, qui a du mal à recruter, qui doit calculer que l'évaluation du risque chimique c'est important aussi pour recruter des jeunes salariés et puis garder aussi les anciens, et puis éviter les problèmes. »
CARSAT	« Ils cherchent plus à améliorer l'outil de production pour ensuite pouvoir justement investir plus sur la prévention. Mais dans le cas d'un manque de personnel, ils comprennent très bien le besoin d'avoir ce qu'ils appellent une bonne qualité de vie au travail...Mais ça passe plus sur les aides à la manutention et l'automatisation que sur la ventilation. » ; « Tous les secteurs sont dans des difficultés pour recruter des gens. Et finalement, s'ils n'arrivent pas à augmenter les salaires, ils proposent des conditions de travail plus pérennes et ça, ça commence à faire son bout de chemin...Alors que ce soit au risque chimique ou autre mais ça commence à faire son bonhomme de chemin. » « Et j'ai une autre entreprise qui est volontaire pour le faire, elle n'a pas encore vu les devis je pense, mais qui m'a dit clairement « pour le client même, ça va donner une bonne image », « et pour mes salariés, si ça sent plus comme ça sent maintenant, ça va être aidant », alors qu'il est encore dans une phase économique de développement un peu compliquée. »

Résumé

Le service de prévention et santé au travail, et notamment le médecin du travail, est identifié comme un partenaire nécessaire sur la phase d'initiation de la démarche d'évaluation. Ce rôle est en lien avec son expertise en matière d'impact sanitaire des expositions et de sa position privilégiée pour le recueil d'informations auprès des salariés.

Il contribue ainsi à renforcer une des trois voies d'accès à l'évaluation décrites précédemment : La sensibilisation. Les médecins intègrent des éléments de santé, de réglementation et de bénéfices attendus sur la productivité à leur argumentation, dans des proportions variables selon les professionnels.

L'équipe pluridisciplinaire priorisant elle-même ses actions, et notamment celles répondant aux demandes directes de l'entreprise, l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique est peu proposé aux petites entreprises. Ceci est en partie lié au fait que ces entreprises formulent peu de demandes, et ciblent plutôt l'accidentologie ou les risques aboutissant à des pathologies immédiatement visibles.

Dans les équipes proposant spontanément cet accompagnement à l'évaluation du risque chimique, nous avons observé plusieurs voies d'accès. La première est la fiche d'entreprise, qui lorsqu'elle est réalisée dans une entreprise où le risque chimique est visible par le technicien, ou lorsque celui-ci possède une appétence pour ce risque, peut aboutir à une orientation vers l'évaluation et une éventuelle proposition d'accompagnement. Certains préventeurs peuvent également réorienter les demandes formulées par l'entreprise vers l'évaluation du risque chimique lorsque celui-ci est jugé prioritaire. Ceci intervient lorsqu'ils ont la connaissance de l'entreprise et une appétence pour ce risque. Enfin, une autre voie d'entrée est celle de la transformation d'une étude de poste pour une situation individuelle en une action collective d'évaluation du risque chimique.

Les professionnels de prévention rapportaient, en plus de ceux déjà évoqués par les entreprises, certains obstacles et leviers pouvant influencer sur l'initiation de cette démarche. La crainte de l'entreprise vis-à-vis des obligations pouvant suivre l'évaluation en cas de risque élevé était décrite comme un possible obstacle. La prévention était présentée par certains préventeurs comme une démarche pouvant favoriser le recrutement ou le maintien des salariés dans l'entreprise, tout en modérant cette affirmation au sujet du risque chimique. Ils rapportaient un possible impact favorable de cette prévention sur l'image de l'entreprise auprès de ses clients.

2. Difficultés de maintien de l'adhésion de l'entreprise à la démarche.

Une fois l'évaluation initiée, des difficultés peuvent survenir en cours d'accompagnement, aboutissant parfois à son interruption. Certaines difficultés font directement écho aux obstacles précédemment décrits, citons par exemple l'inadéquation entre la phase d'évaluation et les attentes de l'entreprise sur une aide à la gestion opérationnelle du risque chimique. Cette observation était notamment faite lorsque que la démarche souffrait d'une stagnation sur la phase d'inventaire, limitant l'autonomisation de l'entreprise sur les autres phases de la démarche. Ceci pouvait décourager l'entreprise qui ne parvient pas au stade où l'évaluation est utilisée pour la gestion opérationnelle du risque. Nous pouvons également citer la perception difficile d'une amélioration par l'entreprise, faisant directement suite à son manque de perception du risque initial. Ces éléments étaient cités comme des freins à la pérennisation de cette démarche de prévention.

Certains obstacles semblaient également extérieurs à l'entreprise et non liés à l'accompagnement. Par exemple, une insatisfaction des attentes initiales pouvait être observée en fin d'évaluation sur la phase de réalisation des métrologies : Pour les entreprises, dont l'une des attentes de cette évaluation est la mise en conformité avec la réglementation, une frustration et un sentiment d'inachèvement a pu être décrit en cas d'incapacité à finaliser les campagnes de mesurage du fait de leur coût. Ce coût était en partie lié au nombre

de mesures nécessaires pour obtenir un diagnostic de non dépassement de la VLEP par un organisme agréé.

E	« Moi, je trouve quand même que tout le process de contrôle des valeurs limites d'exposition est hyper hyper complexe. Même si on ne doit pas dépasser la VLEP, même en étant à 10% de la VLEP ça devient hyper contraignant pour une entreprise, alors que 10% c'est quand même bas [...]. On doit réglementairement aller jusqu'au bout de la campagne de VLEP et nous, aujourd'hui, même avec toute la bonne volonté, on a déjà mis plus de 10 000 euros dans les mesures de VLEP et on est très loin d'avoir fini notre campagne [...]. Quand je présente ça à la direction, pour ce que ça va nous apporter derrière... [...] C'était hallucinant tout ce qu'on nous demandait de faire, ce serait 50 ou 60 000 euros et aujourd'hui on n'a clairement pas les moyens, donc on s'est arrêté là à 10 000 euros. On a un point de départ mais on ne suit complètement pas la réglementation et je trouve ça dommage parce qu'il y a quand même un investissement qui a été fait. »
----------	---

Certains freins étaient en revanche localisés à l'interface entre l'entreprise et l'accompagnant. Les turn-over au sein de l'entreprise et au sein de l'équipe pluridisciplinaires étaient associés à des interruptions de démarche. Nous notions du côté de l'équipe pluridisciplinaire un risque d'interruption d'accompagnement de la part de l'équipe en cas de stagnation d'une évaluation suivie d'une reprise à zéro lors de l'arrivée d'un nouveau préventeur au sein de l'entreprise lorsque la situation se répétait. Un risque de rupture de l'accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire était également possible en cas de manque d'adhésion de la hiérarchie et de l'entreprise à la démarche proposée.

SPST	« Mais nous-mêmes, on priorise, on fait comme les autres. C'est-à-dire que si on a une entreprise qui est très ouverte et très accueillante, on va y aller plus facilement. Si on a une entreprise comme celle dont on a parlé qui est réticente, qui reporte sans arrêt les rendez-vous [...], c'est différent, on perd du temps et de l'énergie et à un moment donné, effectivement, on ne va plus y aller. On va laisser un petit peu tomber...quitte à y revenir après mais à un moment donné c'est des gens qu'on ne va pas suivre de la même façon donc oui, la volonté du dirigeant, c'est quand même important. »
SPST	« J'ai dit à ma collègue : Si elle, elle reste pas, c'est fini j'y vais plus. Il y en a marre de devoir expliquer à chaque fois le logiciel et reprendre depuis le début pour ne rien avoir au final. »

Le turn-over au sein de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail pouvait aussi être à l'origine de l'interruption de l'accompagnement.

Pour l'une des entreprises, le rachat de l'établissement par un groupe s'est accompagné d'une discussion au sein du service de prévention et santé au travail sur un éventuel changement de médecin du travail, le groupe étant suivi par un autre médecin du travail de ce même service. L'équipe pluridisciplinaire nous a fait part de son incertitude sur la poursuite

du suivi et donc sur sa capacité à faire aboutir les éventuelles actions qu'elle initierait. L'équipe a donc temporisé ses venues et les réponses à donner à l'entreprise dans l'attente de la décision du service. L'incertitude sur l'éventuel changement de médecin du travail n'avait pas été communiqué à l'entreprise.

Ce temps de pause à malheureusement coïncidé avec la période sur laquelle le groupe acheteur mettait à disposition de l'établissement, de façon temporaire, un préventeur spécialisé sur la gestion du risque chimique. Celui-ci nous a contacté sans passer par l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, pour nous questionner sur les modalités de suivi ou les éventuelles spécificités de l'évaluation dans le cadre du groupe PRICA. Dans le cadre d'une consigne de temporiser les réponses et visites, nos échanges se sont limités à un appel téléphonique l'orientant vers une évaluation SEIRICH de niveau 2 sans détail supplémentaire. Nous n'avons notamment dû temporiser les réponses à ses interrogations sur une éventuelle campagne de biométries, cette notion étant variable selon la pratique du médecin du travail en charge du suivi. Nous l'avons réorienté vers son service de prévention et santé au travail en cas d'éventuelle demande complémentaire.

Devant l'absence de nouvelles sur l'organisation d'un prochain rendez-vous de suivi, nous avons recontacté le médecin du travail de l'entreprise à 2 mois de cet échange téléphonique : L'équipe pluridisciplinaire était finalement restée en charge du suivi de l'entreprise mais l'accompagnement n'avait malheureusement pas été repris. L'équipe n'avait pas reçue d'information sur le niveau d'avancement de l'évaluation à l'issue du temps de présence de ce préventeur spécialisé et n'avait pas eu de nouvel échange avec l'entreprise sur le sujet.

Certains répondants ont également mentionné la plus grande difficulté pour une équipe interentreprises à bénéficier de l'adhésion d'un employeur, comparativement à un préventeur et professionnel de santé au travail interne à l'établissement. L'impact de la connaissance des contraintes de l'entreprise et de son contexte était cité comme un facteur déterminant de l'adhésion de l'employeur à la démarche de prévention.

E	« Mais je pense que quand vous intervenez en tant que service interentreprises ou machin, mais en tant que médecine extérieure, vous êtes en plus un frein supplémentaire et vous apportez des contraintes quand elles ne sont pas comprises. »
SPST	« Il y a la satellisation de la prévention...des gens qui font les lois et qui trouvent que c'est très joli de mettre des dispositifs de protection hyper poussés ou spécifiques...etc...et t'as

	l'opérationnel qui a les mains dans son bain de chromage là à qui tu dis « Michel, il faut mettre un masque parce que là ça va pas le faire quoi »... Il manque ce lien-là. »
--	---

Nous pouvons citer le témoignage d'une infirmière de santé au travail ayant à la fois travaillé au sein d'une entreprise et ensuite dans le service interentreprises chargé de la suivre. Elle décrivait la franche modification de l'attention portée aux conseils de prévention fournis à ses interlocuteurs lorsqu'ils percevaient la connaissance précise du poste de travail et de ses contraintes au cours des visites et faisait le parallèle avec le manque de connaissance des contraintes réelles de l'entreprise que peut parfois avoir le professionnel de prévention extérieur.

SPST	<p>« Ils me racontent leur poste de travail que je connais pour le coup extrêmement bien, et ils m'expliquent ce qu'ils font. [...] Et donc je leur dis pas jusqu'à un moment donné qu'«on vous a vraiment dit de faire ça », et quand tu leur dis que tu que tu as travaillé dans l'entreprise, l'écoute, elle est pas la même. Parce que la personne se dit « Ah, pour une fois je tombe sur quelqu'un qui me raconte pas des trucs qu'elle a appris dans son ordinateur » et tu t'aperçois, c'est rigolo d'ailleurs, dans un entretien tu as une sorte de bascule. » ; « Je sais que vous êtes vert, qu'il fait chaud dans la cabine et à la fin vous sortez, vous êtes crépis. Oui, je sais. Mais sauf qu'après, dans votre santé... » et là, quand t'arrives à avoir ce discours-là et que le mec il s'aperçoit que tu connais son poste, eh bien ton message il n'est plus le même. »</p> <p>« Quand j'étais infirmière en entreprise, que j'allais voir les mecs en atelier, j'avais pas le même...t'as pas le même poids que quand t'es là [en service interentreprises]. »</p> <p>« Après c'est toujours pareil, il faut un investissement minimum, mais quand tu dis à un mec il faut faire vos mesures et vous en avez pour une facture à 20 000 balles, le mec il va vous dire « Mais vous êtes bien gentil, mais moi je peux pas faire ça » tu vois ? Donc c'est ça qui manque je crois. C'est qu'il y a trop de... le gap il est trop important entre ce qu'on préconise et la réalité du terrain. »</p> <p>« À mon sens je crois qu'il faudrait qu'il y ait plus de monde qui aille un peu en entreprise voir comment ça fonctionne. Parce qu'après, ça c'est mon avis, mais en santé au travail on est bien jolis, on va visiter, on met deux chaussures de sécurité, un gilet, on dit « Tu es pas bien, il faudrait faire ça », c'est très bien sauf que tu es deux heures dans la boîte et je crois qu'il faudrait un peu plus de...de terrain quoi. »</p>
-------------	--

Résumé

Après la phase d'initiation, des difficultés peuvent également survenir en cours d'accompagnement. Ces difficultés sont liées aux freins précédemment décrits sur l'organisation des petites entreprises et leurs ressources, mais peuvent aussi se retrouver au niveau de l'interaction entre l'entreprise et le professionnel de prévention extérieur.

Un déficit d'adhésion de l'entreprise ou un turn-over important des interlocuteurs de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail constituait un risque de rupture de l'accompagnement de la part du service. Le turn-over au sein de l'équipe pluridisciplinaire a également pu être suivi de la perte de vue de l'entreprise dans le cadre de cette étude, avec une rupture d'accompagnement.

La position des professionnels de santé au travail exerçant en service interentreprises, en tant qu'intervenant extérieurs à l'établissement, était décrite comme un désavantage par rapport aux professionnels internes aux entreprises. Cette différence était en partie mise en lien avec la moins bonne connaissance des contraintes et des attentes de l'entreprise par les professionnels extérieurs, et l'impact de la prise en compte de ce contexte sur l'adhésion de l'entreprise à l'accompagnement et aux conseils de prévention donnés.

3. Stratégies mises en œuvre par les professionnels de prévention.

Au cours des entretiens et des accompagnements, nous avons pu noter les stratégies mises en place par les professionnels de prévention pour mener l'action. L'ensemble des professionnels rencontrés soulignaient l'importance d'adapter le mode d'accompagnement et ses objectifs aux ressources de l'entreprise dont l'hétérogénéité était bien identifiée.

UNION

« Il y a toujours ce pareil : Où on arrête l'exigence, jusqu'où l'entreprise est capable d'aller. Si déjà elle a regardé les phrases de risque du produit...et je ne parle même pas des substances qui sont dedans, les phrases de risque du produit, et puis les conditions d'utilisation et de stockage pour tous les produits qu'elle utilise, c'est déjà merveilleux. »

Une première stratégie, minoritaire, est le recours à une phase de préparation à l'accompagnement en partenariat avec l'entreprise. Celle-ci vise à identifier le mode d'intervention potentiellement adapté à la situation de l'établissement et à s'assurer de la présence d'un socle minimum de ressources, requis pour espérer un aboutissement de l'évaluation. Certains professionnels conditionnent leur intervention sur l'évaluation formalisée à la présence d'une personne désignée par l'entreprise pour se charger de cette évaluation. Lorsque ces préventeurs estiment que l'entreprise ne dispose pas d'un minimum de ressources nécessaires à ce mode de gestion du risque chimique, ils peuvent avoir recours à une stratégie alternative détaillée ultérieurement.

SPST	<p>« Déjà on essaie de trouver un interlocuteur, ça me semble important d'avoir quelqu'un de défini avec qui parler. Généralement, s'il n'y a pas d'interlocuteur dédié qui veut travailler sur le sujet, généralement moi j'interviens pas. »</p> <p>« Je sais bien qu'il faudrait faire une évaluation du risque chimique dans toutes les boîtes, ça je le sais, mais s'il n'y a pas cette volonté-là, on utilisera d'autres façons pour avancer en termes de risque chimique. Mais pas forcément une démarche globale d'accompagnement »</p>
-------------	---

Pour certains préventeurs qui identifient le caractère chronophage de cette évaluation, la phase de préparation devrait inclure la hiérarchie du préventeur interne à l'entreprise afin de la sensibiliser aux exigences d'une telle démarche pour la personne qui y sera affectée. L'association de la hiérarchie à la planification de l'évaluation viserait à déterminer le temps qui y serait dédié, et à replacer les objectifs attendus. Ce type de rencontre était rarement observé lors des accompagnements réalisés dans le cadre de cette étude.

SPST	<p>« Et donc effectivement, une démarche d'évaluation du risque chimique, c'est long. Et donc il faut les accompagner étape par étape. Mais il faut bien le dire à l'employeur, lui faire prendre conscience du temps que ça prend et jusqu'où il faut aller parce que si ça ne va pas jusqu'au plan d'action et à la mise en œuvre des actions, ça sert à rien. » ; « Et donc il faut l'inscrire dans le temps quand même, en mode projet et avec du temps accordé. Donc ça, il faut presque en début de projet le travailler avec la personne qui est en charge de l'évaluation et l'employeur pour qu'il prenne conscience. »</p>
SPST	<p>« Leur donner une vision globale d'une démarche d'évaluation du risque et déjà les prévenir que ça va prendre du temps, que ça va être long, que ça va nécessiter de se questionner, que si on veut vraiment se lancer là-dedans il faut vraiment que...voilà...ça peut prendre du temps, c'est pas grave ça mais l'idée c'est que s'ils s'engagent avec nous, qu'il y ait un suivi et qu'il y ait vraiment une volonté le faire. »</p>

Le mode d'accompagnement le plus commun parmi les différentes équipes pluridisciplinaires est la présentation du logiciel d'évaluation du risque. Selon les équipes, celle-ci peut prendre la forme d'une présentation du logiciel sur diaporama prérédigé présentant ses fonctionnalités et les écrans qui seront rencontrés lors de son utilisation. Cette présentation peut être accompagnée ou remplacée par une aide à la prise en main du logiciel lorsque le préventeur connaît le logiciel et parvient à l'utiliser. Cette aide prend la forme d'une présentation des onglets du logiciel, avec la démonstration de la saisie d'une FDS sur l'onglet d'inventaire. La tâche est ensuite répétée par la personne en charge de l'évaluation du risque au sein de l'entreprise, accompagnée par le professionnel de prévention et est renouvelée plusieurs fois jusqu'à la bonne compréhension de cette manipulation. Selon les équipes, tout ou partie des différents onglets du logiciel seront présentés lors de cette

première prise en main : Certains professionnels présentent l'ensemble des fonctionnalités du logiciel, d'autres choisissent de focaliser cette première démonstration sur les phases d'inventaire et de détermination des zones de travail.

SPST	« Il faut aller...tu vas chez eux, dans leurs locaux, tu leur expliques vraiment, tu vas avec eux dans l'atelier, il faut leur expliquer : « On va prendre ce poste de travail et on va faire ». Une fois que tu leur montres comment faire, il faut qu'ils soient investis. »
CARSAT	« J'ai toujours pas saisi jusqu'où les services de santé au travail pouvaient aller, c'est très variable. Je pense que l'accompagnement, c'est justement commencer avec. Je pense que l'attente des entreprises, surtout des petites, elle est là. Il faut leur mettre le pied à l'étrier comme on dit, et il faut démarrer. » ; « Le powerpoint c'est bien mais bon, je pense qu'il faut vraiment mettre un peu les mains dans le cambouis quoi. »
UNION	« Alors le graal, ce serait qu'effectivement dans les équipes pluridisciplinaires, il y ait suffisamment de ressources pour pouvoir aller dans les entreprises les aider à utiliser l'outil. »

La progressivité de l'accompagnement est considérée comme un élément essentiel visant à aider l'entreprise à organiser cette démarche. Cette progressivité prendra différentes formes selon les équipes. Pour certaines, il s'agit d'accompagner les entreprises, par étape, sur la mise en place de règles élémentaires de gestion des risques chimiques pour les amener progressivement vers le logiciel d'évaluation qui représentera l'aboutissement de l'accompagnement. Pour d'autres, cette progressivité se manifeste par le découpage de l'évaluation elle-même afin de limiter la quantité d'information délivrée sur une même venue, tenter de limiter la perception d'une charge de travail insurmontable par l'entreprise. Ces deux éléments peuvent parfois être combinés.

SPST	« Je parle de l'outil...l'outil ça peut être simplement « Faites-moi une liste des produits chimiques » pour commencer par ça. On va sur tel poste : « Qu'est-ce qu'il utilise ? Vous allez lui faire une liste », « Vous la faites faire au stagiaire », « Vous faites votre liste des produits chimiques », « Vous récupérez auprès de vos fournisseurs toutes les fiches de données de sécurité, vous aurez déjà fait un premier travail ». Ce n'est pas une évaluation, c'est juste un listing mais ça commence par ça. Et après, on peut procéder par étapes. » « Parce que si on arrive d'emblée... En tout cas, il faut avoir beaucoup de pédagogie et commencer par faire très petit au départ : « Récupérez-moi des fiches de données de sécurité », « Si vous n'êtes pas capable de lister tous les produits sur ce poste, mettez-moi les 5 principaux » et on avance par étapes. »
SPST	« Je pense qu'il faut les aider à découper peut-être sur ce risque-là, parce que sinon ça peut peut-être les effrayer vu l'ampleur. » ; « Ils peuvent se laisser impressionner face à la diversité des produits donc là, l'idée c'est de dire « Commencez par ceux que vous utilisez le plus ou que vous savez les plus toxiques ». Je pense qu'il faut les tranquilliser aussi sur la longueur de

	la démarche et de les aider à commencer par le principal pour ne pas justement qu'ils s'arrêtent à un moment donné. »
--	---

Le découpage de la démarche peut également passer par l'aide à la priorisation d'un poste de travail identifié comme à risque. L'objectif d'un tel découpage est de focaliser l'ensemble des ressources de l'entreprise sur un poste précis et identifié, afin d'y conduire un accompagnement complet, de l'inventaire à la mise en place d'actions de prévention. L'objectif pour le service de prévention est de délivrer à l'entreprise une compétence sur l'ensemble de la démarche pour qu'elle puisse être renouvelée de façon autonome sur les autres postes. Cette stratégie semble minoritaire actuellement. Les accompagnements actuels tendent à se faire sur l'évaluation globale à l'échelle de l'entreprise, et tendent à stagner sur une phase d'inventaire prenant en compte l'ensemble des produits présents.

SPST	« Toute seule [NDR : La personne qui a réussi à finaliser l'évaluation], elle s'est dit « Non mais je ne pourrais pas tout faire, je vais commencer par ça », donc là j'essaie de l'intégrer dans mes interventions, de dire « Si vous en avez beaucoup, commencez par ça » en fonction de ce que je peux voir ailleurs. J'essaie juste de redéfinir plus des méthodologies qui sont beaucoup plus peut-être abordables, qui sont moins compliquées. »
-------------	--

Ces stratégies d'échelonnement de l'accompagnement pour obtenir une progressivité de la démarche d'évaluation s'associe donc à la nécessité d'un suivi régulier et une multiplication des rendez-vous en entreprise, augmentant le temps nécessaire à cette action pour un préventeur de service interentreprises. Les professionnels de prévention doivent donc être en mesure de se déplacer de façon répétée, sur de longues périodes, au sein d'une même entreprise. Ceci implique donc un temps et des moyens dédiés à cet objectif par les services de prévention et santé au travail interentreprises.

SPST	« Pour ma part c'est une demi-journée, t'expliques le logiciel et tu reviens 6 mois après, pour voir ce qu'ils ont fait... »
SPST	« Et après, faire une évaluation jusqu'au plan d'action avec eux sur une des tâches [...] et du coup, rentrer quelques fiches de sécurité avec eux, vraiment à côté et ils le font ensemble. On fait glisser quelques fiches de sécurité dans les tâches et comme ça, on peut aller jusqu'à l'évaluation résiduelle, et après, il faut continuer avec des points réguliers. »
SPST	« Je pense qu'il faut travailler sur le suivi, je pense que l'une des clés, c'est le travail sur le suivi. » ; « Le seul point d'amélioration, mais là j'ai pas assez de recul pour voir si ça marche ou pas, c'est d'avoir un suivi. J'ai opté plutôt pour un suivi individuel pour les entreprises, où on prend du temps pour leur présenter l'outil et de revenir tous les 3 - 4 mois, et de faire le point avec eux, pour les obliger à avancer, à travailler sur le sujet. »

En plus de l'échelonnement des phases d'évaluation et l'aide à la priorisation des postes, certains accompagnants ont évoqué un rôle du service de prévention et santé au travail dans l'aide à la détermination des zones de travail sur le logiciel. Nous avons évoqué précédemment que la multiplication des zones de travail sur le logiciel augmentait la longueur de la phase d'évaluation. Les professionnels de prévention évoquaient donc l'intérêt d'aider l'entreprise à réaliser ce découpage pour tenter d'obtenir un équilibre sur la liste de tâches de travail : Suffisamment détaillée pour être utilisable sur le plan opérationnel, mais limitée au strict nécessaire afin de ne pas multiplier inutilement le nombre d'évaluations tâche-produit à réaliser. Cette tâche était décrite comme complexe, impliquant une bonne connaissance de l'activité et de l'organisation de l'entreprise.

SPST	« L'idée, c'est de bien s'imprégner de l'activité pour pouvoir vraiment les accompagner sur le découpage, avoir bien compris à peu près ce qu'il faut qu'ils fassent, essayer de faire le découpage avec eux, recopier ce découpage dans SEIRICH, l'intégrer dans SEIRICH avec les codes SEIRICH.»
SPST	<p>« Là où on a dû revenir plusieurs fois pour moi, c'est sur les postes de travail, les tâches, parce qu'on passe par SEIRICH pour faire l'évaluation donc c'est vraiment la compréhension du poste, les ventilations en général. Après, c'est connaître les différentes tâches, évaluer les risques à la tâche, donc au plus près du poste de travail avec les salariés. » ;</p> <p>« Tu peux avoir des boîtes qui vont des fois mettre un poste et après on essaie de faire des tâches et quand on en discute on voit que finalement cette tâche c'est pas dans la même salle, il n'y a peut-être pas déjà les mêmes ventilations en général donc il faut le séparer. Donc il y a des accompagnements méthodologiques qui doivent être nécessaires. »</p> <p>« Le message c'est d'être suffisamment précis pour avoir des tâches à évaluer mais pas que ça se transforme en une usine à gaz avec une description très très très fine de tout ce qu'ils vont faire sur un poste parce que du coup il va falloir faire autant d'évaluations par tâche donc ça devient vite chronophage et décourageant. » ; « Il faut accepter de regarder les principales phases, les principales tâches parmi les plus exposantes et effectivement trouver cet équilibre-là. »</p>

En plus des stratégies visant à limiter autant que possible la charge de travail liée à cette évaluation, ces professionnels de prévention tentent de rendre la gestion de ce risque compréhensible par l'entreprise. Cette notion peut inclure la formation de l'interlocuteur aux notions propres au risque chimique afin d'améliorer sa compréhension des éléments rencontrés lors de l'évaluation. Ils évoquent la nécessité d'adopter un langage pratique et des objectifs cohérents avec les ressources et l'environnement économique de l'entreprise, ainsi qu'avec son niveau actuel d'avancée dans la prévention de ce risque. Un travail de pédagogie était également nécessaire par les accompagnants pour replacer la

chronologie attendue de cette démarche d'évaluation, notamment lorsque l'entreprise insiste sur la priorisation d'éléments tels que les métrologies et biométrologies lorsque l'évaluation n'est pas réalisée. Lors des accompagnements, il a été nécessaire à de multiples reprises de rappeler à certaines entreprises l'objectif final de mise en place d'action de prévention et de réexpliquer la nécessité de porter une réflexion sur la façon dont est réalisée l'évaluation pour qu'elle soit utilisable à des fins de prévention. Dans ce cadre, les professionnels de santé au travail peuvent être amenés à accompagner les préventeurs internes aux entreprises dans la réalisation d'études de poste pour que les données saisies dans l'évaluation soient au plus proche du réel et puissent aboutir à un document utilisable.

SPST	« C'est comme si tu n'as jamais appris à compter et qu'on va t'apprendre à te servir d'Excel, pour moi c'est la même chose. C'est-à-dire que tu vas savoir te servir potentiellement de l'outil mais si tu comprends pas les bases des mathématiques, tu peux avoir la meilleure calculatrice du monde, tu vas toujours pas réussir à faire des calculs. Pour moi c'est la même chose. »
SPST	<p>« T'as un problème à la fois de temps et surtout t'as besoin d'apporter des connaissances parce que quand tu arrives sur le risque chimique, sur l'évaluation, sur la prévention etc....Malgré qu'il y ait des HSE qui ont des cursus et des backgrounds dans le domaine-là, ça reste assez généraliste. » ; « Il y a déjà une première phase qui peut être longue, c'est déjà de faire comprendre les outils, les accompagner, leur montrer ce qu'ils peuvent faire. Donc effectivement, il y a plein de questions à chaque fois qu'on intervient, c'est des questions sur les dangers, sur les expositions, sur la prévention, sur les VLEP, sur faire...donc il y a quand même un besoin qui peut être plus ou moins long sur les structures de monter en maturité sur le sujet. »</p> <p>« « Comment travaillent les salariés ? »...Ben c'était « Je sais pas trop, j'avoue », ils savent pas...mais on pouvait aller les voir [en production] et je sens que c'est pas naturel pour eux. » ; « Quand on regarde l'évaluation, il y a « je porte un masque », « une protection respiratoire » par contre personne n'est capable de me dire lequel c'est, quel type c'est, c'est très flou. Ils ne savent pas forcément donc y a besoin de temps pour aller collecter les infos et ça les amène à se requestionner sur les EPI respiratoires, regarder les différents types, à requestionner les fournisseurs, à regarder ce qui existe, de quoi ça protège. »</p>

Les professionnels insistent régulièrement sur la nécessité de laisser l'entreprise prendre en main l'évaluation et de ne pas s'y substituer. Un professionnel a modéré cette notion en évoquant le dépassement occasionnel du simple accompagnement dans les plus petites entreprises, hors du domaine de l'évaluation spécifique des risques chimiques. La non substitution à l'entreprise vise à lui permettre d'acquérir les compétences pour conduire l'évaluation de façon autonome et la pérenniser une fois l'accompagnement terminé. Elle cherche également à favoriser la réflexion de l'entreprise en vue de transformer l'évaluation en action dans les phases suivantes. Concernant cette dernière partie,

opérationnelle, de la gestion du risque chimique, les préventeurs des services de prévention et santé au travail interentreprises indiquent ne pas avoir les compétences pour conseiller de façon détaillée les entreprises sur l'aspect technique de la conception des protections collectives. Certains ont évoqué la pertinence d'un recours à la CARSAT sur cette phase mais ont également souligné la réticence des entreprises à se mettre en lien avec un organisme pouvant avoir un rôle coercitif. Pour contourner cet obstacle, l'orientation était parfois réalisée vers une liste de prestataires privés membres d'un réseau de la CARSAT. Ces prestataires reçoivent une formation par cet organisme mais n'y sont pas directement liés.

SPST	<p>« Oui parce que former les personnes dans les entreprises, mais aussi peut-être être...si on était présent pour pas faire à leur place mais presque, ça pourrait... » ; « Je sais que ça prendrait trop de temps mais ça serait l'idéal presque, mais on a pas le temps. » ; « Surtout pour les petites qui sauront pas se dépatouiller, pour celles qui n'ont vraiment pas de personne dédiée à ça. ».</p> <p>« Après c'est comme pour le document unique, tu les accompagnes mais tu fais pas à leur place, tu les aides. Après, certaines entreprises, pour leur document unique je les ai plus qu'aïdées quand même...Mais bon après tu te dis la personne est toute seule. »</p>
SPST	<p>« C'est dommage parce qu'[à la CARSAT] il y a des gens très compétents sur le sujet. Ils ont du matos aussi pour vérifier des choses, c'est vraiment leur métier pur tout ça donc ils sont pas mal et en plus derrière ils contrôlent aussi, ça fonctionne bien. S'ils ont participé à la mise en œuvre, normalement ils vont être assez satisfaits de ce qui est mis en place. Parce que, justement dans une entreprise, l'employeur a fait des choses et ils n'ont pas du tout été satisfaits de ce qui a été mis en place, de l'efficacité. S'ils avaient été là en co-construction, peut-être qu'ils auraient trouvé ça mieux, ils auraient pu le dire au bon moment en tout cas. Mais ils ne peuvent pas être dans toutes les boîtes. »</p>
SPST	<p>« On peut suggérer, au niveau du service en tout cas, des types d'équipements mais on va s'arrêter là. Il va falloir qu'ils trouvent quelqu'un qui puisse leur fournir ça donc je les oriente plus vers des entreprises qui sont plus sensibles sur ce sujet-là » ; « J'essaie de les mettre en relation avec le réseau Car-in-vent de la CARSAT. Ils ont des ingénieurs un peu spécialisés dans les questions de ventilation, d'extraction qui forment des fournisseurs d'équipements de protection collective en Haute-Garonne justement sur les bonnes pratiques, sur les vitesses minimales donc ils leur donnent un certain nombre de données plus orientées prévention. »</p>

Les préventeurs identifient au niveau de cette fin d'évaluation et gestion opérationnelle du risque un second temps d'action pour le médecin du travail. Celui-ci est effectivement désigné comme l'un des interlocuteurs principaux de l'entreprise concernant les métrologies et principalement les biométries liées aux expositions. Celles-ci peuvent permettre d'affiner l'évaluation du niveau d'exposition initial à certains agents chimiques

dangereux et peuvent éventuellement être renouvelées si nécessaire pour juger de l'efficacité des actions mises en place.

SPST	«[Le médecin du travail va être pertinent] sur la fin aussi, sur le plan d'action aussi et surtout pour derrière affiner par les fiches d'exposition et le suivi, pourquoi pas de la biométrie si nécessaire. »
-------------	---

SPST	« Ce qu'il faut pour moi, c'est l'interlocuteur, le temps, et un suivi pour cadrer ou pour anticiper des questions, pour pouvoir faire des points, les soulager, les encourager aussi parfois. »
-------------	--

Résumé

Pour tenter de limiter les difficultés précédemment décrites, les professionnels de prévention tentent d'adapter leurs stratégies d'accompagnement aux ressources de l'entreprise. Le mode d'accompagnement le plus fréquent est la présentation ou l'accompagnement à la prise en main du logiciel. Certains professionnels de prévention y associent une prise en compte de l'aspect organisationnel de l'évaluation du risque chimique. Cette prise en compte ne semblait pas majoritaire.

Une phase de préparation est parfois proposée afin de s'assurer que l'entreprise dispose des ressources minimales pour envisager de réaliser cette évaluation formalisée du risque chimique. Celles ne disposant pas de ces ressources sont réorientées sur des stratégies alternatives d'évaluation du risque. Cette phase vise également à inclure la hiérarchie de la personne en charge de l'évaluation, afin de déterminer le temps sur lequel est réalisé l'évaluation et d'informer l'employeur sur la longueur attendue de cette démarche.

Une stratégie d'échelonnement de la démarche peut également être observée. Dans certains cas, l'accompagnant segmente en plusieurs intervention la présentation du logiciel, de façon à se concentrer sur sa prise en main progressive. Pour limiter la stagnation des accompagnements sur des phases d'inventaire global au sein de l'entreprise, certains préventeurs proposent de prioriser un poste de travail précis et d'y concentrer les ressources de l'entreprise, dans l'objectif de mener un accompagnement complet aboutissant à une mise en œuvre opérationnelle d'une action de prévention qui pourrait être répété de façon autonome par l'entreprise sur les autres postes. Ces stratégies de découpage de la démarche d'évaluation s'associent à une nécessité de suivi et donc de multiplication des rendez-vous liés pour l'équipe pluridisciplinaire. La détermination des zones de travail était identifiée comme une phase où un accompagnement du service de prévention et santé au travail est particulièrement pertinent.

Les professionnels de prévention évoquaient l'association nécessaire d'une pédagogie visant à améliorer la compréhension de la gestion du risque chimique et de ses spécificités, ainsi qu'une meilleure adhésion à la chronologie de l'action en cours.

Nous notons une tentative de mettre évidence l'utilité de l'évaluation dans la gestion opérationnelle du risque chimique au sein des entreprises mais également une limitation des services de prévention et santé au travail sur ce plan. La CARSAT est identifiée comme un organisme dont l'intervention est pertinente à ce stade, mais freinée par leur sa mission de contrôle. L'orientation des entreprises vers un réseau de prestataires formés par la CARSAT mais indépendants de cette dernière a été proposée.

4. Stratégies alternatives à l'évaluation formalisée du risque chimique.

Les acteurs régionaux accompagnant les petites entreprises sur la prise en charge du risque chimique ont parfois recours à des stratégies alternatives à l'évaluation formalisée. Les entreprises sont orientées sur ce type de stratégie lorsque leurs ressources sont considérées insuffisantes pour réaliser une évaluation complète ou lorsque l'identification d'une situation à situation à risque semble nécessiter une action rapide de la part de l'entreprise.

La stratégie majoritaire alors employée est l'étude de poste réalisée par un professionnel de prévention spécialisé dans le repérage et l'évaluation des expositions aux agents chimiques dangereux. Les acteurs identifiés dans ce rôle sont la CARSAT ou le toxicologue interne ou partenaire des services de prévention et santé au travail.

SPST	<p>« Si on a une boîte pour laquelle on sent déjà qu'en termes de prévention ils ne sont pas très moteurs, je sais que d'emblée, travailler sur une évaluation qui va être un peu longue ça ne marchera pas. Donc on cherche, on va faire d'autres entrées mais ça ne sera pas d'évaluation de risque, ça sera des études de postes plus ciblées. On peut apporter un regard plus précis sur une situation plus à risque, mais on ne va peut-être pas essayer de démarrer une évaluation. » ;</p> <p>« Les autres façons, par exemple, on va voir un poste de travail qui a été repéré notamment par le médecin. On va se demander « Est-ce qu'on va faire peut-être une étude de poste plus ciblée » où là du coup il y a des ressources en interne [au service] qui peuvent faire une étude de poste, qui peuvent préconiser des choses beaucoup plus précises et dire à l'entreprise en gros : « Voilà on a fait une étude là-dessus, on a vu ça, ça serait bien de mettre ça. » »</p>
CARSAT	<p>« Là c'est notre cœur de métier, on a été formé pour détecter les risques et quelque part les hiérarchiser. Notre job, c'est de savoir à quoi sont exposés les gens et quel est le but prioritaire. C'est notre formation de neuf mois et puis en plus, après c'est la pratique. » ;</p> <p>« Quand vous êtes à un poste de travail et que vous voyez une accumulation de poussière de chromate, il n'y a pas besoin d'être sorti de Saint-Cyr. Vous savez que la mesure de prévention, il faut capter à la source. On ne peut pas laisser la poussière s'accumuler. »</p>
UNION	<p>« En fait, l'alternative, c'est un peu ce que je vous disais, ce qu'on va aller regarder dans un... Enfin ce n'est pas nous, mais ce qu'on peut conseiller à une entreprise qui n'aurait pas les compétences, c'est dans un premier temps de regarder comment elle va protéger ses</p>

	collaborateurs. Je dirais un peu, c'est malheureux à dire, mais un peu en avance de la phase de l'évaluation réelle qu'elle n'aura peut-être pas faite, c'est est-ce que, déjà, elle a bien protégé ses collaborateurs et est-ce qu'elle les a informés des risques sur lesquels ils sont positionnés. »
--	--

Une limite de cette stratégie alternative est la focalisation des mesures de prévention sur la situation de travail et d'exposition observée lors de la visite du professionnel de prévention. Elle ne permet pas la prise en compte exhaustive des expositions dans l'entreprise, ni même sur l'ensemble des situations rencontrées sur un même poste de travail.

CARSAT	« Moi je suis une entreprise pour le risque chimique et je n'ai jamais vu qu'il y avait un risque machine...j'ai quelqu'un qui est mort sur cette machine. Donc oui on est formé pour mais on ne peut pas tout voir non plus, on n'est pas là au quotidien et ça, ça peut être perturbant quand même. [...] Et comme je vous le disais tout à l'heure, on ne voit pas toutes les situations de travail, c'est impossible, on ne peut pas. On n'est pas là demain, on n'est pas payé par le chef d'entreprise et on ne substitue pas ses prérogatives, quand même. »
---------------	---

Les professionnels de santé au travail décrivent une stratégie dite de « damage control » visant à contrôler un risque évident pour la santé des salariés, mais ne se suffisant pas à elle-même pour la gestion du risque chimique au sein de ces entreprises. Ces préconisations sont donc vues comme un moyen d'assurer une protection minimale des salariés face à un risque significatif repéré, dans l'attente d'une évaluation globale visant à guider les modifications futures de ces installations. Cette stratégie alternative est donc en réalité une stratégie complémentaire, devant s'associer à une orientation vers une démarche d'évaluation globale et formalisée des risques chimiques, entre autres risques, au sein de l'établissement.

SPST	« Ceux qui ont la volonté, oui, on va leur... on travaille avec TOXILIST, donc on va réussir à choper ceux qui ont l'envie et la patience de nous fournir les données et aller leur mouliner dans TOXILIST pour essayer de leur rendre un petit rapport réfléchi, qui fasse un peu propre et d'essayer d'aboutir à travailler sur quelque chose avec eux. »
SPST	« Je me dis entre une évaluation de risque qui n'aurait pas fonctionné, enfin qui n'aurait pas fonctionné...où on n'aurait rien fait et une entrée où on un peu avancé sur un poste et on continue à travailler... » ; « On va commencer à rentrer là-dessus, voir qu'il y a des risques, on va travailler sur un poste, après on peut élargir à l'autre et « du coup il y a des outils, on peut vous les remonter », donc on essaie d'aller en gros petit à petit pour essayer d'amener à l'évaluation. »
CARSAT	« Ils nous disent « Bon, alors qu'est-ce qu'il faut que je fasse ? », « Non, c'est votre prévention, c'est à vous de la prendre en main. Moi j'ai vu ça aujourd'hui et qui me semble prioritaire, je

	suis pas là tous les jours avec vous, il faut que vous fassiez votre évaluation des risques chimiques »...et leur montrer. »
--	--

Ce passage de l'étude de poste spécialisée et localisée à l'évaluation globale et formalisée du risque chimique ne semble pas aisé pour les entreprises. Des difficultés de compréhension de cette double temporalité de la gestion du risque chimique étaient observées. L'intérêt de l'association d'une démarche rapide basée sur des préconisations de protections à mettre en place à court terme, à une démarche longue sur l'intégration d'un processus d'évaluation du risque au fonctionnement de l'entreprise pouvait ne pas être perçu. Certains employeurs peinaient à adhérer à une évaluation formalisée du risque chimique visant à déterminer les modifications à apporter à des équipements de protections collectives alors qu'ils étaient simultanément dans un processus de conception et de financement de ces mêmes équipements suite à une préconisation ou injonction d'organisme extérieur.

SPST	
-------------	--

	« Il y a certaines entreprises où des fois la CARSAT est déjà passée et ils sont dans la mise en place d'actions alors que l'entreprise n'a pas fait l'évaluation. [...] Donc là après c'est difficile de leur dire « Non, mais il faut commencer par l'évaluation » alors que la CARSAT les a mis sur des pistes d'actions et la mise en œuvre d'actions. »
--	--

Le fait de fournir une évaluation intégralement préremplie à l'entreprise n'était pas perçue comme une stratégie pertinente en raison des difficultés observées sur l'appropriation de ce type de document. L'absence d'appropriation de la démarche l'évaluation par l'entreprise est considérée comme à risque d'absence de transformation en actions. Ceci était mis en lien avec l'absence l'intégration du processus dans le fonctionnement de l'entreprise et de mise en place des coopérations internes aboutissant à la mise en place de cette culture de prévention.

Une autre stratégie, observée à une reprise uniquement, était la proposition d'un professionnel de santé au travail de n'inclure qu'un produit « type » dans l'évaluation pour chacune des familles de produits présentes dans l'établissement. Il avait proposé à l'employeur de n'évaluer par exemple qu'un solvant et d'appliquer les protections déterminées à l'aide de cette évaluation à l'ensemble des solvants utilisés sur le poste. Cette proposition visait à déterminer les protections qui pourraient être mises à disposition des salariés dans l'attente d'une évaluation globale du risque chimique, sur des activités comme la peinture où les stratégies ciblant un poste ou une situation d'exposition particulière ne permettent pas la réduction du nombre de produits à évaluer. Elle comporte

malheureusement de nombreuses limites comme l'absence d'information sur les substances réelles utilisées par les salariés et ne prend pas en compte les toxicités spécifiques de certains solvants ou pigments potentiellement présents dans ces produits. L'absence d'information sur les substances utilisées pourrait impacter à la fois sur le suivi médical individuel, les mesures d'exposition par les métrologies et biométrologies, et l'incertitude sur le niveau d'adaptation des équipements de protection aux expositions réelles. Nous n'avons pu eu d'informations sur la mise en œuvre de cette stratégie ou non par l'entreprise.

Résumé

Les professionnels de prévention peuvent recourir à une stratégie complémentaire lorsqu'ils identifient un manque de ressource susceptible de bloquer une démarche globale d'évaluation et/ou lorsqu'un risque significatif nécessitant la mise à disposition rapide d'une protection est identifié.

Cette stratégie repose sur une étude de poste spécialisée ciblée sur un poste ou une situation d'exposition particulière, réalisée par la CARSAT ou par un toxicologue afin d'émettre des préconisations concrètes de protections à mettre en place. Cette stratégie nécessite donc la disponibilité d'intervenants spécialisés.

Elle ne concerne qu'une portion des situations d'exposition présentes dans l'entreprise et ne se substitue donc pas à la démarche globale d'évaluation formalisée du risque chimique. Elle est vue comme une porte d'entrée vers celle-ci. Cependant, la combinaison simultanée de ces deux temporalités d'évaluation du risque chimique peut représenter une difficulté sur l'adhésion de l'employeur à l'une de ces actions.

Une autre stratégie proposée sur des postes où la focalisation sur une situation d'exposition ne suffit pas à diminuer le nombre de produits à évaluer était l'approche de l'évaluation par classe de produits chimiques. Cette option comporte plusieurs limites pouvant restreindre l'efficacité d'une gestion du risque chimique mise en place sur ce mode.

5. Équilibre entre les postures de conseil et de contrôle.

L'intervention d'un organisme de contrôle dans une entreprise est considérée comme un levier parfois nécessaire pour pousser une entreprise à mettre en place des mesures de protection contre le risque chimique.

Les équipes pluridisciplinaires de santé au travail ne semblent pas toutes avoir la même relation avec ces organismes de contrôle. Les services de prévention et santé au travail sont dans un rôle de conseil auprès de l'entreprise. L'ensemble des équipes

pluridisciplinaires de santé au travail privilégiaient la sensibilisation et la répétition des informations et propositions d'action auprès de ces entreprises. Le rôle du lien de confiance entre l'entreprise et les professionnels de santé au travail pouvait être central dans la réponse des entreprises vis-à-vis des actions proposées.

SPST	« C'est une entreprise qui était beaucoup plus volontaire pour travailler avec le médecin du travail. Quand je dis le médecin du travail, c'est aussi l'équipe puisqu'il y avait eu un très bon relationnel aussi avec le technicien de prévention de l'époque. Le TPRP avait de très bonnes relations avec l'employeur, il avait réussi à le convaincre de faire le premier niveau. »
SPST	« On y arrive quand même je pense [à les accompagner], après c'est pas immédiat, c'est sur du long terme. »

Devant une entreprise qui ne s'engagerait pas dans une gestion du risque chimique après de multiples sollicitations de l'équipe pluridisciplinaire, les réactions des professionnels de santé au travail sont diverses. Parmi les types de réponses rapportés, nous avons noté la persistance dans la répétition des demandes jusqu'à un éventuel changement au sein de l'entreprise ; l'envoi d'un courrier d'alerte du médecin du travail à l'employeur et enfin l'intervention commune avec la CARSAT qui pourrait recourir à son rôle coercitif en cas d'inaction persistante de l'entreprise après une phase d'accompagnement.

SPST	« S'il y a un CSSCT, j'ai un CSSCT. S'il n'y a pas de CSSCT, on va faire autrement : Soit je fais un courrier d'alerte si j'imagine qu'il y a un gros problème, soit je prends mon téléphone, on en discute, on refait le point. « Est-ce que vous voulez que je vienne vous voir ? », je suis un peu le commercial. »
SPST	« Si quand tu vois le peintre où ça fait 15 fois que tu passes et qu'il a enlevé son masque, et qu'à la 16ème fois parce que tu lui as expliqué, le mec finit par porter le truc, tu te dis « Putain, j'ai franchi un mini bout du truc. »»
SPST	« Si je sens que c'est compliqué pour travailler dans une entreprise comme ça, où effectivement en termes de prévention ils ne font pas grand-chose, mon autre type d'intervention c'est de venir avec la CARSAT. » ; « Venir avec le contrôleur pour dire "On va travailler avec vous sur une évaluation, sur ce que vous pouvez engager, etc. » et si on voit que ça n'avance pas, après je laisse le contrôleur parce qu'il a d'autres pouvoirs, d'autres fonctions que celle de préventeur : il peut augmenter la cotisation pour forcer à avancer si ça n'avance pas, mais ça c'est dans le cas des entreprises qui sont compliquées. » ; « Je les fait intervenir quand je sens qu'on n'y arrivera pas, que l'entreprise est un peu hermétiques à nos messages de prévention, parce que derrière effectivement ça peut bouger. »

Le recours à une intervention commune avec la CARSAT pouvait permettre d'accélérer la mise en place de protections collectives.

SPST	« C'était une entreprise PRICA, sur les cabines de peinture, pareil elle faisait rien. La CARSAT a majoré sa cotisation et l'année d'après il y a eu la cabine de peinture donc après ils ont arrêté la majoration. Donc il y a certains employeurs où malheureusement ça se passe comme ça. C'est-à-dire s'il n'y a pas une contrainte un peu financière, on va toucher au portefeuille, certains c'est leur levier d'action. »
-------------	--

Dans le contexte d'une mise en demeure ou d'une injonction, les actions de l'entreprises visaient à répondre le plus rapidement possible aux exigences formulées par l'organisme de contrôle. Les discussions s'organisaient donc autour d'une mise en conformité par rapport à la réglementation. La réflexion sur la mise en place d'une culture de prévention durable associée à la mise en place de systèmes intégrés de coopération visant à pérenniser ces échanges n'était pas priorisée dans ce contexte.

E	<p>« Donc en voyant ça [le courrier de mise en demeure] vous faites le...Moi, j'étais en cours d'atelier quand on me l'a transmis, j'ai passé l'atelier assise par terre à répondre à ce courrier. » ;</p> <p>« Donc ils [l'inspection du travail] viennent chez vous et vous devez répondre sur quel plan d'action on a mis et comment on va suivre les choses et comment on va aider l'entreprise [sous-traitante]. « Quel plan d'action vous, vous mettez pour cette entreprise ? » ;</p> <p>« On fait une réunion [avec le sous-traitant] pour voir quelles sont leurs non-conformités et qu'est-ce qu'ils doivent faire. Et à partir de là, il y a un plan d'action qui est mis en place et que l'on va suivre régulièrement et qu'on continue à suivre. » ; « Donc notre préventeur fait des réunions pour dire « voilà ce que vous vous êtes engagés à faire, voilà les éléments de réponse qu'on peut vous donner, vous pouvez trouver l'info dans votre base de données » ; « On vous a donné le lien, vous pouvez retrouver vos FDS à ce niveau-là » ; « Votre état des lieux de REACH, ben voilà, vous avez deux types de tableaux sur lesquels on peut vous aider » ; « Voilà les scénarios sur lesquels vous êtes impactés comme nous et sur lesquels vous devez répondre à toutes ces demandes » donc on leur mâche pas mal le travail. » ; « Il y a un ensemble de réunions de suivi qui sont faites pour répondre à l'inspection du travail, qu'on a bien envoyé l'information ».</p> <p>« Il y a eu l'envoi d'une trame pour les aider à regarder quelles étaient leurs activités, quels étaient les produits, parce qu'ils en étaient là...C'est-à-dire que de préventeur à préventeur [au fur et à mesure du turn-over], il n'y a pas eu de transmission ou autre. Ils ne trouvaient même pas les dossiers sur les serveurs, ils ne savaient même plus qu'est-ce qui était appliqué et quand, quelle substance était dans quel mélange. On repartait de zéro. » ; « Après, ils mettent en œuvre ce qu'ils peuvent mettre en œuvre...Au bout d'un an je pense que c'est toujours pas mis en œuvre. »</p> <p>« Notre but est surtout de protéger notre entreprise que de protéger l'entreprise qui travaille avec nous...Bien sûr que derrière on la protège et notre but c'est de protéger en plus de nos salariés et leurs salariés mais après, on peut pas aller au-delà quoi. » ; « Quand on a une entreprise qui a des injonctions de la CARSAT, des injonctions de l'inspection du travail qui fait que nous on a eu un</p>
----------	--

	contrôle de 2 ans et demi sur nos moyens...Heureusement on était bon donc on n'a pas eu d'injonction ni rien parce qu'on a pu montrer pette blanche. »
--	--

Le recours aux organismes de contrôle était cependant identifié comme un élément pouvant altérer la relation de confiance entre une entreprise et l'équipe pluridisciplinaire chargée de la suivre. Dans le cas d'une rupture du lien de confiance, considéré par certaines équipes comme le moteur de leur coopération avec l'entreprise en l'absence de rôle coercitif, le risque serait donc de mettre en difficulté l'avancée d'autres actions qui pourraient être menées dans l'entreprise ou de compromettre l'initiation de ces actions dans le futur, si un contexte plus favorable à leur réalisation devait se présenter.

Des professionnels de santé au travail considéraient que leur intervention dans un contexte d'injonction ou d'une mise en demeure par un organisme de contrôle, même lorsque l'organisme n'avait pas été contacté par le service de santé au travail, pouvait impacter leur propre image auprès de l'entreprise.

SPST	« Là, ils y étaient allés...C'était horrible d'intervenir après eux. Quand les entreprises nous voyaient arriver c'était « Mais encore vous ? C'est bon !!! ». Là maintenant ce n'est pas le cas, au final je pense qu'ils n'ont pas le temps, ils sont trop occupés. » <i>NDR : Évoquait une précédente action où les services de santé au travail et les inspecteurs du travail se rendaient fréquemment dans les mêmes entreprises.</i>
-------------	--

Nous observons une réflexion de l'équipe sur la balance entre le bénéfice d'une intervention de la CARSAT pouvant permettre ou accélérer la mise en place d'un équipement de protection à un temps donné, et le risque de pénaliser sa coopération avec l'entreprise et ainsi de perdre la possibilité d'un accompagnement visant à mettre en place une culture de prévention durable dans l'entreprise. Les professionnels de prévention qui ont recours à cette intervention commune avec la CARSAT ont donc tendance à réserver ce mode d'action aux entreprises les moins coopérantes, dans lesquelles est identifiée une situation d'exposition à un risque élevé pouvant être réduit par la mise en place d'une protection collective. Ce mode d'action se focalise sur les entreprises qui ne semblent pas répondre à la sensibilisation ni à d'autres voies d'entrées dans l'évaluation du risque chimique et pour lesquelles l'espoir de voir un jour une culture de prévention s'installer par cette voie semble faible.

SPST	« Pour essayer de rentrer dans l'entreprise, à un moment donné il faut faire des choses quand il y a des expositions à certaines peintures ou fumées de soudage sans aucun équipement de protection. Donc effectivement, si on lui dit à l'employeur qu'il faut faire quelque chose,
-------------	--

plusieurs mois après, il n'y a rien, il y a quand même un gros problème quoi. Donc si je n'arrive pas à le convaincre, d'autres ont d'autres moyens plus radicaux peut-être pour convaincre. »

« Nous, côté services de prévention en tout cas, on espère qu'on arrivera toujours à convaincre, à faire de la prévention sans forcément en arriver là, ce n'est pas notre but. Mais il y a des fois, quand je sens que j'ai des historiques d'entreprises qui n'arrivent pas à travailler depuis des années et que c'est bloqué, bon il faut peut-être activer d'autres leviers. »

« Mais après, voilà, c'est vrai que quand tu vas faire intervenir CARSAT ou inspecteur, il faut penser qu'ils peuvent après utiliser d'autres leviers donc je pense que c'est vraiment à mesurer sur les entreprises. Les entreprises qui sont volontaires, qui essaient de travailler, je pense que c'est pas la peine. »

Résumé

Lorsqu'une entreprise ne donne pas suite aux tentatives d'accompagnement et préconisations du service de prévention et santé au travail, les équipes pluridisciplinaires adoptent plusieurs modes de réponse. Nous retrouvons la répétition des tentatives et des sensibilisations dans le temps, l'envoi à l'entreprise d'un courrier d'alerte, ou l'intervention commune avec un organisme pouvant basculer sur un rôle coercitif en cas d'échec des tentatives de sensibilisation et accompagnements. Toutes les équipes n'ont pas recours à chacun de ces modes d'actions.

Dans le contexte de réception d'une injonction ou mise en demeure suite à un contrôle, l'entreprise oriente ses ressources vers la réponse aux exigences formulées, donc sur la mise en conformité réglementaire de sa prévention du risque chimique. La mise en œuvre d'un équipement de protection collective ou d'une tentative d'évaluation du risque peut être accélérée mais la réflexion sur la mise en place durable d'une culture de prévention de ce risque et sur la construction de systèmes de coopération n'est pas priorisée.

Le frein à ce recours était la crainte d'une rupture du lien de confiance entre l'équipe pluridisciplinaire et l'entreprise. Ce lien est considéré comme moteur dans l'action du service de santé au travail et son altération pourrait nuire aux autres actions menées par l'équipe pluridisciplinaire, dans lesquelles sont incluses les actions futures qui pourraient être mise en place en cas d'évolution des ressources de l'entreprise. La voie de la sensibilisation dans l'objectif de créer une culture de prévention durable au sein de l'entreprise était systématiquement priorisée par les équipes.

Le recours aux organismes de contrôle était donc réservé aux entreprises les moins coopérantes et dans lesquels les risques les plus significatifs étaient identifiés, sur un modèle de balance bénéfice-risque.

IV. Évolutions proposées par les répondants.

Au cours de cette étude, nous avons pu échanger avec les répondants sur leur vision des évolutions qui pourraient être bénéfiques à la gestion du risque chimique par les petites entreprises du secteur aéronautique.

Lorsque les entreprises étaient interrogées sur le sujet, les réponses données étaient peu développées et concernaient une meilleure adaptation des exigences aux contraintes des petites entreprises. Le souhait d'une simplification du logiciel d'évaluation du risque était également exprimé. L'idéal exprimé par les personnes en charge de l'évaluation du risque chimique était la mise à disposition d'une personne dédiée à cette tâche et réalisant l'évaluation pour l'entreprise dans sa totalité. Les réponses des entreprises comportaient peu de mesures concrètes visant à favoriser la mise en place d'une culture de prévention, mais l'ensemble de ces propositions traduisaient un souhait de réduction de la charge que représente cette évaluation du risque chimique pour l'entreprise.

Les éléments suivants sont donc issus des entretiens réalisés avec les professionnels de prévention. Toutes les pistes émises ne sont pas accessibles à des initiatives locales, certaines nécessitant des évolutions complexes mises en œuvre à une échelle bien plus large.

Concernant l'initiation des démarches d'accompagnement, nous notons un souhait de développer des démarches d'« aller vers » dont l'objectif est la prise de contact avec les petites entreprises sans attendre que celles-ci formulent spontanément une demande d'accompagnement. Par exemple, une réflexion sur l'organisation d'un évènement de sensibilisation des employeurs, de façon collective, était évoquée. Certains répondants ont rapporté avoir tenté de mettre en place ce type d'action et ne pas avoir perçu d'efficacité. Une proposition formulée était de rendre cette sensibilisation pratique avec une manipulation du logiciel d'évaluation par l'employeur et d'y inclure la possibilité de programmer un rendez-vous directement en fin d'atelier pour faire le relais avec un accompagnement individuel de l'entreprise.

SPST	« Et puis après, de leur dire il existe des outils : « Moi, ce que je vous propose, c'est que j'en parle à mon technicien de prévention, il va prendre rendez-vous avec vous. ». Ce n'est pas « vous, vous allez prendre rendez-vous avec lui », c'est « Le technicien de prévention va vous appeler et il va prendre rendez-vous avec vous. Vous allez commencer à discuter de tout ça ». Après, une fois que j'ai enclenché le truc j'estime que déjà, c'est pas mal. »
SPST	« Au début on s'est dit qu'on allait faire des sensibilisations, qu'on allait faire venir les employeurs concernés, on va sensibiliser en masse les employeurs. Ça a pas trop marché ça, il faut vraiment les accompagner individuellement. »

SPST	<p>« Ils avaient mis en place des formations à l'évaluation du risque chimique générique. [...] Faire venir des entreprises comme ça, leur montrer SEIRICH ou un autre outil, mais après ils n'en reçoivent rien, enfin ça ne se transforme pas en fait. Tout le monde sort en disant « oui c'est intéressant » mais après il n'y a pas de mise en pratique. » ;</p> <p>« Je suis en train de réfléchir à des ateliers plus pratico-pratiques sur le risque chimique, tournés employeurs et aussi PRICA. Je ne sais pas quelle forme ça va prendre, mais l'idée c'est de faire venir les gens et de travailler sur la prise de conscience, la nécessité de faire l'évaluation du risque, et de les faire venir peut-être autour d'un cas en construction d'une thématique sur le risque chimique, les amener peut-être à faire une éval, peut-être qui ne les concernent pas et après de prendre date avec eux dans leur entreprise. »</p>
UNION	<p>« J'ai pas la solution mais je dirais de progresser sur l'identification des risques et sur la compréhension qu'ils peuvent en avoir. Et là, je parle des dirigeants, je parle pas du tout des collaborateurs. Les dirigeants pour qu'après, derrière, ils décident de mettre en place des mesures de prévention un petit peu plus complexes. »</p>

Un autre axe proposé, concernant cette fois le déroulement de l'évaluation, est la poursuite de la simplification des outils d'évaluation du risque chimique. Cette simplification passerait par l'augmentation de la part de l'automatisation des logiciels, en particulier sur la phase d'inventaire.

Un échange hors-micro avec le représentant de l'union d'industrie que nous avons rencontré mentionnait l'avancée majeure, mais particulièrement complexe à mettre en œuvre, que constituerait la création d'une base de données unique. Cette base, alimentée par les logiciels utilisés par les fabricant et fournisseurs de produits lors de la création des fiches de données de sécurité, contiendrait l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation. Elle permettrait le rapatriement automatique de ces données sur le logiciel à l'aide d'un code barre ou d'un QR code affiché sur la FDS voire sur l'étiquette du produit, s'affranchissant du risque d'erreur de saisie lié aux systèmes de reconnaissance de texte actuellement utilisés par les logiciels. Ce type de dispositif accélérerait amplement la phase d'inventaire qui représente actuellement un point de stagnation important des démarches d'évaluation.

Les fiches de données de sécurité elles-mêmes étaient identifiées comme l'objet de possibles évolutions futures. La création complémentaire de fiches synthétiques, fournies d'emblée avec le produit et se limitant à indiquer de façon concise les recommandations d'utilisation et de protection liées aux produits était évoquée. Ces fiches « rapides » étaient vues comme un moyen d'augmenter la probabilité que les plus petites entreprises se saisissent de ces informations.

Des évolutions de cette ampleur dépendraient davantage d'une évolution des règlements européens REACH et CLP que d'une action partenariale des acteurs de prévention régionaux ou nationaux.

Rappelons cependant que des bases de données semblaient déjà être disponibles chez certains fournisseurs. Ceux-ci commercialisent parfois une fonction d'export des données sous un format qui serait compatible avec l'import dans le logiciel SEIRICH. La fonctionnalité de ce type d'export-import n'a pas pu être testé au cours de l'étude.

UNION

« Je pense qu'il y a aussi un travail à faire sur les fiches de données de sécurité. Alors là, je sors de l'évaluation des risques chimiques mais quand vous achetez un équipement et que vous avez le mode d'emploi complet et que vous avez la notice de démarrage rapide, vous lisez la notice de démarrage rapide. Peut-être que si pour les produits chimiques il y avait une notice de démarrage rapide, ce serait pas mal. Et qui soit d'emblée fournie avec le produit, c'est-à-dire qu'on soit pas obligé de la demander. »

En plus d'une simplification des outils d'évaluation sur la phase d'inventaire qui n'était pas considérée comme une étape majeure dans la mise en place de réflexions sur la prévention, le développement de fonctionnalités répondant aux besoins opérationnels des entreprises était évoqué. Parmi ces besoins, nous notions le souhait d'une transparence des caractéristiques du produit ou du procédé aboutissant à la détermination d'un risque élevé, et d'une transparence sur les éléments menant le logiciel à indiquer qu'un équipement de protection individuelle est inadapté vis-à-vis du risque évalué. Une fonctionnalité permettant la création des plans d'échantillonnage en vue de la réalisation de métrologies était également citée.

Les professionnels de prévention ont évoqué la nécessité d'intégrer aux accompagnements une dimension organisationnelle en plus de la dimension technique de présentation des outils d'évaluation. Le rôle des coopérations internes et des stratégies d'échelonnement de l'évaluation dans l'aboutissement de ces démarches pousse les préventeurs à vouloir inclure un conseil sur la méthodologie et l'organisation de cette évaluation dans leurs accompagnements, en plus des informations techniques délivrées. Le service de prévention et santé au travail aurait alors un rôle à jouer dans le rythme de la démarche en participant à son découpage dans le temps et en fixant des objectifs progressifs réalisables, ou encore en favorisant l'apparition des discussions internes à l'entreprise en vue de créer des systèmes de coopération.

SPST	<p>« Notre enjeu, c'est de travailler sur le suivi parce que des fois ils ont fait des présentations dans les équipes pluri, ils en parlent mais point ça s'arrête là... Je pense qu'il faut des déplacements, il faut vraiment les suivre, les pousser, leur fixer des objectifs, sans forcément trop les contraindre. Là je pense qu'il y a un vrai enjeu pour qu'elles puissent se faire. »</p> <p>« Je pense qu'il faut qu'il y ait des accompagnements méthodologiques. Je pense qu'ils peuvent être très utiles pour dire « Faites-le peut-être seul au début, parce que si vous attendez que votre responsable revienne vers vous pour faire des produits...peut-être qu'il ne le fera pas » ; « C'est déjà à vous de l'initier ou d'avoir quelqu'un qui l'initie, qui fasse un premier jet et qui après servira de support à la discussion. »»</p> <p>« En termes de méthodologie, peut-être dès le départ on aurait un système qui réfléchisse...qui propose une méthode pluridisciplinaire avec « Vous allez faire ça avec les salariés »...enfin peut-être expliquer comment ça se passe. En amont, avant qu'ils se lancent...je sais pas. »</p>
-------------	---

La prise en compte des contraintes réelles de l'entreprise est un point majeur retrouvé dans les propositions. Un professionnel de prévention a évoqué l'impact de la prévention par les pairs et surtout de la connaissance des postes de travail mais aussi la connaissance du contexte de l'employeur sur la pertinence de ces démarches. La montée en compétence d'une personne issue de la production en matière de prévention du risque chimique spécifiquement, afin de réaliser ou de participer à l'évaluation, était évoquée comme piste d'évolution.

La montée en compétence d'un personnel technique était perçue comme un complément à la CARSAT, également perçue sur ce rôle de traducteur entre la technique et la prévention du fait du parcours de formation des contrôleurs mais dont l'intervention était limitée par ses faibles effectifs et par son rôle de contrôleur. Pour les employeurs, cette proposition pourrait entrer en conflit avec les difficultés de recrutement rencontrées au niveau des personnels techniques qualifiés et avec la notion de priorisation de la production.

SPST	<p>« J'ai été côté employeur et maintenant je suis côté service et tu t'aperçois qu'on parle pas le même langage en fait. [...] On ne voit que par l'onglet prévention et c'est très bien mais il y a tout ce côté mercantile derrière que tu peux pas enlever, qu'est la casquette de l'entreprise. »</p> <p>« Et si le mec il fait pas de chiffre d'affaires derrière, tu pourras lui donner toutes les mesures de prévention que tu veux, il va te dire « Ma boîte elle ferme ». [...] Il manque ce lien entre d'un côté des gens qui vont avoir à la fois la connaissance réglementaire et au niveau de la prévention, et en même temps le volet employeur avec toutes ses contingences et avec toutes ses obligations et ses contraintes. » ;</p> <p>« Je crois que si on n'arrive pas à avoir une sorte de traducteur entre ce que nous on veut pour la santé des gens, et ce que l'employeur veut, aimerait, voudrait, [...] si on arrivait à leur amener</p>
-------------	--

	<p>ce côté opérationnel là, j'ai pas de baguette magique mais à mon avis c'est pas des logiciels Excel, on arriverait à être un peu plus performant dans notre approche, et surtout de leur amener des solutions concrètes qu'ils puissent mettre en place. »</p> <p>« Je crois qu'il faudrait un intermédiaire ou des gens qui soient plus opérationnels. Presque des gens qui soient dédiés, des personnes qui sortiraient du technique et qui seraient formées à la prévention. Alors, on va se dire que c'est le rôle des préventeurs, peut-être, mais le problème c'est que les préventeurs, ils sont sur tous les types de risques, le risque chimique il y en a peu qui sont sensibilisés à ça... » ; « Il faudrait presque des gens du terrain que tu sortes et que tu amènes vers une évolution pour réfléchir à la prévention, sur l'évaluation, la mise en place et ils auraient, je crois, une beaucoup plus grande attention de leurs pairs, que ça parte de la base et pas du haut. » ; « Je crois qu'il manque des techniques, des gens qui ont cette double casquette, on va créer un poste (rire). »</p> <p>« Alors peut-être qu'à la base la CARSAT t'avais ce côté-là, peut-être cette interface, mais quand tu discutes avec les contrôleurs CARSAT c'est comme tout le reste, ils ont un secteur avec 3 milliards de trucs et ils ont plus le temps de faire les choses. »</p>
CARSAT	<p>« Auparavant, on avait des postes en entreprise classique. Je ne sais pas si tu connais le fonctionnement, il faut avoir une certaine expérience en entreprise pour être contrôleur de sécurité. Après, on passe une formation de 9 mois à l'INRS et l'EN3S [École nationale supérieure de sécurité sociale]. » ; « L'expérience en entreprise, c'est variable. Il fallait avoir 10 ans d'expérience en entreprise classique à l'époque, c'était ça. » ; « Dans la circulaire maintenant c'est 3 ans et les Carsat, elles exigent des fois plus. » ; « Normalement, c'est [des postes en entreprise] d'origine technique, oui, oui. Mais bon, c'est varié...C'est varié. »</p>

Enfin, l'accès à des professionnels de prévention spécialisés et dédiés à la démarche même d'évaluation formalisée du risque chimique pouvait être décrit comme un idéal difficilement atteignable en réalité. S'il n'est pas associé à un temps de coopération entre des professionnels spécialisés et des professionnels ayant une vision plus globale des risques professionnels, ce type de fonctionnement pourrait reproduire le schéma décrit au niveau des services de prévention des plus grandes entreprises. Il pourrait alors mener de la même façon à une multiplication et une complexification des consignes de prévention parfois contradictoires, créant ainsi une nouvelle barrière.

SPST	<p>« Si on avait quelqu'un dans le service qui soit dédié tout le temps rien qu'à ça, à aller sur les évaluations du risque chimique dans les entreprises, je serai comblé. C'est utopique, c'est pas possible... »</p>
-------------	---

Un équilibre entre spécialisation et polyvalence reste donc nécessaire pour mener à bien ces évaluations et les intégrer dans le contexte global de l'entreprise, mettant en évidence la place de la pluridisciplinarité dans ces accompagnements.

Résumé

Les entreprises exprimaient difficilement des pistes concrètes et précises d'amélioration sur ces démarches d'évaluation formalisée du risque chimique. Elles exprimaient principalement le souhait d'une diminution de la charge que représente cette évaluation sur les entreprises. Les autres pistes étaient proposées par les professionnels de prévention.

Sur le plan technique, les pistes d'évolutions étaient la poursuite de l'amélioration des logiciels et de l'automatisation des phases d'évaluation contribuant le moins à l'apparition de discussion au cours de la démarche. La simplification des outils, logiciels ou fiches de données de sécurité était également citées. Les professionnels et entreprises ont évoqué la poursuite du développement des logiciels afin d'améliorer leurs performances sur la gestion organisationnelle du risque, au-delà de l'évaluation.

Sur le plan organisationnel, le développement d'actions d'« aller vers » en prévention du risque chimique est présenté comme une réponse possible à la prépondérance des actions répondant aux demandes de l'entreprise, concernant peu l'évaluation du risque chimique. Devant la concentration des accompagnements sur la prise en main du logiciel, la prise en compte de l'aspect organisationnel de la démarche d'évaluation par les était citée comme une amélioration possible.

Enfin, sur le plan humain, la formation de personnes issues de l'entreprise à la prise en charge du risque chimique était évoquée pour la création d'un intermédiaire servant de traducteur entre les préventeurs et la réalité de l'entreprise. La présence de personnes formées et dédiées à cette démarche dans les services de prévention et santé au travail interentreprises pouvait être considérée comme un idéal difficile à atteindre, mais pourrait créer de nouveaux freins sans certaines conditions associées. La pluridisciplinarité, permettant l'équilibre entre spécialisation et polyvalence, semble nécessaire pour combiner la réalisation de l'évaluation et son intégration dans le contexte global de l'entreprise.

Discussion

Aspects méthodologiques

Le choix d'une méthodologie de recherche qualitative reposant sur l'analyse thématique était adapté à l'objectif de cette étude. Elle se prêtait à la double approche à la fois déductive et inductive, nécessaire pour appréhender ce sujet. Une portion déductive a permis d'interroger la transposition au niveau local des éléments de la littérature internationale sur la prévention des risques professionnels par les petites entreprises. Elle y associait une approche inductive, exploratoire, cherchant à identifier et préciser les éléments plus spécifiques à l'évaluation du risque chimique, dans le contexte particulier de l'industrie aéronautique. L'approche qualitative autorisait l'exploration des coopérations de l'entreprise avec les acteurs régionaux de prévention, et notamment avec les équipes pluridisciplinaires des services de prévention et santé au travail interentreprises. Ce dernier aspect était moins exploré par la littérature scientifique, probablement en raison des différences de systèmes de santé au travail au niveau international.

L'échantillonnage intentionnel a permis une triangulation des sources en visant l'obtention d'un panel hétérogène de répondants, menant à une diversité des points de vue recueillis. Cette diversité pour les entreprises concernait leur effectif salarié, leurs activités, leur position de sous-traitant ou donneur d'ordre, leur état d'avancement dans la démarche d'évaluation et la présence ou non d'un responsable HSE. Du côté des professionnels de prévention, l'hétérogénéité concernait l'organisme ou service auquel ils étaient rattachés, leur métier, et l'expérience professionnelle antérieure des répondants. Nous avons pu inclure des professionnels spécialisés en risque chimique, des professionnels ayant l'habitude de travailler sur ces évaluations, et des professionnels se disant en difficulté sur ce risque. Une limite de l'étude était la difficulté à obtenir une réponse en contactant les entreprises de façon directe, nous obligeant à passer systématiquement par le service de prévention et santé au travail. Ce mode de recrutement peut avoir influencé les résultats en nous orientant vers les entreprises les plus ouvertes à la coopération avec ces services et à la mise en place de la démarche d'évaluation. Malgré nos tentatives, nous n'avons pas pu obtenir d'entretien semi-directif avec un employeur ni pu inclure une TPE. Nous notons donc un risque de non prise en compte des entreprises les plus en difficulté sur la gestion du risque chimique. Nous avons cependant pu nous rendre dans un établissement dont l'effectif était inférieur à 10 salariés et dont la gestion du risque chimique était initialement réalisée localement de façon autonome, à la charge du responsable de site, se rapprochant alors du fonctionnement des TPE décrit par la littérature. De la même façon,

les professionnels de prévention ayant accepté que nous nous joignons à leurs accompagnements étaient des professionnels habitués à cette démarche d'évaluation. Les données sur le mode d'accompagnement des équipes ayant le moins d'appétence pour cette démarche provenaient exclusivement des observations réalisées lors des deux visites pour mise à jour de fiche d'entreprise et des entretiens semi-directifs.

Ce dernier constat met en lumière une autre force de cette étude qui était la triangulation des sources de données. Le recueil associait les entretiens semi-directifs, les accompagnements à l'évaluation du risque chimique et les observations faites lors des visites d'entreprises et des mises à jour de fiche d'entreprise. Les entretiens semi-directifs étaient particulièrement pertinents pour approfondir l'étude de la perception du risque, de sa gestion, et des coopérations par les répondants et leur permettre de nuancer certaines notions en les inscrivant dans leur contexte. Ils permettaient aussi le recueil de l'expérience des répondants couvrant un plus large éventail de situations que les accompagnements qui, dans le contexte de difficulté rencontrées par les entreprises ciblées et sur la période disponible, peinaient à dépasser la phase d'inventaire. Les observations et accompagnements permettaient de leur côté de compenser les limites des entretiens semi-directifs dans lesquels les répondants pouvaient être tentés de donner une meilleure image de la prévention du risque par l'entreprise que ce qu'elle n'est, d'autant plus dans le cadre d'un risque dont la perception est complexe (32). La construction de l'étude permettait de modérer les récits des répondants par les observations du déroulement réel des accompagnements concernant les professionnels de prévention, et des protections et situations réelles d'exposition concernant les entreprises. Malheureusement, ces trois modes de recueil n'ont pas pu être associés pour l'ensemble des entreprises. Leur association dans l'étude a cependant permis l'obtention de données concrètes, de terrain.

Les difficultés rencontrées lors du recrutement n'ont pas permis d'atteindre le seuil de saturation théorique des données. Les derniers entretiens réalisés amenaient de nouveaux points de vue à l'analyse des données. Un nombre plus important de répondants ou une focalisation de la recherche sur une portion plus restreinte de ce sujet aurait potentiellement permis d'atteindre ce seuil.

L'ensemble des accompagnements réalisés utilisaient le logiciel d'évaluation du risque chimique SEIRICH. De nombreux logiciels existant pour cette tâche, la focalisation sur le logiciel SEIRICH ne permettait pas l'exhaustivité de la prise en compte des freins liés aux outils techniques. Cette limitation à ce logiciel est cependant représentative de la réalité

des accompagnements dans lesquels le choix du logiciel par l'entreprise peut être restreint par la nécessité de recourir à un logiciel maîtrisé par les acteurs qui l'entourent.

L'absence de triangulation de l'analyse était une limite de cette étude. Le codage n'ayant pas été réalisé par plusieurs chercheurs indépendants avec une vérification de la concordance par un coefficient de fiabilité inter-juge, les résultats sont plus exposés aux biais d'interprétation de l'auteur. La réalisation du codage et du recueil de données par une même personne permettait une prise en compte du contexte et des intonations du répondant lors de l'analyse, limitant le risque de mésinterprétation lors de la lecture des retranscriptions. Nous avons tenté de limiter l'impact du biais d'interprétation en assurant une réflexivité par la tenue d'un journal de bord au cours de l'étude, permettant de considérer les éventuels a priori de la personne en charge de l'analyse. Ce journal de bord permettait également de tracer les éléments qui pouvaient être liés à l'intervention de l'auteur au cours d'un rendez-vous d'accompagnement, afin de les distinguer de ceux qui semblaient dépendre du contexte de l'entreprise et de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail.

L'utilisation d'un logiciel d'analyse qualitative assistée par ordinateur a facilité une prise en compte systématique des données recueillies et la constitution de thèmes cohérents et organisés entre eux. Ce mode d'analyse, permettant l'accès simultané à l'ensemble des citations concernant une même notion, a également favorisé la prise en compte d'opinions divergentes sur certains thèmes.

Cette étude exploratoire présente donc des limites imposant une prudence pour la généralisation de ses résultats à l'ensemble des petites entreprises du secteur aéronautique ou leur prise en compte dans la pratique de l'accompagnement à la prévention du risque chimique. Elle peut en revanche s'appuyer sur ses forces qui ont permis de faire émerger des thèmes organisés et cohérents, pouvant être approfondis par des études qualitatives ultérieures, ou dont l'impact sur la prévention du risque chimique pourrait être évalué par des études quantitatives.

Discussion des résultats

Nous avons abordé dans un premier temps le lien entre l'organisation d'une petite entreprise et sa gestion du risque chimique. Des études quantitatives se sont intéressées aux obstacles à la prévention tels qu'ils étaient identifiés par les employeurs. Dans la troisième édition de l'étude européenne ESENER réalisée en 2019, 60% des dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés considéraient que leurs difficultés en termes de prévention étaient liées à un manque de temps ou de personnel. L'obstacle financier était cité par 49% des

employeurs. Certains résultats de cette enquête semblent illustrer la notion de transfert de responsabilité vers les salariés que nous avons décrite dans les résultats : Pour 50% des répondants, le manque de conscience du problème par les salariés était un obstacle, 35% évoquait le manque de conscience du problème par la direction (33). L'étude de Champoux et al l'illustre aussi sur l'origine des accidents de travail : 64% des employeurs considéraient que la cause principale des accidents de travail étaient les salariés, 19% mentionnaient les caractéristiques du poste de travail (18). Les obstacles identifiés par les employeurs étaient aussi la dimension administrative et bureaucratique qu'ils associent aux démarches de prévention, la complexité des obligations légales, le manque d'expertise ou de spécialistes, le manque de support par des consultants extérieurs et la priorisation de la production (18,33-35). La dimension bureaucratique pourrait plus s'appliquer à la gestion des accidents de travail, pouvant expliquer l'absence d'explicitation de cette notion dans nos résultats. La mention d'un aspect bureaucratique aurait aussi pu illustrer la perception de l'évaluation du risque comme une obligation légale plutôt que comme un moyen de prévention. La littérature évoque une difficulté des entreprises à identifier elles-mêmes les obstacles qu'elles rencontrent (18).

Les études qualitatives et revues de littérature qui ont étudié l'organisation de ces petites entreprises décrivent à nouveau les éléments précédents et les complètent. Une revue de la littérature précise que le transfert sur la responsabilité individuelle semble également présent chez les salariés de ces petites entreprises (19). Dans ce même article, les relations de travail dans ces entreprises sont considérées comme personnelles, avec un employeur souvent placé en production et occasionnellement des salariés pouvant être amenés à le seconder sur des tâches de gestion. Les petites entreprises fonctionnent sans formalisme, une caractéristique pouvant être recherchée par leurs salariés. Cette absence de formalisme concernait également l'absence de système formalisé de management de la santé et sécurité au travail. Les études qualitatives viennent dresser un portrait des freins à la prévention dans les petites entreprises en ajoutant aux éléments précédents la notion de centralisation des tâches de gestion sur le gérant-employeur, aboutissant à une faible priorisation des actions de prévention et leur dépendance vis-à-vis des valeurs personnelles de l'employeur (25). La difficulté à percevoir certains risques était également évoquée, liée en partie à la plus faible probabilité d'occurrence d'un cas de pathologie professionnelle dans un établissement aux faibles effectifs (36). Notre étude vient à la fois soutenir et nuancer ces deux dernières notions. L'absence d'implication de la direction dans l'évaluation était effectivement perçue comme un frein significatif, mais non isolé. Nous avons observé

des situations où la démarche était souhaitée par l'entreprise qui y affectait une personne, parfois directement concernée par la crainte vis-à-vis des expositions. Dans cette situation, les difficultés rencontrées dans la prévention du risque chimique persistaient et ne se résumaient pas à une non prise en compte du risque mais à des dimensions organisationnelles et techniques surajoutées. Ceci va dans le sens de la littérature qui retient la nécessité d'adapter les politiques de préventions en santé et sécurité au travail aux contraintes des petites entreprises. Les chercheurs se sont également intéressés à leur structure, dont l'hétérogénéité a été soulignée dans la revue de littérature de Cunningham et al. Elle souligne les différences existantes en termes de répartition géographique, de diversité d'activités et de secteurs industriels au sein d'une même entreprise ou une hétérogénéité dans leurs formes légales et leurs relations avec les autres entreprises, en tant que fournisseurs ou sous-traitants par exemple. Elle note aussi la diversité dans la définition même de ce qu'est une petite entreprise par les études antérieures, dont le seuil d'effectif est variable, parfois appliqué à l'entreprise dans son ensemble et parfois à un seul établissement (21). L'étude de Champoux et al, en préconisant une adaptation des politiques de prévention au contexte des petites entreprises, reconnaît la diversité de ces contextes et propose de les diviser en quatre sous-types reposant, entre autre, sur les associations statistiques entre des variables telles que leurs actions en matière de prévention, la structuration de leur gestion de la prévention et la participation des salariés à cette gestion (18). Les quatre sous-types proposés semblent basés sur une approche généraliste de la prévention et pourraient ne pas se transposer à l'identique sur la gestion du risque chimique de façon spécifique. Une étude adoptant cette approche sur le risque chimique spécifiquement pourrait être pertinente afin d'orienter les acteurs de santé au travail dans le choix d'une méthode d'accompagnement à la prise en charge du risque chimique lorsqu'ils ciblent une entreprise.

Nous avons abordé la complexité spécifique de ce risque professionnel dans les petites entreprises. Un sondage réalisé conjointement par l'INRS et l'IFOP en 2012 l'illustre : Parmi les 602 entreprises de moins de 50 salariés interrogées, 89% des entreprises semblaient concernées par ce risque à la vue de leurs réponses mais seuls 36% des dirigeants indiquaient spontanément utiliser des produits chimiques. Concernant l'évaluation, les résultats étaient particulièrement illustratifs : 68% des entreprises concernées par le risque chimique avaient un DUERP, 66% connaissaient l'obligation d'évaluer le risque chimique, mais seulement 41% déclaraient avoir la liste complète des produits utilisés et 3% indiquaient déjà réaliser une évaluation du risque chimique (37). Ce sondage a été réalisé avant

la mise en ligne des outils COLIBRISK et SEIRICH en 2012 et 2015. Le renouvellement de ce type d'étude serait pertinent.

La question du rapport entre la petite entreprise et la prévention est le plus souvent abordée avec une approche généraliste ne prenant pas en compte les éventuelles différences de gestion d'un risque professionnel vis-à-vis des autres. Les entreprises avaient tendance à aborder en priorité la prise en charge de l'accidentologie par rapport aux expositions chroniques aux agents chimiques dangereux. Les résultats et les éléments de littérature précités évoquent une tendance des entreprises à déplacer la gestion du risque au niveau individuel, notamment par la place prépondérante des protections individuelles. En 2006, une étude du centre antipoison d'Angers sur la région Pays de la Loire a étudié les circonstances de survenue de 440 accidents d'exposition à un agent toxique en contexte professionnel : Le port de l'équipement de protection individuelle au moment de l'exposition accidentelle n'était effectif que dans 45,3% des cas (38). Ce résultat illustre les limites de ce mode de gestion du risque dont l'efficacité sera dépendante de l'observance, que nous avons associée à la précision des consignes d'utilisation et à leur acceptabilité par les salariés. Nos résultats évoquaient l'insuffisance des petites entreprises sur ces points. Les consignes données aux salariés étaient simples mais incomplètes et l'absence de réflexion organisée sur les conditions réelles de travail n'était pas favorable à l'observance du port de ces protections.

Lors des tentatives de formalisation de cette gestion du risque, l'outil d'évaluation du risque chimique était placé au centre des échanges entre l'entreprise et les acteurs de prévention qui l'entourent. De multiples logiciels et méthodes d'évaluation du risque existent mais la plupart reposent sur une base commune : La gestion graduée des risques ou « Control Banding » (39,40). Cette méthode attribue à chaque produit une bande de niveau danger, à chaque procédé une bande de potentiel d'exposition et détermine un niveau de risque pour chaque croisement des bandes de danger et d'exposition. Les variations entre les outils interviennent sur leur présentation. Nous pouvons par exemple comparer l'outil français SEIRICH et l'outil britannique COSHH Essentials reposant tous deux sur cette approche (41,42). SEIRICH est conçu pour être utilisé dans une démarche d'évaluation globale et formalisée du risque chimique à l'échelle de l'entreprise. Il invite l'utilisateur à réaliser l'ensemble de l'inventaire et à saisir l'ensemble des quantités annuelles utilisées et fréquences d'utilisation pour obtenir un risque potentiel servant à hiérarchiser l'ordre dans lequel les postes devraient être évalués en fonction des produits utilisés. Cette phase

d'inventaire était identifiée comme un point de blocage dans notre étude. L'outil en ligne COSHH Essentials est conçu de son côté pour une évaluation ciblée sur une tâche, avec la saisie simultanée des caractéristiques de la tâche et des produits aboutissant à un niveau de risque et un conseil sur une stratégie de prise en charge. Les utilisateurs sont invités spontanément à découper leur évaluation et leur inventaire par tâche mais il est plus difficile d'obtenir une vision globale des risques chimiques dans l'établissement. Il est également plus restreint sur la prise en compte des protections déjà en place. Le mode de saisie des informations est aussi variable selon les outils. Par exemple, pour la saisie de la quantité utilisée dont la valeur exacte était difficile à déterminer pour certaines entreprises, le logiciel SEIRICH exige la saisie d'une donnée numérique exacte pour déterminer cette quantité qui sera ensuite attribuée à l'un des cinq niveaux prédéterminés dans le logiciel (10g, 100g, 1kg, 10kg, >10kg). L'outil COSHH Essentials se contente de demander si la quantité est de l'ordre du gramme, du kilogramme ou du mètre-cube sur une tâche à l'aide d'une case à cocher. Ainsi, si ces outils reposent sur le même principe, il est possible de moduler leur conception pour adapter et faciliter la saisie de l'information ou leur prise en main. Les résultats de notre étude suggèrent qu'un accompagnement par un professionnel de prévention pourrait aussi moduler la façon dont le logiciel est utilisé pour prendre en compte les contraintes de l'entreprise.

Nous avons décrit trois principales voies par lesquelles les entreprises étaient amenées à entrer sur ces démarches de formalisation de la gestion du risque chimique : La réglementation et la certification par la mise en lien des objectifs de prévention et de production, et la sensibilisation par son action sur la perception du risque et sa prise en compte. Elles pouvaient interagir entre elles comme le montre l'enquête ESENER de 2019. Parmi les dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés en France, 90% voient l'obligation légale comme une raison majeure de faire l'évaluation des risques professionnels, 80% la feraient pour répondre aux attentes des travailleurs, 68% pour augmenter la productivité et 77% pour maintenir la réputation de l'entreprise (33).

L'impact de la réglementation sur la prévention du risque chimique plus spécifiquement a déjà été documenté dans la littérature. L'analyse des données issues des enquêtes SUMER 2010 et 2017 par Havet et al montrait que les situations d'exposition à des agents chimiques classés CMR 1A par l'Union Européenne ou soumis à des VLEP réglementaires étaient plus à même de bénéficier de la mise en place d'équipements de protection collective que les agents classés CMR 1B ou donc le caractère cancérigène n'est reconnu

que par le Centre International de la Recherche sur le Cancer (43,44). L'analyse des données de SUMER 2010 évoquait un plus grand impact de la réglementation sur les entreprises de moins de 50 salariés pour la mise en place de mesures de protection collective. Une visite d'un inspecteur du travail dans les douze mois précédant l'enquête était également un facteur favorisant. Le sondage INRS/IFOP de 2012 allait dans ce sens : Environ un quart des dirigeants indiquaient qu'ils ne s'engageraient dans cette démarche que sous la contrainte d'une obligation par l'inspection du travail (37). Dans nos résultats, nous avons observé que la mise en lien des objectifs de production et de prévention par la réglementation ne se faisait pas que par le biais de contrôles mais également par la procédure autorisation des chromates liée au règlement REACH depuis 2017. Le secteur aéronautique qui utilise ces produits pour lutter contre la corrosion et majorer l'adhérence des peintures sur les avions doit donc rechercher activement une solution de substitution et voit leur utilisation conditionnée au respect d'objectifs de prévention. Ces derniers comprennent la mise en œuvre d'équipements de protection collective conformes aux scénarii d'exposition soumis lors de la demande d'autorisation et les mesures d'exposition des salariés exposés (45). Cette obligation s'applique à l'ensemble des utilisateurs d'aval utilisant ces produits au titre de l'autorisation accordée à leur fournisseur. Sur la base de nos résultats, la pression représentée par cette procédure d'autorisation sur les sous-traitants aéronautiques semble être à la fois un levier dans la substitution des produits dangereux et la mise en place de protections collectives, mais aussi une difficulté dans le déroulement des accompagnements visant une prise en charge globale du risque chimique. Cette procédure semblait majorer le souhait de priorisation des mesures d'exposition, faisant parfois passer l'évaluation au second plan. Nous avons évoqué dans les résultats la difficulté de faire adhérer une entreprise à une démarche globale d'évaluation du risque chimique lorsqu'elle répond de façon simultanée à des préconisations d'installation d'équipement de protection collective, ne voyant donc pas l'utilité opérationnelle de cette évaluation. Les approches du risque par la mise en place d'une culture de prévention, ou par la mise en conformité semblaient donc difficiles à conjuguer.

La voie de la certification était minoritaire et concernait les entreprises souhaitant faire agréer un système de management des risques environnementaux par l'agrément ISO14001. Les certifications pouvaient au contraire être un frein lorsqu'elles concernaient le système de management de la qualité. Ce type de certification était particulièrement présent dans le secteur aéronautique, allant jusqu'à la création de l'agrément qualité EN9100 qui lui est propre. Notre étude a mis en évidence les liens entre les contraintes

spécifiques à un secteur et sa gestion du risque chimique. Le secteur aéronautique, par son lien avec les enjeux de sûreté aérienne, donne une large place à l'approche normée de la gestion de la qualité, monopolisant le temps des préventeurs dans les cas de centralisation des gestions de la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une norme destinée à agréer les systèmes de management de la santé et sécurité au travail a également été créée mais ne semblait pas constituer actuellement une mise en lien des enjeux de prévention et de production dans nos observations, du fait de sa faible dissémination parmi les entreprises. Cette notion de dissémination fait écho à la littérature qui décrit une approche répandue de la prévention par certains employeurs, pour lesquels l'objectif fixé n'est pas l'amélioration continue mais l'atteinte d'un niveau de prévention considéré comme acceptable relativement aux autres entreprises de son secteur d'activité (32). Dans nos résultats, cette norme ISO45001 a pu être décrite par une entreprise de taille intermédiaire comme un possible cadre de réflexion sur l'organisation ou la conception des systèmes intégrés de prévention. Certains articles de la littérature, non ciblés sur les petites entreprises, partagent ce point de vue (46,47). Ce type d'approche est également critiqué. Un document de l'INRS rapporte l'opposition initiale des partenaires sociaux et de l'Assurance Maladie – Risques professionnels à la création de cette norme (48). La critique portait sur le recours à une norme internationale payante intervenant sur un champ relevant du champ social et de la réglementation. Les représentants des petites entreprises s'opposaient eux à toute contrainte visant à imposer une norme à l'entreprise que ce soit par la pression commerciale ou la réglementation, en considérant qu'une telle norme serait inadaptée aux TPE-PME. Par ailleurs, une étude coréenne préliminaire interrogeait l'efficacité de cette norme sur la sinistralité des entreprises, sans que ces résultats localisés et pour lesquels le critère de jugement principal était l'accidentologie ne puisse mener à une généralisation (49). Pour l'INRS, la décision de recourir à ce type de certification doit être laissée à l'entreprise mais l'obtention de l'agrément ne doit pas être l'objectif principal de la démarche, au risque de changements limités voire d'un effet délétère (50). Ils évoquent le risque qu'une approche intégralement normée puisse freiner la mise en place ultérieure d'actions de prévention reposant sur la compréhension et l'analyse des situations de travail réelles. La certification est alors placée en aval de la démarche d'évaluation, comme reconnaissance d'un travail dont la finalité doit rester l'amélioration de la santé et de la sécurité des salariés. Le recours aux certifications ne fait donc pas consensus et semble dépendre avant tout de choix internes à l'entreprise. La nécessité d'y associer la troisième voie d'entrée dans la démarche de prévention est évoquée.

Cette troisième voie est celle de la sensibilisation. Elle est évoquée dans la littérature citée précédemment à travers les notions d'implication de la hiérarchie et des salariés dans la démarche, de valeurs personnelles de l'employeur, et d'impact de la non perception du risque et des atteintes liées. Une part importante de la littérature internationale provient de pays anglo-saxons dans lesquels la construction des politiques de prévention est abordée au niveau national. Leurs études questionnent la recherche et la sélection d'intermédiaires susceptibles de disséminer les informations de prévention issues d'organismes nationaux vers les petites entreprises adhérant mieux aux échanges directs, en face-à-face, qu'aux communications écrites (23,51). La force principale de notre étude est son ancrage dans la pratique de la prévention du risque chimique et dans le réseau des acteurs locaux de prévention, internes et externes de ces entreprises. Elle a mis en évidence le rôle des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et santé au travail interentreprises, et de leur coopération avec d'autres acteurs régionaux comme la CARSAT. Le médecin du travail était considéré comme un acteur clé de la voie d'entrée par la sensibilisation lorsqu'il s'impliquait dans cette démarche. Son accès aux informations sur les expositions via les salariés, sa connaissance de leurs effets sanitaires, sa possibilité d'explicitier certaines d'entre elles par la réalisation de prélèvements biologiques, sa vision globale des risques de l'entreprise et la connaissance de son organisation lorsqu'un suivi au long terme est réalisé sont autant d'éléments justifiant son implication sur l'évaluation et la prévention du risque chimique. Cette place du médecin du travail dans cette action de prévention primaire était identifiée à la fois par les équipes pluridisciplinaires, par les acteurs régionaux de la prévention, et par les entreprises. De la même façon, le lien de confiance qui s'établit entre l'entreprise et l'équipe pluridisciplinaire peut également s'établir avec l'infirmier de santé au travail ou l'intervenant en prévention des risques professionnels. Ceux-ci, par leur connaissance de l'entreprise et de ses risques ont été des moteurs importants dans l'engagement des entreprises sur l'évaluation du risque chimique. Ils sont régulièrement l'interlocuteur que les entreprises rencontrent en face-à-face, sur des actions comme la création ou mise à jour de la fiche d'entreprise ou l'étude de poste. À cette occasion, ils peuvent orienter les entreprises concernées sur la prise en charge du risque chimique. Ils sont également l'interlocuteur principal des entreprises au cours d'un accompagnement à l'évaluation du risque chimique et ont ainsi un impact sur l'initiation et le maintien de l'adhésion de l'entreprise à cette démarche. L'organisation des services, de son côté, peut être impliquée dans la priorisation de ces actions dans une certaine limite et dans la gestion des fortes disparités d'appétence et de pratiques des équipes pluridisciplinaires en matière de risque chimique. Cette gestion pouvait prendre la forme de communications, de diffusion

d'outils ou d'un accès des équipes à un préventeur spécialisé en gestion du risque chimique.

La littérature disponible donne des orientations généralistes sur les caractéristiques des actions pouvant favoriser l'adhésion des petites entreprises aux enjeux de prévention des risques professionnels. Elles orientent ces actions vers l'aspect opérationnel de la gestion des risques professionnels aboutissant rapidement à la mise en œuvre des principes de prévention. Elles conseillent l'association des objectifs de prévention avec d'autres objectifs de l'entreprise, l'utilisation d'outils simples et les moins chronophages possibles, la délivrance d'informations spécifiques et ciblant le secteur d'activité de l'entreprise ciblée, la combinaison des différentes voies d'entrées précédemment décrites et l'approche individualisée adaptée au contexte spécifique de l'entreprise (19,22,25,52). La standardisation des modes d'accompagnement des entreprises ne semble donc pas souhaitable. L'étude de Jensen et al évoquait aussi la nécessité de prendre en compte l'aspect technique de l'accompagnement mais aussi ses dimensions humaines et organisationnelles (53).

Notre étude illustre ces éléments et soulignait les difficultés rencontrées dans la pratique pour les associer. Les enjeux de sûreté aérienne évoqués en raison de leur impact sur le poids de la qualité et la faible priorisation de la prévention s'associaient aussi à une difficulté accrue dans les démarches de substitution, limitant l'élimination des dangers représentés par certains agents chimiques dans l'entreprise. La combinaison de ces deux contraintes rendant à la fois indispensable la mise en place d'équipements de protection contre ces expositions et restreignant le temps pouvant être dédié leur évaluation illustre l'interconnexion entre le contexte de l'entreprise et la complexité majorée d'une démarche de prévention du risque chimique. Pour tenter de répondre à ces contraintes, certains professionnels de prévention développaient des stratégies d'adaptation. Ils s'appuyaient sur des notions de toxicologie permettant d'identifier les situations d'exposition devant être prioritaires, ou des notions d'ergonomie favorisant la réflexion sur l'organisation de l'évaluation et des coopérations pour s'adapter aux ressources internes de l'entreprise et espérer une pérennisation. Ils s'appuyaient aussi sur la connaissance globale de l'entreprise et de ses risques professionnels pour favoriser une aide au découpage de la démarche tout en préservant son objectif final d'utilisation à des fins de prévention.

Les accompagnements qui offrent parfois une place prépondérante aux outils et à leur prise en main pourraient bénéficier d'une approche pluridisciplinaire pour mieux intégrer

la prise en compte des freins organisationnels et humains. En parallèle, l'évolution continue des outils d'évaluation disponibles reste nécessaire.

L'acquisition d'une culture de prévention du risque chimique dans les petites entreprises est une démarche s'inscrivant au très long terme, sur plusieurs années. Dans l'attente d'une montée en compétences et en ressources de l'entreprise, les acteurs régionaux de préventions ont parfois recours à des stratégies de contrôle des dommages. Ils tentent de limiter l'impact des risques les plus significatifs qu'ils perçoivent par leur formation sur le repérage de ces risques. Ces stratégies complémentaires nécessitent parfois l'utilisation d'un pouvoir coercitif par certains acteurs, mis en balance avec le risque de rupture d'un éventuel accompagnement. L'évaluation globale du risque et la mise en place d'un système de management intégré du risque chimique semble être l'aboutissement d'un long travail de sensibilisation et d'acquisition de compétence au sein de l'entreprise. Un travail d'échelonnement semble nécessaire et pourrait s'intéresser à la dichotomie actuellement observée entre l'évaluation globale prise en charge par l'entreprise d'une part, et l'évaluation centrée sur un poste mais réalisée par les acteurs spécialisés de prévention d'autre part. Une rencontre entre ces deux approches, combinant le travail de repérage des postes prioritaire par les acteurs de prévention, associé à une évaluation ciblée de l'un de ces postes par l'entreprise pourrait être explorée. Une telle approche viserait à commencer par une évaluation limitée dans le temps mais favorisant le transfert de compétence de l'accompagnant vers l'entreprise.

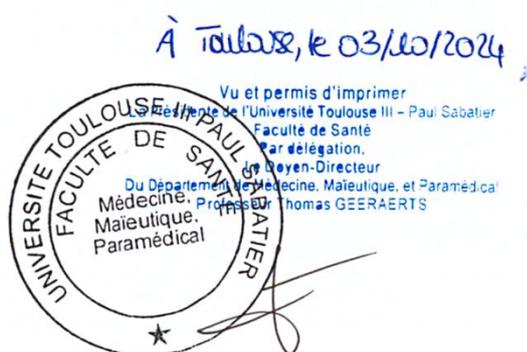
Conclusion

L'objectif de cette étude était d'identifier les obstacles limitant la réalisation d'une évaluation du risque chimique par les petites entreprises du secteur industriel aéronautique en Occitanie. Ces évaluations ont d'abord une finalité de prévention primaire en orientant les entreprises sur leur gestion opérationnelle du risque et la protection de leurs salariés. Elles sont aussi essentielles au suivi médical en participant à l'adaptation du suivi individuel ou des suivis post-expositions et post-professionnels aux expositions réelles des salariés.

Cette étude qualitative associant des entretiens semi-directifs à des observations en entreprise a mis en lumière des freins concrets à cette évaluation, à la fois techniques, humains et organisationnels. La mise en évidence de l'interconnexion entre la structure de l'entreprise, les règles propres à son secteur d'activité, son organisation et sa capacité à faire aboutir une démarche d'évaluation formalisée du risque chimique s'accorde avec la littérature scientifique. Cette dernière oriente vers une prise en compte du contexte spécifique d'une petite entreprise dans la construction des actions de prévention qui lui sont destinées.

Cette étude inscrit les obstacles identifiés par la littérature comme la centralisation des tâches ou la sous-formalisation de la prévention dans les contextes spécifiques du secteur industriel aéronautique et du système de prévention et santé au travail local. Cette prise en compte de la coopération entre l'entreprise et les acteurs régionaux de la santé au travail, au cœur desquels nous retrouvons le service de prévention et santé au travail interentreprises, permet d'ajouter une dimension peu explorée par la littérature à cette question. Nous avons pu aborder le rôle perçu du médecin du travail dans l'initiation de ces démarches et la place de la pluridisciplinarité dans l'élaboration de ces accompagnements. La finalité à long terme de ces actions en milieu de travail est le développement d'une culture de prévention intégrée à l'entreprise.

L'ancrage de notre étude dans le réseau local de prévention et dans la pratique de ces évaluations permet de donner un support de réflexion pour de futurs travaux sur l'adaptation des stratégies d'accompagnement destinées à ces entreprises.



Professeur Jean-Marc SOULAT
Coordonnateur Interrégional
DES de Médecine du Travail
SMPE - Pavillon Turiaf
CHU TOULOUSE - HOPITAL PURPAN
SA 40031 - 31059 TOULOUSE Cedex

Bibliographie

1. Code du travail - Article L4121-1 [Internet]. Code du travail. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000035640828
2. Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 25 novembre 2015, 14-24.444, Publié au bulletin [Internet]. Publié au bulletin. 2015 [cité 28 août 2022]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000031539712/>
3. Code du travail - Article L4121-3 [Internet]. Code du travail. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043893923/
4. Code du travail - Article R4412-5 [Internet]. Code du travail. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018530944
5. Code du travail - Article R4412-61 [Internet]. Code du travail. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018530799
6. Escales n°24. Enquête SUMER 2017 : résultats régionalisés [Internet]. Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - Occitanie; 2022 [cité 5 juin 2022]. Disponible sur: <https://occitanie.dreets.gouv.fr/Escales-no24-Enquete-SUMER-2017-resultats-regionales>
7. Marant Micallef C, Shield K, Vignat J, Hill C, Rogel A, Menvielle G, et al. Nombre et fractions de cancers attribuables au mode de vie et à l'environnement en France métropolitaine en 2015 : résultats principaux. Bull Epidemiol Hebd. 26 juin 2018;
8. Rapport de gestion 2015 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels | L'Assurance Maladie [Internet]. Assurance Maladie; 2016 déc [cité 31 août 2024]. Disponible sur: <https://www.assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/2015-rapport-annuel-assurance-maladie-risques-professionnels>
9. Frimat P. Mission relative à la prévention et à la prise en compte de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux [Internet]. Ministère du travail; 2018 août [cité 5 juin 2022]. Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/rapport/37653-mission-relative-la-prevention-et-la-prise-en-compte-de-lexposition>
10. LOI n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail (1). 2021-1018 août 2, 2021.
11. 4e Plan santé au travail 2021-2025 [Internet]. Direction générale du travail; 2021 [cité 5 juin 2022]. Disponible sur: <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/plans-gouvernementaux-sante-au-travail/article/plans-sante-au-travail-pst>
12. La filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest en 2020 - Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest [Internet]. Institut national de la statistique et des études économiques; 2022 févr [cité 5 juin 2022]. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6050037?sommaire=6050082>
13. Havet N, Penot A, Morelle M, Perrier L, Charbotel B, Fervers B. Varied exposure to carcinogenic, mutagenic, and reprotoxic (CMR) chemicals in occupational settings in France. Int Arch Occup Environ Health. févr 2017;90(2):227-41.

14. Havet N, Penot A, Morelle M, Perrier L, Charbotel B, Fervers B. Trends in occupational disparities for exposure to carcinogenic, mutagenic and reprotoxic chemicals in France 2003-10. *Eur J Public Health*. 1 juin 2017;27(3):425-32.
15. Les expositions des salariés aux produits chimiques cancérigènes [Internet]. DARES; 2023. Report No.: 34. Disponible sur: <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-expositions-des-salaries-aux-produits-chimiques-cancerogenes>
16. Comment les employeurs préviennent-ils les risques professionnels ? [Internet]. DARES; 2024. Report No.: 19. Disponible sur: <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/comment-les-employeurs-previennent-ils-les-risques-professionnels>
17. Havet N, Penot A, Plantier M, Charbotel B, Morelle M, Fervers B. Inequalities in the control of the occupational exposure in France to carcinogenic, mutagenic and reprotoxic chemicals. *Eur J Public Health*. 1 févr 2019;29(1):140-7.
18. Champoux D, Brun JP. Occupational health and safety management in small size enterprises: An overview of the situation and avenues for intervention and research. *Saf Sci - SAF SCI*. 1 juin 2003;41:301-18.
19. MacEachen E, Kosny A, Scott-Dixon K, Facey M, Chambers L, Breslin C, et al. Workplace health understandings and processes in small businesses: a systematic review of the qualitative literature. *J Occup Rehabil*. juin 2010;20(2):180-98.
20. Schulte PA, Cunningham TR, Guerin RJ, Hennigan B, Jacklitsch B. Components of an Occupational Safety and Health Communication Research Strategy for Small- and Medium-Sized Enterprises. *Ann Work Expo Health*. 13 sept 2018;62(Suppl 1):S12-24.
21. Cunningham TR, Sinclair R, Schulte P. Better understanding the small business construct to advance research on delivering workplace health and safety. *Small Enterp Res*. 1 janv 2014;21(2):148-60.
22. Gervais RL. An Evaluation of Successful Communication with Small and Medium Sized Enterprises (SMEs) [Internet]. Royaume-Uni: Health & Safety Laboratory; 2006. Report No.: HSL/2006/32. Disponible sur: https://www.hse.gov.uk/research/hsl_pdf/2006/hsl0632.pdf
23. Hasle P, Kvorning LV, Rasmussen CD, Smith LH, Flyvholm MA. A Model for Design of Tailored Working Environment Intervention Programmes for Small Enterprises. *Saf Health Work*. sept 2012;3(3):181-91.
24. Cunningham TR, Sinclair R. Application of a model for delivering occupational safety and health to smaller businesses: Case studies from the US. *Saf Sci*. janv 2015;71(100):213-25.
25. Hasle P, Limborg HJ. A Review of the Literature on Preventive Occupational Health and Safety Activities in Small Enterprises. *Ind Health*. 2006;44(1):6-12.
26. Sinclair RC, Cunningham TR, Schulte PA. A model for occupational safety and health intervention diffusion to small businesses. *Am J Ind Med*. déc 2013;56(12):1442-51.
27. Démarche d'évaluation des risques chimiques - Méthode développée pour le logiciel SEIRICH [Internet]. INRS; 2022 [cité 14 sept 2024]. Disponible sur: <https://www.inrs.fr/media.html?re-finRS=ED%206485>

28. Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité. [Internet]. ECHA; 2020 [cité 14 sept 2024]. Disponible sur: <https://echa.europa.eu/fr/-/guidance-on-the-compilation-of-safety-data-sheets>
29. INRS [Internet]. [cité 9 sept 2024]. Base de données Plastiques, risque et analyse thermique - Publications et outils - INRS. Disponible sur: <https://www.inrs.fr/publications/bdd/plastiques.html>
30. Article L8281-1 - Code du travail - Légifrance [Internet]. [cité 16 sept 2024]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029232668
31. Guide pour la qualité des relations contractuelles clients-fournisseurs [Internet]. Ministère de l'économie; 2012. Disponible sur: https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateur-des-entreprises/PDF/3_ACHETER_RESPONSABLE/guide-relations-clients-fournisseurs.pdf?v=1686218278
32. Hasle P, Limborg HJ, Kallehave T, Klitgaard C, Andersen TR. The working environment in small firms: Responses from owner-managers. *Int Small Bus J.* 1 sept 2012;30(6):622-39.
33. European Survey of Enterprises on New and Emerging Risks (ESENER) results visualisation - Safety and health at work - EU - OSHA [Internet]. 2019 [cité 23 sept 2024]. Disponible sur: https://visualisation.osha.europa.eu/esener/fr/survey/detailpage-national-bar-chart/2019/drivers-and-barriers/fr/E3Q262_1/company-size/EU27_2020
34. Cagno E, Micheli GJL, Perotti S. Identification of OHS-related factors and interactions among those and OHS performance in SMEs. *Saf Sci.* 1 janv 2011;49:216-25.
35. Masi D, Cagno E. Barriers to OHS interventions in Small and Medium-sized Enterprises. *Saf Sci.* 1 juill 2014;71.
36. ARAO H, HINOUE M, HARA K, ITO A. Identifying factors that inhibit or facilitate on-site implementation of chemical risk assessment at small and medium-sized companies. *Ind Health.* mai 2024;62(3):215-24.
37. Evaluation du risque chimique dans les petites entreprises : Une enquête INRS/IFOP - Communiqué de presse - INRS [Internet]. INRS; 2012 [cité 24 sept 2024]. Disponible sur: <https://www.inrs.fr/header/presse/cp-etude-ifop.html>
38. G G, D B, A P. Caractéristiques des accidents du travail par exposition toxique dans la région des Pays de la Loire : étude prospective au centre antipoison d'Angers, de mai 2014 à mai 2015.. 2. 78. Caractér Accid Trav Par Expo Toxique Dans Région Pays Loire Étude Prospect Au Cent Antipoison D'Angers Mai 2014 À Mai 2015 2 78 [Internet]. 2017 [cité 19 sept 2024]; Disponible sur: <https://portaildocumentaire.inrs.fr/Default/doc/SYRACUSE/189585/caracteristiques-des-accidents-du-travail-par-exposition-toxique-dans-la-region-des-pays-de-la-loire>
39. Triolet J, Héry M. Les méthodes d'évaluation des risques chimiques. Une analyse critique. *Hygiène Sécurité Trav* [Internet]. 2009 [cité 24 sept 2024];(216). Disponible sur: <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ND%202312>
40. LaMontagne AD, Stoddard AM, Roelofs C, Sembajwe G, Sapp AL, Sorensen G. A hazardous substance exposure prevention rating method for intervention needs assessment and effectiveness evaluation: the Small Business Exposure Index. *Environ Health Glob Access Sci Source.* 26 mars 2009;8:10.

41. Aachimi A, Marc F, Bonvallot N, Clerc F. A control banding method for chemical risk assessment in occupational settings in France. *Front Public Health* [Internet]. 13 déc 2023 [cité 19 sept 2024];11. Disponible sur: <https://www.frontiersin.org/journals/public-health/articles/10.3389/fpubh.2023.1282668/full>
42. A Review of COSHH Essentials. *Process Saf Environ Prot*. 1 juill 2002;80(4):177-80.
43. Havet N, Penot A. Collective Protection Measures for Occupational Exposure to Carcinogenic Chemicals in France: The Links between Regulations on Chemicals and Effective Implementation. *Int J Environ Res Public Health*. 13 juill 2022;19(14):8553.
44. Havet N, Penot A, Plantier M, Charbotel B, Morelle M, Fervers B. Do regulations protect workers from occupational exposures to carcinogenic, mutagenic and reprotoxic (CMR) agents in France? *Occup Environ Med*. mai 2018;75(5):389-97.
45. Commission Environnement & Développement Durable (CEDD) – GT REACH - Informations sur les dossiers d'autorisation chromates [Internet]. GIFAS; 2022 [cité 26 sept 2024]. Disponible sur: https://res.cloudinary.com/gifas/image/upload/Documents/InfoREACH-GIFAS_Dossiers_autorisation_chromates_mars_2022.pdf
46. Identification of systems thinking aspects in ISO 45001:2018 on occupational health & safety management. *Saf Sci*. 1 avr 2022;148:105671.
47. Manni V, De Merich D, Campo G. Management Approaches to Health and Safety at Work during Prevention Intervention Planning. *Int J Environ Res Public Health*. 5 déc 2023;20(24):7142.
48. Hubert-Putaux C. Retour sur la norme Iso 45001 : 2018 « Management de la santé et de la sécurité au travail » - INRS [Internet]. INRS; [cité 24 sept 2024]. Disponible sur: <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=NO%2028>
49. Joo I, Baek K. The consequences of ISO 45001: preliminary analysis of cases in Korea. *J Occup Health*. 4 janv 2024;66(1):uiad007.
50. De l'évaluation des risques au management de la santé et de la sécurité au travail - Brochure - INRS [Internet]. INRS; 2017 [cité 24 sept 2024]. Disponible sur: <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20936>
51. Legg S, Olsen K, Laird I, Hasle P. Managing safety in small and medium enterprises. *Saf Sci*. 31 janv 2015;71, Part C:189-96.
52. Etude Sesame dans l'UE : propositions de démarches pour l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail au sein des MPE - Article de revue - INRS [Internet]. [cité 19 sept 2024]. Disponible sur: <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=NT%2070>
53. Jensen PL, Alstrup L, Thoft E. Workplace assessment: a tool for occupational health and safety management in small firms? *Appl Ergon*. 2001;32(5):433-40.

Annexes

Annexe 1. Grille d'entretien semi-directif – Entreprises

Données de départ :

Date :

Activité de l'entreprise :

Effectifs :

Poste du répondant :

Question de départ : Comment percevez-vous le risque chimique dans votre établissement et comment votre entreprise parvient-elle à le gérer ?

Question 2 : Selon vous, quelle est la **probabilité qu'un salarié soit exposé** à un produit chimique dangereux dans votre établissement ?

Question 3 : **Quelles protections** sont mises en place actuellement au sein de votre entreprise face à ces expositions ?

Question 4 : Qui a réalisé l'évaluation du risque chimique et comment cette démarche s'est-elle déroulée ?

Question 5 : **Quelles actions** envisagez-vous pour améliorer la prévention du risque chimique ?

Question 6 : Quelles améliorations souhaiteriez-vous concernant les outils et accompagnements disponibles pour cette évaluation ?

THEMES	SOUS-THEMES ET RELANCES
État des lieux	Quels postes dans votre entreprise vous semblent-ils à risque d'une exposition à des produits chimiques dangereux ?
	Quelles protections sont mises en place actuellement au sein de votre entreprise face à ces expositions ?
	Sur quel temps a été faite cette évaluation ? La personne ressource avait-elle un temps dédié ?
	Quelle formation ou accompagnement a reçu la personne en charge de l'évaluation ?
	Quel logiciel a été utilisé ? Quelles difficultés ont pu être rencontrées sur ce logiciel ? Si pas de logiciel utilisé, comment a été déterminé la priorité et l'importance du risque (Dommage/Fréquence) ?
	Prise en compte des produits émis ou uniquement ceux utilisés ?
	A quelle fréquence cette évaluation est-elle mise à jour ?
Plan d'action	Avez-vous un plan d'action pour la prévention du risque chimique ?
	Quels moyens de prévention envisagez-vous de mettre en place à court ou long terme ? Quels obstacles pour leur mise en place ?
	Quelle est le rôle/la participation des salariés dans la construction de ce plan d'action ?
	Quelle information ou sensibilisation les salariés reçoivent-ils vis-à-vis des produits chimiques dangereux employés ? Quelle est leur perception du risque ?

Annexe 2. Grille d'entretien semi-directif – Professionnels de prévention.

Données de départ :

Date :

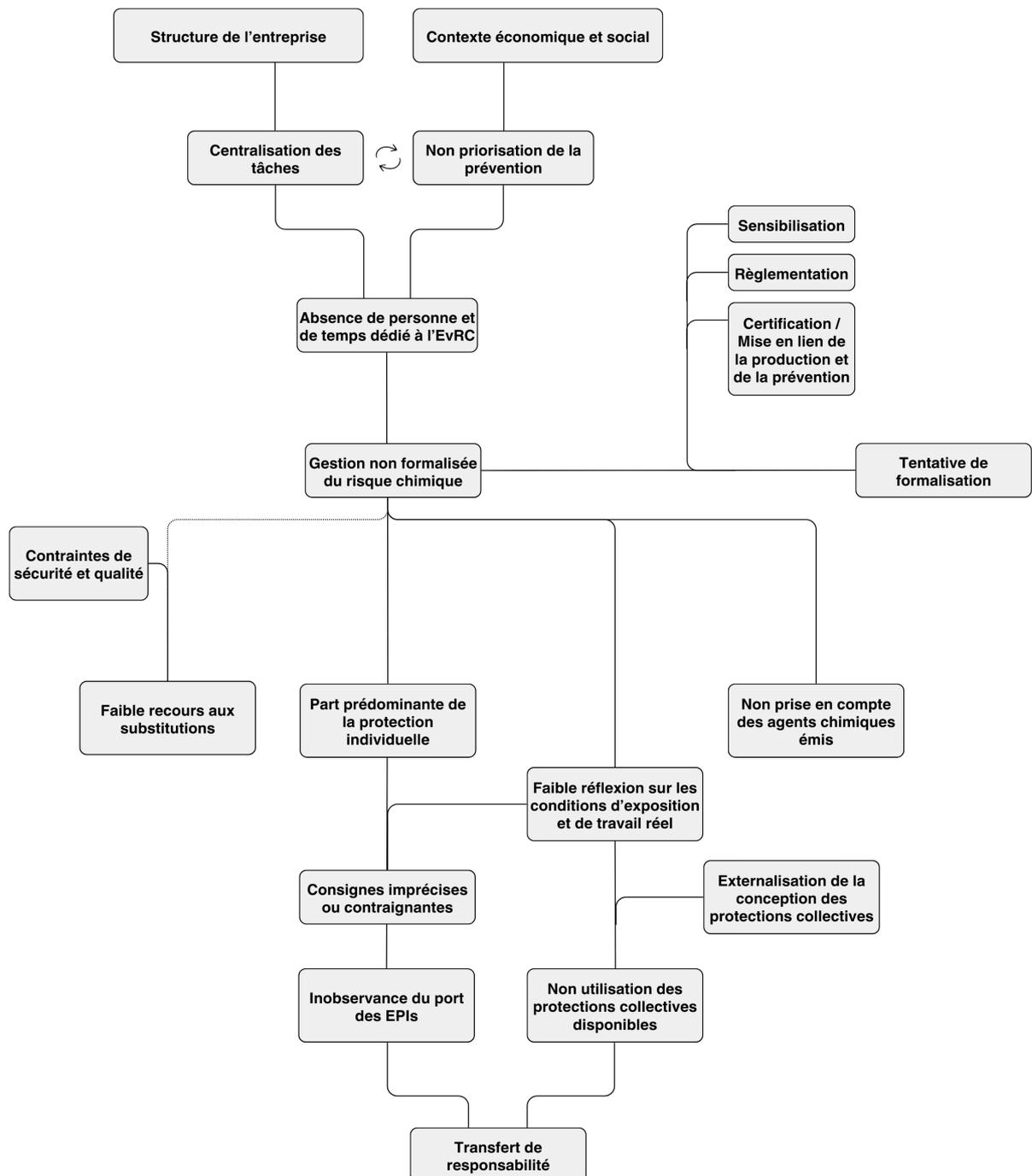
Organisme de prévention : SPST ; CARSAT ; DREETS ; AUTRE :

Participant groupe PRICA : Oui ; Non

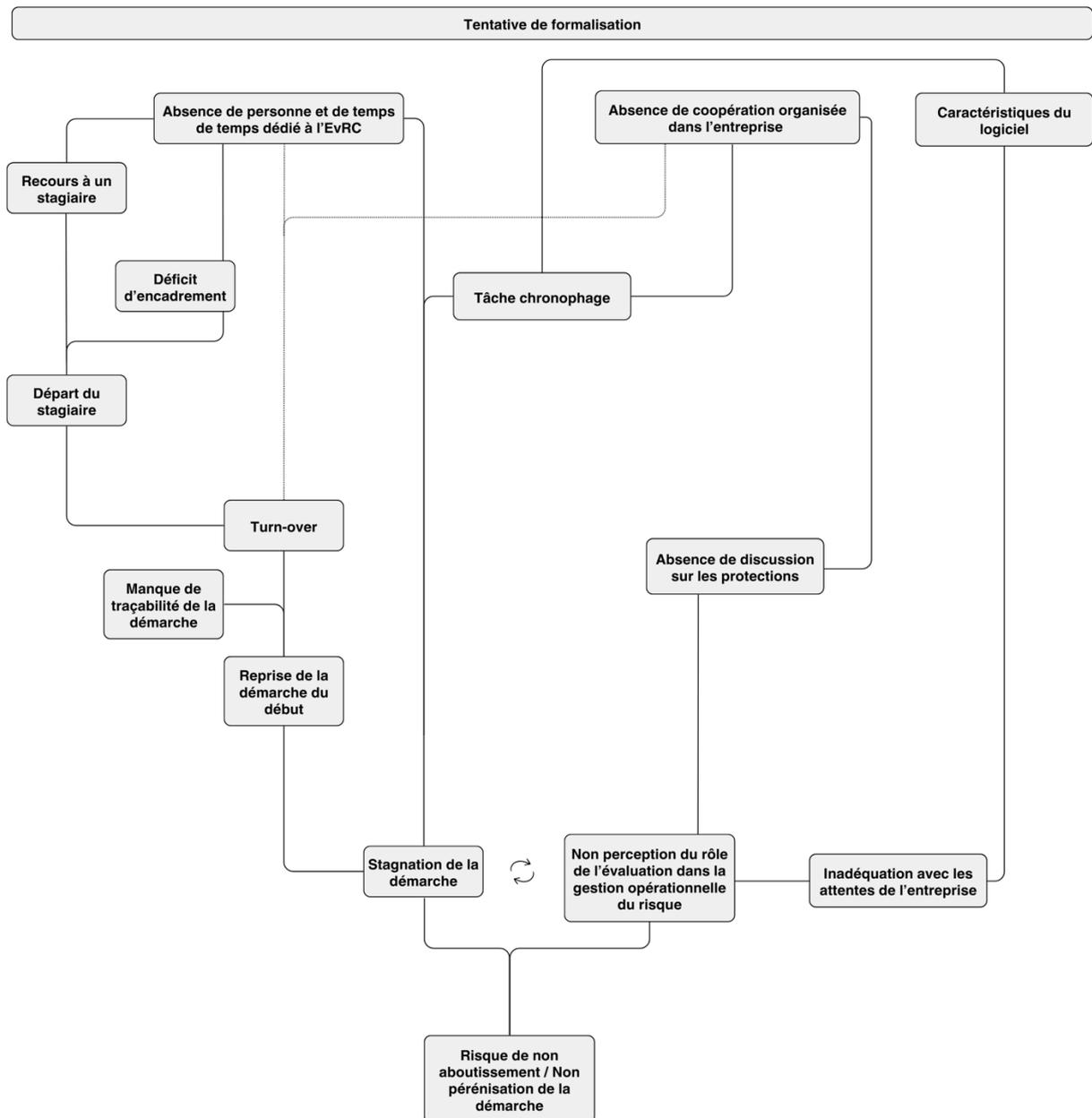
Poste du répondant :

<p>Question 1 : Nous observons actuellement des difficultés dans les petites entreprises du secteur industriel aéronautique pour la réalisation de l'évaluation du risque chimique et la mise en place d'un plan d'action. Pour vous, quels peuvent-être les obstacles rencontrés par ces entreprises ?</p> <p>Question 2 : Quel peut-être le rôle des organismes impliqués dans la prévention et la santé au travail dans cette démarche actuellement ?</p> <p>Question 3 : Parvenez-vous à accompagner ces entreprises sur ce sujet, et si oui, sous quelle forme ?</p> <p>Question 4 : Pour vous, quels leviers pourraient permettre de développer une démarche d'évaluation et de prévention du risque chimique plus accessible aux petites entreprises dans le futur ?</p> <p>Question 5 : Quel pourrait être le rôle de votre organisme (SPST / DREETS / CARSAT / AUTRE) dans ces évolutions ?</p>	
THEMES	SOUS-THEMES ET RELANCES
Obstacles identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation - Définition des actions de prévention - Mise en place des actions
Accompagnement proposé	<ul style="list-style-type: none"> - Sur quelle étape ? - Initié par qui et sur quelle demande ? - Quelle forme d'accompagnement ? Quelle mission pour quel intervenant (Métiers des SPST / Dreets / Carsat) ? - En cas de manque de temps/moyens, comment sont sélectionnées/hiéarchisées les entreprises bénéficiant d'un accompagnement en priorité ? - Quelle priorisation pour le risque chimique actuellement ? - Efficacité perçue de cette forme d'accompagnement par le répondant. - Évaluation des actions mises en place suite à l'accompagnement à distance ? - Exemple pratique d'un accompagnement récent sur une petite entreprise et <u>des actions mises en place suite à celui-ci, si possible</u>
Point d'amélioration identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation - Définition des actions de prévention - Mise en place des actions <p>Par qui ? Sur quel temps ? Avec quels outils ? De quelle façon ?</p>

Annexe 3. Carte heuristique – Impact de l’organisation des petites entreprises sur leur gestion du risque chimique.



Annexe 4. Carte heuristique – Tentative de formalisation de l'évaluation du risque chimique dans les petites entreprises.



IDENTIFICATION DES FREINS À L'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE DANS LES PETITES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL AÉRONAUTIQUE EN OCCITANIE

RESUME :

Il est aujourd'hui reconnu que les petites entreprises présentent des difficultés dans l'acquisition d'une culture de prévention des risques professionnels. La littérature oriente vers une prise en compte de leur contexte spécifique pour la construction des actions de prévention qui leur sont dédiées. Le constat local d'une absence d'évaluation du risque chimique dans les petites entreprises du secteur industriel aéronautique a mené à l'exploration des obstacles concrets empêchant sa réalisation. Ce travail est une analyse thématique des données issues d'entretiens semi-directifs et d'observations en milieu professionnel. Il associe les points de vue des entreprises et des professionnels de prévention locaux pour explorer les freins techniques, organisationnels et humains impactant ces démarches d'évaluation. L'étude de la transposition locale des éléments connus comme la centralisation des tâches et la faible formalisation de la prévention s'associe à l'exploration des coopérations au sein de l'entreprise et avec les acteurs régionaux de prévention. Elle explore notamment la place des équipes pluridisciplinaires de santé au travail dans l'accompagnement de ces établissements. Cette étude offre un cadre de réflexion pour de futurs travaux sur la construction des stratégies d'accompagnement destinées à ces entreprises.

TITRE EN ANGLAIS : Identifying the obstacles to chemical risk assessment in small businesses of the airplane manufacturing industry in Occitania, France.

DISCIPLINE ADMINISTRATIVE : Médecine spécialisée clinique

MOTS-CLÉS : Santé au travail, risque chimique, évaluation des risques professionnels, DUERP, évaluation du risque chimique, SEIRICH, petites entreprises, TPE-PME, service de prévention et santé au travail interentreprises, réseau local de prévention.

INTITULÉ ET ADRESSE DE L'UFR :
Université Toulouse III-Paul Sabatier
Faculté de Santé de Toulouse
37 Allées Jules Guesde 31000 Toulouse

Directeurs de thèse : Dr Véronique ESTIENNY-BOUSQUET
Dr Michel NIEZBORALA